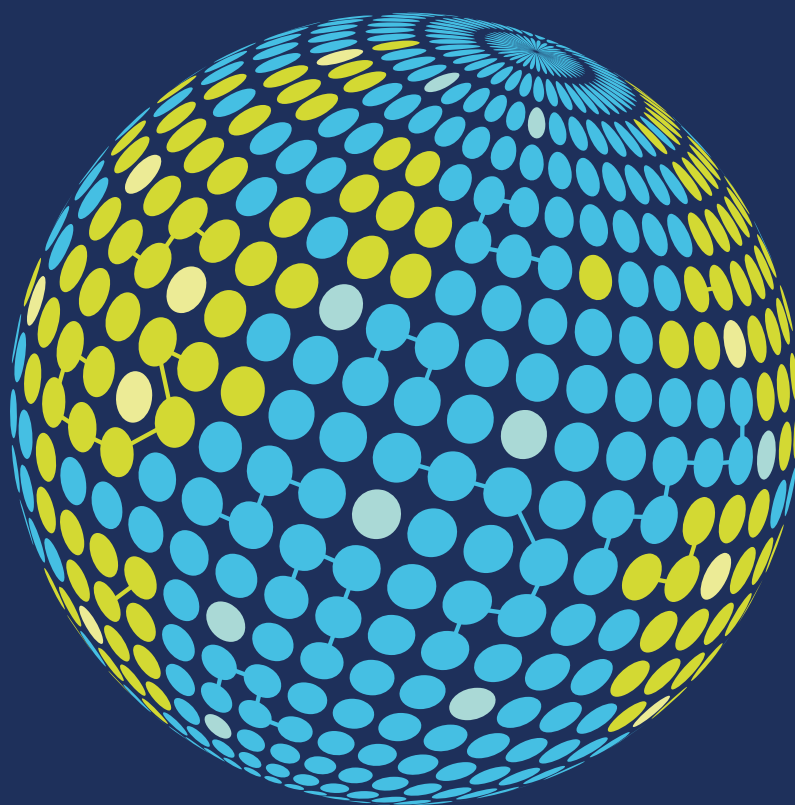


MOUVEMENT

Rapport mondial de la société civile sur les progrès et son impact sur les droits des migrants et le développement

1^{ère} édition: 2015



MADE

Réseau migration et développement
de la société civile

MOUVEMENT: Rapport mondial de la société civile sur les progrès et son impact sur les droits des migrants et le développement. 1^{ère} édition

Auteur : Elaine McGregor, Université des Nations Unies - MERIT et la Maastricht Graduate School of Governance, Université de Maastricht

Design et impression : Koen Daenen, Beelzepub

Éditeur : Björn Remmerswaal

Publié en février 2016

Cette publication a été commandée par la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM Europe) avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du programme d'activités du réseau Migration et développement de la société civile (MADE). Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la CICM et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Pour plus de renseignements sur MADE, veuillez vous rendre sur : www.madenetwork.org

Le programme MADE connecte la société civile mondiale afin de promouvoir des politiques visant à soutenir le bien-être et la protection de tous les migrants et de toutes les communautés. Il est cofinancé par la Direction générale pour le développement et la coopération de la Commission européenne, à travers le *Programme thématique de coopération avec des pays tiers dans les domaines de la migration et de l'asile* et le *Programme thématique pour les acteurs non-étatiques et les autorités locales dans le développement*, à travers deux projets conjoints : Amélioration des partenariats en matière de migration et de développement ainsi que l'action avec la société civile (IMPACS), et Renforcement du réseau de la société civile FMMD sur la migration et le développement (ENGAGE). Les deux projets ont été actifs depuis janvier 2014.



Ce programme MADE est cofinancé par la Commission Européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des Organismes chargés de la mise en œuvre et ne reflète en aucun cas les points de vue de la Commission Européenne.

Progrès, réussites et accomplissements

Compte tenu des grandes urgences humanitaires, mais aussi de l'espoir, de l'opportunité et de la responsabilité dans un grand nombre de questions actuelles liées à la migration internationale, nous, membres de la société civile, savons que nous devons *avancer* et évaluer, de manière plus sérieuse, l'accomplissement des objectifs, le plaidoyer et l'action pour le changement.

À la fin de 2012, les leaders de la société civile et les réseaux des quatre coins du monde ont créé ensemble un « Plan d'action de 5 ans en 8 points », après la tenue de réunions laborieuses, d'ateliers, de séances plénières et même de votes à main levée par quelques 500 délégués de la société civile dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) organisé à l'île Maurice et du Forum social mondial sur les migrations des Philippines.

Le résultat a été la définition d'un ensemble clair de priorités pour la collaboration avec les gouvernements durant les 5 prochaines années, portant sur le changement et présenté à l'occasion du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur la migration internationale et le développement (DHN) de 2013. Le délai de 5 ans prend fin tout juste avant le prochain DHN en 2019.

8 points s'articulant autour de 4 sujets principaux : (1) développement humain et action de la diaspora ; (2) protection des migrants -hommes, femmes et enfants- lors du déplacement, en transit et aux frontières ; (3) amélioration des mécanismes de gouvernance nationaux et mondiaux basés sur les droits ; et (4) travail décent et avancement des droits protection des travailleurs migrants, notamment la réforme du recrutement du travailleur migrant.

Les 8 points ont été un objectif clé de l'action de la société civile depuis lors, et représentent la colonne vertébrale des programmes de la société civile du FMMD, ainsi que du réseau de la société civile MADE (migration et développement).

Exhortés par les participants de la société civile au cours de ces FMMD et MADE, nous avons commandé ce premier rapport Mouvement afin d'évaluer les avancements sur ces questions depuis le DHN de 2013 et propulser d'autres changements positifs. Le rapport informe des progrès réalisés sur les 8 points et des mouvements de la société civile visant à progresser sur les droits des migrants et le programme de développement.

Ce rapport Mouvement nous donne des raisons d'espérer puisque certaines questions sont en train d'évoluer ; des raisons pour entreprendre des actions immédiates car d'autres questions ne progressent pas assez rapidement, voire pas du tout. Nous vivons une époque charnière pour les droits, la protection et la dignité des personnes en déplacement. Le monde connaît présentement le plus important déplacement forcé de population depuis la Seconde Guerre Mondiale. Des personnes déracinées, à la recherche de sécurité, de regroupement familial et de travail. Au même temps, 193 gouvernements ont adopté unanimement le Programme de développement durable des Nations Unies, engagé à ne laisser personne de côté, y compris les migrants, quel que soit leur statut migratoire.

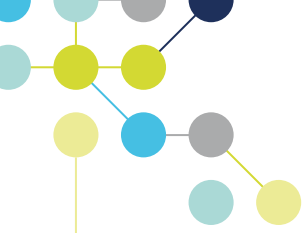
Dans des périodes comme celle que nous vivons présentement, nous avons besoin de mise en synergie de la part des gouvernements et de la société civile afin d'*avancer*, et mesurer le mouvement réalisé. La prochaine étape immédiate pour nous, société civile, sera celle de créer des indicateurs et des critères réellement mesurables dans le cadre du Plan de 5 ans en 8 points, le but étant de construire un « tableau de bord » capable de mesurer le changement.

De toute urgence, voici le travail qui nous attend.

Nous avons demandé à l'auteur de ce rapport, Elaine McGregor de l'École de Gouvernance de Maastricht, de la rigueur dans son évaluation, et lui en remercions. Nous tenons également à remercier l'ensemble des leaders de la société civile et les réseaux qui effectuent ce travail sur le terrain, notamment les partenaires de MADE, les membres de la société civile du Comité directeur international, ainsi que les plus de 350 participants qui ont pris part aux enquêtes et aux entretiens intégrés dans la présente étude. Mais avant tout, notre appréciation et respect vont à tous les travailleurs migrants et les familles de migrants, aux diasporas et aux associations, qui ouvrent la voie à l'amélioration.

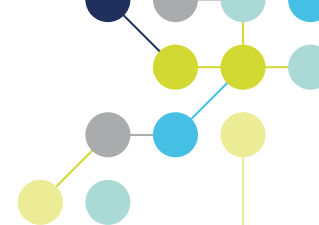
/John K. Bingham

Responsable des politiques,
Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) /
Bureau de coordination de la société civile MADE



Remerciements

L'aide à la recherche a été fournie par Schylar Brock, Kaya Tollas, Polina Aleshina, Nora Ragab, Clotilde Mahé et Felipe Cuello. Nous sommes aussi particulièrement reconnaissants à Wies Maas et Leila Marzo pour avoir facilité le processus, et à Forcier Consulting pour avoir mis en place l'enquête mondiale de la société civile sur la migration et le développement. Merci à toutes les personnes qui ont pris le temps d'être interviewées pour le rapport, de compléter l'enquête et de fournir un retour sur la première ébauche du rapport.



1^{ère} édition de:

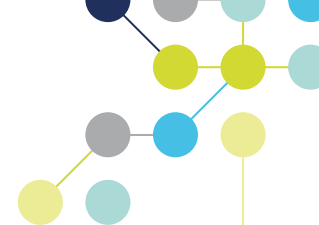
MOUVEMENT

Rapport mondial de la société civile sur les progrès et son impact sur les droits des migrants et le développement

Elaine McGregor

Table des matières

Résumé analytique	6
Mesurer le progrès	6
1. Introduction	10
MADE - Réseau migration et développement de la société civile	10
2. Méthodologie	13
3. Découvertes	15
3.1 Développement humain	15
Objectif 1 : Agenda du développement post-2015	15
Objectif 2 : Engagement de la diaspora et des migrants dans le développement	17
3.2 Les droits des migrants	19
Objectif 3 : Migrants en détresse	19
Objectif 4 : Femmes et enfants dans les contextes de migrations	22
3.3 Gouvernance de la migration et partenariats	27
3.4 Mobilité du travail et recrutement	29
Objectif 7 : Recrutement	29
Objectif 8 : Droits du travail pour les migrants	32
4. Mesurer le progrès sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points	34
5. Discussion	40
5.1 Avancement du Plan d'action	40
5.2 Les principaux défis empêchant l'avancement du Plan d'action	41
5.3 Réponses de la société civile	43
6. Recommandations	44
Bibliographie	46
Annexe 1. Guide d'entrevue	50
Annexe 2. Personnes interviewées	52
Annexe 3. Mesurer les progrès accomplis sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points	53
Annexe 4. Ratifications des conventions internationales clés importantes pour la migration	64



Liste des encadrés

Encadré 1 : Les objectifs de développement durable – Cibles liées à la migration.....	17
Encadré 2 : Homestrings.....	18
Encadré 3 : Campagne de protection en mer	21
Encadré 4 : Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC).....	22
Encadré 5 : Campagne Destination inconnue.....	24
Encadré 6 : Cas de Ranuka	26
Encadré 7 : Standard HP concernant les travailleurs étrangers de la chaîne d’approvisionnement, 2014.....	31
Encadré 8 : Loi du Royaume-Uni sur l’esclavage moderne, 2015.....	32
Encadré 9 : Campagne Step it Up.....	33
Encadré 10 : Campagne #WordsMatter.....	42

Liste des figures

Figure 1. Principaux défis auxquels sont confrontés les migrants et leurs familles.....	41
Figure 2. Les principaux défis empêchant l’avancement du Plan d’action.....	41
Figure 3. Ratification des conventions internationales en rapport avec la migration, 2000-2015	64
Figure 4. Ratification d’autres conventions internationales pertinentes.....	64

Résumé analytique

Mouvement : Rapport mondial de la société civile sur le progrès et son impact sur les droits des migrants et le développement

Cette première édition du rapport Mouvement évalue les progrès réalisés dans chacun des huit objectifs soulignés dans le Plan d'action de 5 ans en 8 points de la société civile, depuis le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la migration internationale et le développement qui a eu lieu en 2013. Sur la base d'entrevues, d'analyse documentaire et d'une enquête mondiale réalisée auprès de 350 organisations de la société civile, le rapport dépeint une image à la fois d'amélioration et de stagnation, décrit les actions entreprises par la société civile et propose des manières d'avancer dans l'application du Plan.

Depuis le premier Dialogue de haut niveau (DHN) sur la migration internationale et le développement en 2006, de nombreuses organisations de la société civile ont travaillé ensemble pour organiser un changement dans les politiques et pratiques en faveur des migrants, des droits des migrants et du développement. L'une des principales initiatives développées visant cet objectif est le réseau Migration et développement de la société civile (MADE), lancé en 2014. Le travail du réseau MADE est guidé par le Plan d'action de 5 ans en 8 points (ci-après Plan d'action), qui a été développé à la fin de 2012 par une grande variété de leaders, de réseaux et d'organisations de la société civile des quatre coins du monde. S'articulant autour de 4 thèmes principaux et 8 points pour l'action, le Plan d'action a été lancé dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013 sur la Migration internationale et le développement à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, comme appel à l'action et à la collaboration avec les gouvernements.

Le Réseau MADE a commandé cette première édition du rapport Mouvement pour évaluer les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de 5 ans en 8 points. Le rapport ne fournit pas d'audit de toutes les actions de la société civile liées au Plan, et n'évalue pas non plus l'impact des actions de la société civile. Il vise plutôt à identifier les exemples de changements politiques importants, qu'ils soient positifs ou négatifs, ayant des implications pour le progrès, mais aussi la stagnation, et ce dans chacun des domaines thématiques identifiés dans le Plan d'action.

Mesurer réellement les progrès dans l'accomplissement du Plan d'action est une tâche difficile, dû en grande partie au manque de mesures de référence et à l'insuffisance de données. Toutefois, le rapport Mouvement met en place des critères et des cibles qui ont été suggérés par les acteurs de la société civile dans le passé, afin d'offrir un premier ensemble d'indicateurs qui peuvent être utilisés pour mesurer le progrès et soutenir les efforts de plaidoyer. Ce rapport Mouvement recommande à la société civile de discuter davantage et d'affiner les indicateurs proposés. Aux fins de ce premier rapport

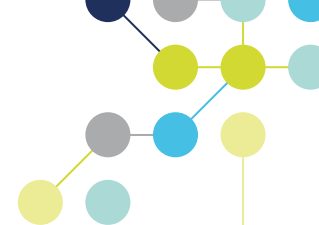
Mouvement, une première tentative a été réalisée pour « mesurer » les indicateurs existants, dans le but de donner une première impression d'avancement ou de stagnation.

Lorsqu'il est appliqué, ce premier ensemble d'indicateurs souligne que certains objectifs progressent plus que d'autres. Les objectifs qui progressent d'une manière plus visible sont l'objectif 1 (Post-2015), l'objectif 3 (migrants en détresse) et l'objectif 7 (recrutement). Les objectifs 5 et 6, relatifs à la gouvernance et au partage des bonnes pratiques, n'ont visiblement pas attiré le même niveau d'engagement de la part des organisations de la société civile. Au niveau de la politique, l'objectif 2 (diaspora et migrants en développement) avance, dans le sens où il y a eu une augmentation exponentielle du nombre de pays ayant une forme quelconque d'agence gouvernementale ou de département en charge des questions de la diaspora. Toutefois, le progrès a été limité au niveau de la mise en œuvre et la création d'intérêt autour de la contribution au développement des migrants dans les pays de destination. L'objectif 4 représente des thèmes transversaux dans le sens où les questions relatives aux femmes et aux enfants, dans le contexte de la migration, sont importantes pour le reste du Plan d'action. Les paragraphes suivants offrent un meilleur aperçu de chacun des objectifs.

Mesurer le progrès

Objectif 1 : Migration et Agenda du développement post-2015

Durant les préparatifs du DHN sur la migration internationale et le développement en 2013, les organisations de la société civile appelaient déjà à l'inclusion de la migration dans l'Agenda du développement post-2015. « *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* » a été publié le 2 août 2015. Bien que la migration ne soit pas représentée par un objectif distinct, elle est intégrée dans le cadre réglementaire d'une multitude de manières. Bien que ce résultat n'ait pas été réalisé uniquement par les organisations de la société civile, il est important de reconnaître les efforts considérables fournis par celles-ci pour consolider leur position et faire des propositions concrètes. Toutefois, un travail considérable reste encore à faire, en particulier au niveau national, pour s'assurer que les cibles et les indicateurs de la migration soient soumis à un contrôle continu et que la migration figure dans le Plan de développement de façon à ce que soit reconnu l'impact des migrants sur le développement des pays d'origine et de destination.



Objectif 2 : Engagement de la diaspora et des migrants dans le développement

Alors que la question de l'engagement des migrants et de la diaspora dans le développement est un sujet à propos duquel beaucoup de gouvernements développent de plus en plus de politiques et de programmes, le progrès semble limité en termes de mise en œuvre. Les organisations de la société civile ont été actives dans la consolidation et le partage de bons exemples d'engagement de la diaspora. Une attention moindre a été destinée 1) à la mise en œuvre de la contribution au développement des migrants dans les pays de destination ; et 2) à la création d'environnements porteurs, étant donné qu'il est bien établi que les migrants qui sont bien protégés et intégrés se trouvent en meilleure position pour contribuer au développement que ceux qui affrontent la discrimination et l'exclusion.

Objectif 3 : Migrants en détresse

Malgré l'augmentation de l'intérêt et de la sensibilité internationale devant la souffrance des migrants piégés dans des situations de transit et de crise, les réponses de protection et d'assistance sont souvent manquantes. De plus, dans le but d'arrêter les flux de migration irrégulière, les pays ne cessent de renforcer leurs contrôles aux frontières, une tendance qui apparaît dans plusieurs pays de destination autour du monde. Ces restrictions rendent plus compliqué le déplacement à travers les canaux sécurisés, et augmentent la probabilité de recours aux passeurs, s'exposant ainsi aux vulnérabilités liées au fait d'être sans papiers et aux routes irrégulières. Par conséquent, un grand nombre des actions entreprises sont « pensées pour les situations de crise » et l'attention portée à l'interaction complexe des facteurs à l'origine de ces situations est insuffisante. Les efforts des organisations de la société civile dans ce domaine se sont axés sur le travail de procédures telles que Migrants dans des pays en crise (initiative MDPEC), et sur la promotion des directives internationales du HCR. Les efforts se sont d'abord centrés sur le plaidoyer pour l'adoption d'approches globales par les gouvernements. Toutefois, ces efforts sont souvent gênés par les discours publics négatifs sur la migration.

Objectif 4 : Les femmes et les enfants dans les contextes des migrations

Même s'il est clair que le débat sur les enfants en contextes migratoires a reçu une attention croissante au fil du temps, il existe un besoin urgent de données claires et transparentes pour permettre aux organisations de la société civile de suivre l'avancement dans ce domaine. Par exemple, la société civile a mené des campagnes pour mettre fin à la détention d'enfants pour des raisons migratoires, mais le manque de données sur le nombre d'enfants en détention rend difficile de percevoir les résultats de ces actions. Concernant les femmes en contextes migratoires, les organisations de la société civile ont appelé les gouvernements à étendre leur perspective au-delà de la traite et du travail domestique. Toutefois, ces questions continuent à dominer le discours. Les documents de rapprochement qui ont été élaborés par les organisations de la société civile en préparation au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) de 2015 à Istanbul, reliant respectivement les femmes et les enfants à d'autres questions du Plan d'action, sont un point de départ utile pour examiner de plus près les progrès sur ces problématiques.

Objectif 5-6 : Gouvernance des migrations fondée sur les droits

Alors que des efforts considérables ont été déployés pour l'intégration de la migration dans les ODD (objectif 1), une attention moins explicite a été accordée à l'objectif 5-6 du Plan d'action, qui traite respectivement de la promulgation et de l'application de la législation nationale pour se conformer aux conventions internationales, ainsi que de la redéfinition des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants. Dans l'enquête mondiale de la société civile 2015, et lors d'entretiens réalisés pour ce rapport Mouvement, le manque de structures de gouvernance mondiale sur la migration a été souligné comme l'un des principaux défis pour l'accomplissement du Plan d'action, et en même temps identifié comme le domaine dans lequel le moins de progrès a été réalisé. Ce rapport Mouvement recommande aux organisations de la société civile de mieux définir ce à quoi la gouvernance mondiale de la migration devrait ressembler, et inclut une réflexion critique à savoir si le FMMD offre suffisamment d'espace aux organisations de la société civile pour qu'elles participent à ces processus.

Objectif 7 : Recrutement de main-d'œuvre migrante

Les agences de recrutement et d'emploi jouent un rôle essentiel dans la proposition aux travailleurs migrants d'emplois à l'étranger et dans la facilitation de la mobilité des travailleurs. Cependant, les pratiques abusives, telles que les frais de recrutement excessifs et la substitution de contrats sont très répandues, menant trop souvent à la servitude pour dettes et aux environnements de travail abusifs. Le travail axé sur la réforme du secteur du recrutement de la main-d'œuvre migrante a été particulièrement visible ces dernières années, ce qui peut être dû à la convergence accrue autour de la nécessité de réformer le secteur du recrutement au niveau mondial. Cela a abouti à un certain nombre de changements politiques importants, dont par exemple la décision de Hewlett Packard d'interdire les frais de recrutement dans sa chaîne d'approvisionnement. Cependant, alors que des mesures positives sont évidentes, il est nécessaire de veiller à ce que ces engagements politiques se traduisent par de meilleurs résultats pour les travailleurs migrants. Pour atteindre cet objectif, de meilleures données sont nécessaires, et il s'agit-là d'un domaine où plusieurs organisations de la société civile, dont les syndicats, sont engagées.

Objectif 8 : Droits du travail des migrants

L'objectif 8 du Plan d'action se concentre principalement sur les mécanismes visant à assurer la protection et la promotion des droits humains et du travail des travailleurs migrants et de leurs familles. Les efforts faits dans ce domaine ont accordé une attention à la promotion de la ratification d'un certain nombre de conventions prioritaires, notamment la C97, la C143, la C189 et la convention des Nations unies de 1990. Cependant, au-delà de la ratification, il est important que les engagements soient traduits dans les cadres juridiques nationaux et mis en œuvre. Ainsi, c'est particulièrement dans ce domaine que les efforts de recherche des organisations de la société civile peuvent être un outil important dans la sensibilisation et l'identification des lacunes dans la mise en œuvre nationale des obligations internationales.

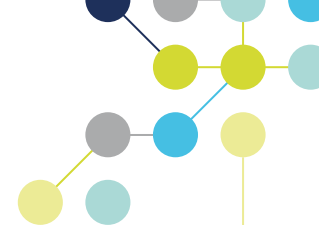


Progresser

Pour la société civile :

Avec les recommandations spécifiques visant à progresser sur chacun des objectifs déjà mis en évidence dans la section ci-dessus, voici des recommandations générales pour les organisations de la société civile :

- I. Revisiter le Plan d'action.** Bien qu'il y ait une acceptation générale du Plan d'action, les questions de la discrimination et de la xénophobie y ont été omises. La discrimination et la xénophobie ne représentent pas seulement un défi pour les migrants et leurs familles, mais elles le sont également pour les organisations de la société civile dans leur plaidoyer pour changer la politique. En outre, nous avons détecté que de nombreuses organisations n'utilisent pas spécifiquement le Plan d'action dans leur travail en raison d'un manque de directives de mise en œuvre claires. L'Agenda de Stockholm explique la façon dont les organisations de la société civile peuvent répondre à l'objectif 1 (post-2015) du Plan d'action, et des documents comparables ont été préparés pour l'objectif 7 (recrutement). Des documents similaires pourraient être élaborés pour chacun des thèmes, afin de fournir plus de directives sur la manière dont le Plan d'action peut être mis en œuvre au niveau local et national. Il peut également être pertinent d'envisager de reformuler l'objectif 5 pour que sa visée globale soit plus claire.
- II. Élaborer des critères de référence.** Le rapport Mouvement présente une première proposition sur la façon dont les organisations de la société civile pourraient mesurer les progrès du Plan d'action (voir annexe 3). Toutefois, l'ensemble des indicateurs présentés reste limité et bénéficierait de la participation des organisations de la société civile à différents niveaux de fonctionnement afin de mieux définir des critères pour le progrès et la façon dont ils doivent être mesurés.
- III. Mesurer le progrès au niveau national.** Le présent rapport offre un aperçu largement internationalisé des avancements majeurs dans les différents domaines du Plan d'action. Il le fait en sacrifiant des détails et des nuances qui permettraient de mieux refléter les contextes et les réalités régionales et nationales. Il serait peut-être plus pertinent de mesurer également les progrès réalisés sur le Plan d'action à travers l'élaboration de critères et d'indicateurs applicables au niveau national. Cela pourrait être contrôlé par la préparation de rapports nationaux de situation et d'avancement qui pourraient, à leur tour, être utilisés pour alimenter les cadres régionaux, puis les cadres de rapports mondiaux. Pour ce faire, des histoires et des expériences au niveau local pourraient être utilisées dans le plaidoyer au niveau mondial.
- IV. Formuler une position de la société civile sur ce à quoi la gouvernance mondiale de la migration devrait ressembler, par le biais de consultations avec les organisations de la société civile.** Alors que des efforts considérables pour l'intégration de la migration dans les ODD (objectif 1) ont été déployés, une attention moindre a été accordée aux objectifs 5-6 du Plan d'action. Un aspect clé de ce travail pourrait être le classement de toutes les normes internationales et cadres pertinents qui sont d'un intérêt pour la gouvernance des migrations. Une autre dimension consiste en le rôle que les organisations de la société civile peuvent jouer dans la gouvernance mondiale de la migration et une analyse visant à savoir si le FMMD offre suffisamment d'espace aux organisations de la société civile pour qu'elles puissent participer à ces processus, et jusqu'à quel point.
- V. Établir davantage de groupes de travail thématiques et construire des alliances entre la société civile.** Les groupes de travail actuellement ouverts au sein du réseau MADE ont été créés sur une base ad-hoc, émanant organiquement des réseaux existants. Pour ce faire, la création d'alliances avec d'autres réseaux de la société civile (par exemple travaillant sur la justice, la paix, l'environnement, les droits de l'homme, etc.) pourrait être facilitée. Nous pourrions fournir l'espace pour que d'autres groupes de travail puissent exister, par exemple sur la « protection des migrants en déplacement et en situation de détresse ». Le « Groupe de travail sur les femmes et la migration mondiale » pourrait être formalisé au sein du réseau MADE.



Pour le gouvernement :

Trois questions ont émergé comme étant particulièrement intégrées dans les défis auxquels sont confrontés les migrants et leurs familles. Il s'agit :

- 1) du manque de gouvernance de la migration à la fois en termes de disposition d'un cadre transparent, fondé sur les droits et les institutions à l'échelle mondiale, ainsi qu'en termes de volonté politique, et la mise en œuvre de l'engagement politique au niveau national et local ;
- 2) de la criminalisation des migrations donnant lieu à des tendances xénophobes ; et
- 3) du manque d'outils juridiques pour les migrants et les réfugiés ainsi que le manque d'attention aux causes profondes de la migration, en particulier l'inégalité, la pauvreté, les violations des droits humains et les conflits.

Voici donc les recommandations faites aux gouvernements :

- I. Adopter le Plan d'action de 5 ans en 8 points.** Le Plan d'action représente un cadre directeur qui pourrait être utilisé par les gouvernements afin de promouvoir un changement de la politique nationale et coopérer avec la société civile.
- II. Institutionnaliser les plateformes nationales de la société civile et des gouvernements sur la migration et le développement pour examiner ensemble la mise en œuvre du Plan de 5 ans en 8 points.** L'intention initiale du Plan d'action consistait à identifier les domaines dans lesquels les organisations de la société civile et les gouvernements pourraient travailler ensemble pour améliorer la vie des migrants et de leurs familles et, ce faisant, promouvoir le développement (humain). À ce jour, les efforts pour mettre en œuvre le Plan par les organisations de la société civile semblent être largement déconnectés des actions du gouvernement.
- III. Évaluer le Forum mondial sur la migration et le développement.** Des préoccupations ont été soulevées au sujet de la transparence, de l'inclusion et de l'impact du FMMD, qui a été organisé chaque année depuis presque une décennie. Il est important de faire le point sur la valeur d'une telle plateforme et d'évaluer si elle opère actuellement de la manière la plus efficace, et si elle fixe suffisamment le rôle des organisations de la société civile.

1. Introduction

Cette première édition du rapport Mouvement évalue les progrès réalisés quant aux huit objectifs soulignés dans le Plan d'action de 5 ans en 8 points de la société civile, depuis le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la migration internationale et le développement de 2013. Sur la base d'entretiens, d'analyse documentaire et d'une enquête mondiale réalisée auprès de 350 organisations de la société civile, le rapport dépeint une image à la fois d'amélioration et de stagnation, décrit les actions entreprises par la société civile et propose des manières d'avancer dans l'application du Plan.

La route jusqu'à 2015 a été intéressante pour les migrants et leurs familles. En plus de quelques avancées prometteuses telles que l'inclusion de la migration dans les objectifs de développement durable (ODD), l'adoption rapide de la Convention sur les travailleurs domestiques, 2013 (C189), et l'adoption du Protocole de la migration forcée, le monde a vu également le plus grand déplacement forcé de populations depuis la Seconde Guerre mondiale, et les tendances xénophobes semblent être à la hausse.

C'est dans ce contexte qu'en octobre 2015, le huitième Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) a été tenu à Istanbul, Turquie. Les Journées de la Société civile et l'espace commun ont fourni une autre occasion pour la société civile de plaider en faveur d'une approche de droits humains en matière de gouvernance de la migration. Depuis le premier Dialogue de haut niveau des Nations Unies (ONU) sur la Migration internationale et le développement en 2006, de nombreuses organisations de la société civile ont travaillé ensemble pour l'organisation du changement dans les politiques et les pratiques pour le bien-être des migrants, des communautés et des familles. Ce faisant, les organisations de la société civile ont joué un rôle dans le développement de discussions globales et dans l'orientation du travail vers l'approche de droits humains en matière de migration et de développement.

Une grande partie de ce travail a été réalisée à travers la création et le renforcement de réseaux. Depuis la première réunion du FMMD en 2007, les organisations de la société civile ont cherché des ressources pour favoriser la coordination aux niveaux national et régional et les actions de plaidoyer qui leur permettraient de faire le suivi des actions du gouvernement afin de veiller à ce que ce dernier s'engage à mettre les droits des migrants et de leur famille en pratique, non seulement sur papier. Limitées par les ressources, diverses réunions et consultations thématiques et régionales ad hoc ont été organisées au cours des dernières années par, entre autres, le Comité directeur international du FMMD, la Coalition mondiale sur la migration, et la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM), (réseau MADE, 2015).

MADE - Réseau migration et développement de la société civile

Le réseau MADE a évolué sur une grande partie de ce travail. Le Réseau migration et développement de la société civile (MADE) est un programme lancé en 2014 avec l'intention de connecter, renforcer et créer des réseaux de la société civile. Avec un co-financement de l'Union européenne, le réseau MADE vise à « *renforcer la capacité de la société civile à travailler avec les gouvernements et à plaider pour de telles politiques et pratiques à l'échelle internationale, régionale et nationale. Il le fait en connectant les réseaux régionaux et internationaux et les groupes de travail thématiques des organisations de la société civile du monde entier, leur permettant de faire campagne conjointement.* » (CICM, 2015a). Ce rapport Mouvement a été commandé par le réseau MADE.

Les activités de MADE visent à obtenir des changements dans les politiques et les pratiques afin de protéger les migrants et leurs familles et d'améliorer les conditions dans lesquelles ils vivent, se déplacent et travaillent. Les activités de MADE sont organisées au niveau régional, thématique et mondial.

À l'échelle régionale, MADE est actuellement organisé autour du renforcement de trois réseaux régionaux : 1) MADE Afrique, dirigé par Caritas Sénégal et soutenu par quatre coordinateurs sous-régionaux ; 2) MADE Amériques, coordonné par le Réseau international sur les migrations et le développement (RIMD) basé au Mexique, et le Réseau international Scalabrini sur la migration (RSMI) avec l'assistance de la Fondation Scalabrini au Chili ; 3) MADE Asie, dirigé par le Forum des migrants en Asie (FMA). En outre, MADE a également une section MADE Europe qui est coordonnée par la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) Europe.

MADE dispose actuellement de trois groupes de travail thématiques sur : 1) la migration de main d'œuvre et le recrutement, coordonné par le Forum des migrants en Asie (FMA) ; 2) la gouvernance mondiale de la migration et du développement, coordonné par Cordaid ; et 3) la diaspora et les migrants en développement, coordonné par AFFORD UK.

Les activités mondiales et les actions sont coordonnées par la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM), avec l'aide d'un Comité directeur international de la société civile (CDI).

Plan d'action de 5 ans en 8 points

Le Plan d'action de 5 ans en 8 points, qui a été développé par les leaders, réseaux et organisations de la société civile des quatre coins du monde à la fin 2012, guide les efforts de la plupart des mobilisations de la société civile et du réseau MADE. Le Plan d'action vise à déboucher sur une collaboration entre les gouvernements et les organisations de la société civile pour avancer sur les questions évoquées dans le Plan et pour motiver les gouvernements à changer/améliorer leurs politiques. S'articulant autour de 4 thèmes principaux et 8 points pour l'action, le Plan a été lancé dans le cadre du Dialogue de haut niveau (DHN) de 2013 sur la migration internationale et le développement à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York comme appel à l'action et à la collaboration avec les gouvernements. Le Plan concorde totalement avec le programme d'action du Secrétaire général de l'ONU, le document de position préparé par l'OIM avant le DHN, et la Déclaration du Mexique qui a été adoptée par consensus par les États membres de l'ONU le 3 octobre 2013 (DHN société civile, 2013). Les huit points du Plan sont les suivants :

Sur les questions de développement humain

- 1) Assurer aux migrants et à la migration la place qui leur est due dans l'Agenda du développement post-2015 ;
- 2) Intégrer les migrants et la diaspora en tant qu'entrepreneurs, investisseurs sociaux et défenseurs de la politique de développement ;

Sur les droits des migrants

- 3) Répondre aux besoins de protection des migrants piégés en transit dans des situations de détresse;
- 4) Traiter les vulnérabilités, les droits et l'autonomisation des femmes et des enfants dans le contexte de la mobilité humaine ;

Sur la gouvernance de la migration et les partenariats

- 5) Promouvoir la mise en œuvre d'une législation nationale conforme aux normes internationales relatives aux migrants et leurs familles (en se concentrant sur les politiques d'application, la protection sociale et une procédure régulière) ;
- 6) Redéfinir les interactions des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants ;

Sur la mobilité du travail et le recrutement

- 7) Réglementer le secteur de recrutement de main-d'œuvre migrante et les mécanismes de mobilité du travail ;
- 8) Garantir les droits du travail des migrants. (Réseau MADE, 2015b)

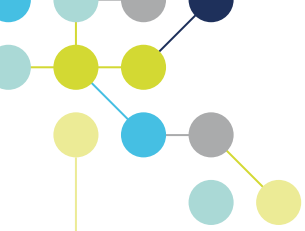
« (Le Plan d'action) est un début très prometteur pour la quête des organisations de la société civile de collaboration et d'activités et de progrès mesurables »

(personne interviewée)

Bien qu'il existe des préoccupations quant au processus d'élaboration du Plan d'action qui aurait pu être plus inclusif et participatif en assurant plus d'adhésion depuis le début, le Plan semble être généralement considéré par de nombreux réseaux et organisations de la société civile comme un bon point de départ pour une collaboration focalisée avec les gouvernements sur la migration et le développement aux niveaux régional et mondial. Le Plan présente une liste non exhaustive, mais réaliste, des domaines où des actions concrètes peuvent être recommandées ; des actions qui protègent les droits de l'homme des migrants, améliorant non seulement leurs propres trajectoires de développement humain, mais aussi des processus de développement plus larges.

Ce rapport Mouvement se concentre principalement sur l'avancement du Plan d'action depuis le DHN de 2013. À l'occasion, des événements survenus avant 2013 sont mentionnés, mais l'accent est mis principalement sur les développements des deux dernières années. Le rapport ne fournit pas d'audit des actions de toutes les organisations de la société civile dans ces domaines, citant principalement des exemples qui ont été fournis par les personnes interviewées et les participants à l'enquête (voir la section 2 pour plus de détails sur la méthodologie), ni n'évalue l'impact des actions de la société civile. Il vise plutôt à identifier les exemples de changements de politique importants, qu'ils soient positifs ou négatifs, qui ont des implications pour le progrès ou la stagnation dans chacun des domaines thématiques identifiés dans le Plan d'action. Ce faisant, le rapport établit des critères de progrès déjà identifiés par les acteurs de la société civile. Comme tel, le rapport présente une première ébauche d'indicateurs potentiels qui pourraient être appliqués dans les années à venir pour mesurer les progrès du Plan d'action.

Le reste du rapport est structuré comme suit : La section 2 donne une brève description de l'approche méthodologique. La section 3 considère chacun des objectifs identifiés dans le Plan d'action un par un. Chaque section commence par un bref aperçu de quelques-uns des défis actuels auxquels sont confrontés les travailleurs migrants et leurs familles, ainsi que par une discussion sur les cadres politiques existants ayant de l'importance pour l'objectif. Ensuite, le rapport met en lumière quelques-unes des contributions des organisations de la société



té civile dans chaque domaine, tel qu'identifiées par les acteurs de la société civile impliqués dans la préparation du rapport, ainsi que les changements de politiques clés ayant de l'importance pour l'objectif. La section 4 introduit l'outil développé dans le but de mesurer les progrès accomplis pour ce premier rapport Mouvement. L'outil est basé sur des critères élaborés par des organisations de la société civile dans le passé. Le manque de données limite souvent la possibilité réelle de mesurer les

résultats et beaucoup de travail reste à faire pour développer de meilleurs indicateurs. La section 5 présente une discussion générale sur les principaux défis auxquels sont confrontés les travailleurs migrants et leurs familles, et ceux que confrontent les organisations de la société civile dans leurs efforts pour aider, protéger et défendre les migrations et le développement. La section 6 conclut par une réflexion sur la voie à suivre pour les organisations de la société civile.

2. Méthodologie

L'objet global de la recherche guidant le rapport est le suivant :

Quels sont les progrès réalisés quant à chacun des huit objectifs identifiés dans le Plan d'action de 5 ans en 8 points de la société civile, depuis le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la Migration internationale et le développement en 2013 ?

Pour y répondre, les sous-questions suivantes orientent la recherche :

- 1) Quelles sont les mesures prises par différents acteurs de la société civile pour répondre au Plan d'action de 5 ans en 8 points ?
- 2) Quels objectifs ont avancé et lesquels ont stagné ou empiré ?
- 3) Y a-t-il eu des changements, positifs ou négatifs, dans les politiques et les pratiques des gouvernements qui entravent ou soutiennent la réalisation des objectifs ?
- 4) Y a-t-il des différences régionales en cours ?
- 5) Quels sont les défis et les risques actuels rencontrés par les migrants et leurs familles qui peuvent empêcher la réalisation des objectifs ?
- 6) Quelles sont les possibilités actuelles pour des interventions futures ?
- 7) Quelles mesures devraient être prises avant le prochain Dialogue de haut niveau (en 2019) ?

Afin de répondre à ces questions, trois méthodes ont été appliquées: l'examen des documents, des entretiens semi-structurés qualitatifs auprès d'un échantillon d'acteurs de la société civile expressément sélectionnés et des questions ouvertes incluses dans une enquête qui a été complétée par environ 350 organisations de la société civile du monde entier travaillant sur les migrations, le développement et les droits des migrants.

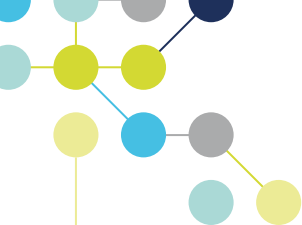
Un examen des documents a été utilisé pour construire une image des efforts des organisations de la société civile dans les différents domaines définis par le Plan d'action, et pour identifier des critères et des indicateurs actuels qui pourraient être utilisés pour mesurer les progrès dans chacun des huit objectifs. Au cours des dernières années, les acteurs de la société civile ont déployé des efforts concertés pour élaborer des critères de référence, des cibles et des recommandations qui, s'ils sont appliqués, représenteraient un progrès dans les différents domaines définis par le Plan. Ce rapport est construit autour de cibles et critères existants transmis par les différents acteurs de la société civile. Grand nombre des critères proposés sont difficiles à mesurer en raison, en

partie, du manque de disponibilité des données, mais aussi de définitions vagues. Lorsque cela est possible, les indicateurs sont affinés et énumérés sur la base de sources de données existantes dans le but de fournir une première évaluation des avancements accomplis concernant la mise en œuvre du Plan d'action. Néanmoins, la société civile devra réaliser un travail plus approfondi à ce sujet.

En outre, une série de rapports régionaux sont actuellement en cours de préparation par les coordinateurs de MADE dans chaque région afin de fournir une perspective régionale sur les migrations et le développement. Le premier de la série, un document intitulé « *Migration, développement et droits de l'homme : des alliances en tant que pilier pour transformer la réalité sociale en Amérique latine et aux Caraïbes* », a été publié en juillet 2015 et rassemble les contributions des organisations de la société civile basées sur une série de réunions impliquant plus de 250 participants qui ont eu lieu dans les Amériques depuis le début de l'année 2014. Des rapports similaires seront préparés pour d'autres régions et pourront contribuer aux futures éditions du Rapport Mouvement.

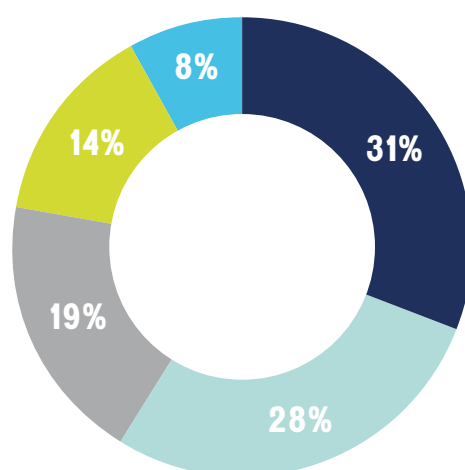
Des entretiens qualitatifs semi-structurés ont été menés avec 21 personnes. Les personnes interviewées ont été choisies en concertation avec les coordonnateurs de MADE, sur la base d'une volonté d'assurer une répartition thématique et régionale de l'expertise. Les entretiens ont porté sur plusieurs domaines, notamment : les principaux défis auxquels sont confrontés les migrants et leurs familles ; les changements de politiques impliqués dans ces défis à affronter, leur provocation ou leur exacerbation ; les perceptions du Plan d'action de 5 ans en 8 points ; les types d'interventions que différents acteurs ont développés pour transmettre les objectifs énoncés dans le Plan d'action ; et les défis auxquels ils se sont confrontés en le faisant. Les entretiens ont également été utilisés pour identifier et recueillir les histoires de répondants, en déterminant les actions les plus importantes pour eux (et les résultats) quant à l'avancement du Plan d'action, ainsi que les intentions et les recommandations pour les interventions futures. Le guide d'entrevue est disponible dans l'annexe 1 et la liste complète des participants dans l'annexe 2. Tous les entretiens ont été enregistrés avec l'autorisation des intéressés, et entièrement transcrits. Ils ont tous été menés en anglais¹, sauf un.

1 Un des entretiens a été mené en français.



Par ailleurs, une enquête mondiale de la société civile sur les migrations et le développement² a été menée en parallèle avec la préparation du rapport Mouvement. L'enquête a recueilli des informations fournies par 353 participants qui ont répondu en utilisant la liste de diffusion de MADE. Certains des résultats de l'enquête ont été inclus dans le présent rapport. En outre, des données supplémentaires ont été recueillies pour le rapport Mouvement à travers l'inclusion de trois questions qualitatives demandant aux participants d'informer sur les principaux défis auxquels sont confrontés les travailleurs migrants et leurs familles, les changements de politique, qu'ils soient positifs ou négatifs, et les principales contributions des organisations de la société civile dans le traitement de ces défis. Au total, 119 participants à l'enquête de MADE ont également répondu aux questions qualitatives supplémentaires optionnelles, ce qui représente environ un tiers de tous les répondants. Les réponses provenaient de 50 pays distincts, représentant une bonne répartition régionale. Environ 31 % étaient d'Afrique, 28 % d'Amérique latine et des Caraïbes, 19 % d'Europe, 14 % d'Asie et du Moyen-Orient et 8 % d'Amérique du Nord.

Une première version du rapport Mouvement a été partagée avec tous les participants de la société civile du FMMD 2015, qui ont eu la possibilité de fournir un retour sur le contenu du rapport après l'événement. Leurs commentaires ont été pris en compte dans la préparation finale du rapport.



² Un aperçu des résultats de l'Enquête mondiale Migration et développement de la société civile est disponible sur : www.madenetwork.org

3. Découvertes

3.1 Développement humain

Lié aux objectifs 1 et 2 du Plan d'action de 5 ans en 8 points

Dans les débats scientifiques et politiques récents, le discours sur la migration et le développement a reçu une attention croissante. Alors que dans le passé, les effets négatifs de la migration internationale sur les pays d'origine - comme la « fuite des cerveaux » - ont été au centre des débats, il y a eu, ces dernières décennies, une reconnaissance croissante du fait que la migration internationale peut contribuer de manière positive au développement des pays d'origine et de destination aux niveaux micro, méso et macro (de Haas, 2012).

Depuis le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement en 2013 (ci-après DHN), et à l'approche de l'adoption des Objectifs de développement durable post-2015, le rôle de la migration - et en particulier des envois de fonds et de l'engagement de la diaspora - a reçu une attention encore plus positive. Par exemple, avant la troisième conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, une conférence internationale intitulée « Exploitation des migrations, des envois de fonds et des contributions de la diaspora pour le financement du développement durable » a eu lieu à New York les 26 et 27 mai 2015. Les messages clés de la conférence incluaient l'idée que la réduction des coûts de transaction des transferts de fonds à 3 % pourrait faire économiser aux migrants et à leurs familles autour de 20 milliards de dollars. Des économies similaires pourraient être faites en supprimant les coûts de recrutement pour les travailleurs migrants (Banque mondiale, 2015).

Le rôle des migrants et de la diaspora en tant qu'acteurs de développement a également représenté un élément clé des discussions. Toutefois, malgré une augmentation exponentielle du nombre de gouvernements mettant en place des institutions et des politiques de soutien à l'engagement de la diaspora (Gamlen, 2014), les barrières et les défis dans les pays d'origine et de destination continuent de limiter les possibilités de participation pour les migrants et la diaspora. Ces défis comprennent l'exclusion structurelle, les barrières fiscales et à la propriété, l'accès au capital financier, la corruption, la faiblesse des infrastructures et la méfiance.

Toutefois, l'attention se concentre souvent sur le développement au niveau macro. Les organisations de la société civile ont toujours attiré l'attention sur le développement humain ainsi que sur la contribution des migrants et de leurs familles dans les pays de destination. Ainsi, les deux premiers objectifs du Plan d'action cherchent à relever ces défis.

Objectif 1 : « Intégration de la migration dans l'Agenda du développement post-2015 permettant d'aborder la question de la contribution des migrants au développement des pays d'origine et de destination, mais aussi les possibilités d'améliorer la planification politique et la cohérence, à même de faire toujours plus de la migration un choix plus qu'une nécessité, davantage un gain qu'une perte. Cet Agenda du développement contribuerait à l'affirmation du droit de migrer comme du droit de rester dans le pays d'origine avec un travail décent et la sécurité humaine. En ce sens, il connecte la migration aux préoccupations de l'ONU en matière d'interaction entre développement et pauvreté, santé, égalité des genres, financement du développement et développement durable, et relie la migration aux futurs objectifs pour le développement. »

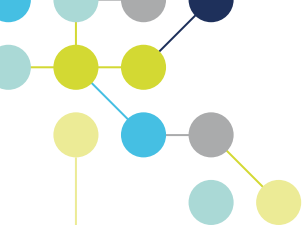
Objectif 2 : « Création et renforcement des modèles et de structures qui facilitent l'engagement de la diaspora et les associations de migrants comme des entrepreneurs, des investisseurs sociaux, des défenseurs des politiques et des partenaires dans la définition et la réalisation des priorités pour le développement humain dans les pays d'origine, d'héritage et de destination. »

Objectif 1 : Agenda du développement post-2015

Malgré les impacts depuis longtemps connus de la migration sur le développement, elle n'a pas été incluse dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Pendant les préparatifs du DHN en 2013, les organisations de la société civile appelaient déjà à l'inclusion de la migration dans l'Agenda du développement post-2015. Depuis le DHN de 2013, l'élan des acteurs de la société civile pour voir la migration, les migrants et les droits de l'homme inscrits dans l'Agenda du développement post-2015 a augmenté, ainsi que le plaidoyer dans ce domaine sont devenus une priorité pour de nombreuses organisations de la société civile.

Action et plaidoyer de la société civile

Pendant les préparatifs du DHN de 2013, les organisations de la société civile appelaient déjà à l'inclusion de la migration dans l'Agenda du développement post-2015. Alors qu'à ce moment-là, aucun groupe spécifique n'avait été organisé, des propositions de neuf cibles potentielles avaient déjà été exposées dans un document de ressources préparé par les organisations de la société civile (CICM, 2013) avant les débats à New York en 2013. Ces cibles portaient notamment sur la réduction des coûts de transaction des transferts de fonds, la



réduction des coûts de migration (notamment de recrutement), la réduction de la traite de personnes, l'accès aux services et la reconnaissance des qualifications. Une grande partie de ces cibles proposées font partie, soit directement ou indirectement, de l'Agenda du développement durable 2030 qui a été adopté par 193 gouvernements à l'ONU. Le programme présente un ensemble ambitieux de 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles : un programme mondial de 15 ans pour « ne laisser personne de côté », y compris les migrants, quel que soit leur statut migratoire (voir aussi l'encadré 1 ci-dessous).

Bien que ce résultat n'ait pas été produit uniquement par les organisations de la société civile, il est important de reconnaître les efforts considérables fournis par celles-ci pour consolider leur position et faire des propositions concrètes. Toutefois, beaucoup de travail reste encore à faire, en particulier en ce qui concerne la définition des indicateurs ainsi que la garantie de la mise en œuvre et le suivi aux niveaux mondial et national. Le groupe de travail MADE, qui travaille sur l'Agenda du développement post-2015, ainsi que diverses régions, sont en train de s'organiser autour de cet aspect.

En particulier, en 2014 et pendant le premier semestre de 2015, les organisations de la société civile du monde entier appelaient déjà à l'inclusion de la migration dans l'Agenda du développement post-2015. Le travail dans ce domaine a été mené par les participants aux Journées de la Société Civile du FMMD 2014, et a été entrepris par le groupe de travail de MADE sur la gouvernance mondiale de la migration et le développement, coordonné par Cordaid³.

Les principales contributions ont inclut le développement de l'Agenda de Stockholm sur la migration ainsi que les objectifs et cibles liés à la migration, définis à l'issue des Journées de la Société Civile du FMMD 2014 - et pour lesquelles 312 signatures d'organisations de la société civile ont été recueillies entre juin 2014 et février 2015 -, sans compter le document d'information de l'appel à l'action post-2015. Dans l'Agenda de Stockholm, les organisations de la société civile appellent à la nécessité morale d'aborder les droits des migrants et les causes profondes de la migration. L'Agenda de Stockholm appelle également à une diminution importante des coûts de transaction des transferts de fonds, à une réduction du risque et à une garantie de la sécurité des migrants en déplacement, ainsi qu'à l'augmentation de la mobilité des compétences, des salaires et de la sécurité sociale (FMMD Société Civile 2014).

« Migration et objectifs de développement durable : un appel à l'action pour le post-2015 » est un document d'information disponible en anglais, français, espagnol et turc. Il défend le statut de la migration dans les objectifs en mettant en évidence l'importance du développement économique, social, démographique et universel des migrants (réseau MADE, 2015c). L'appel à l'action révisé l'Agenda de Stockholm 2014 et propose quelques mesures concrètes concernant la façon dont les sociétés civiles peuvent prendre des actions supplémentaires. L'Agenda de Stockholm peut être considéré comme un guide de mise en œuvre pour l'objectif 1 du Plan d'action.

D'autres activités essentielles comprennent une série de webinaires tenus au cours du printemps 2015, relatifs aux efforts de plaidoyer et aux stratégies des organisations de la société civile afin d'inclure les migrants et la migration dans l'Agenda du développement post-2015. Les webinaires regroupaient des représentants des différentes régions du monde et ont permis à 25-30 organisations de la société civile engagées dans la procédure de coordonner leurs efforts avec de nombreuses initiatives au niveau national et, en particulier, à New York. Les organisations de la société civile ont également contribué en fournissant des données sur la procédure, en proposant la formulation et la reformulation d'indicateurs et en préparant des commentaires pour le Groupe inter-institutions et d'experts des Nations Unies sur les indicateurs pour les Objectifs de développement durable (GEI-ODD)⁴. Parallèlement aux discussions sur les ODD, les organisations de la société civile ont également engagé des discussions autour de la 3^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu à Addis-Abeba du 13 au 16 juin 2015. Des efforts ont été déployés, par ailleurs, par les organisations de la société civile au niveau national pour s'engager avec les gouvernements dans leurs préparatifs en vue de l'Agenda du développement post-2015. Cependant, aucun exemple spécifique n'a été identifié lors de la préparation du Rapport Mouvement.

« Le document de Stockholm sur le post-2015 est une contribution à l'autonomisation des organisations ou des individus au niveau national pour faire pression autour du post-2015 et la migration »

(Personne interviewée).

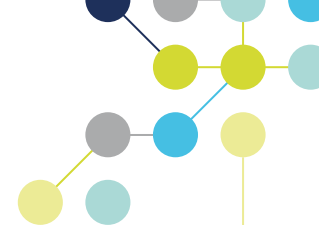
Changement de politique

À la soixante-dixième session de l'Assemblée générale de l'ONU, tenue le 25 septembre 2015, le programme « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » a été adopté. Bien que la migration ne soit pas représentée par un objectif à part, elle a été intégrée dans le cadre réglementaire de plusieurs manières :

« Nous reconnaissons la contribution positive des migrants pour une croissance inclusive et un développement durable. Nous reconnaissons également que la migration internationale est une réalité multidimensionnelle d'une importance capitale pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination, et qu'elle demande des réponses cohérentes et globales. Nous allons coopérer à l'échelle internationale pour garantir une migration sûre, ordonnée et régulière, impliquant le plein respect des droits de l'homme et le traitement humain des migrants, sans considération du statut migratoire, des réfugiés et des personnes déplacées. Une telle coopération devrait également renforcer la résilience des communautés accueillant des réfugiés, particulièrement dans les pays en développement. Nous soulignons le droit des migrants à

3 <https://www.cordaid.org/nl/>

4 Voir par exemple GEII (2015)



retourner dans leur pays d'origine, et rappelons que les États doivent veiller à ce que leurs ressortissants de retour soient dûment reçus. » (Paragraphe 29)

Bien que les indicateurs permettant de mesurer les cibles des ODD soient encore en discussion, la migration a été explicitement abordée dans plusieurs cibles, notamment la cible 8.8 (droits des travailleurs), la cible 10.7 (faciliter une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable), la cible 10.c (réduction des coûts de transactions des envois de fonds) et la cible 17.18 (ventilation des données par statut migratoire). Il est également évident que la migration peut influencer indirectement sur la plupart des autres cibles (par exemple, par le paiement des frais de scolarité avec les envois de fonds des migrants). En outre, la traite de personnes est couverte par les cibles 8.7, 5.2 et 16.2, bien qu'elle soit axée principalement sur la traite des femmes et des enfants. Par ailleurs, l'objectif 16 se concentre sur la plupart des causes profondes du déplacement et aborde les questions auxquelles font face les personnes déplacées et les réfugiés dans le monde (Encadré 1).

ENCADRÉ 1

Les objectifs de développement durable – Cibles liées à la migration

- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes et ceux qui ont un emploi précaire
- 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des transferts de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent
- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 17.18 D'ici 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, divisées par revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

Progression

Malgré certaines limites, l'inclusion de la migration dans les ODD est largement acceptée comme une réussite. Jusqu'à mars 2016, des discussions concernant la traduction des cibles en indicateurs mesurables seront en cours, ce qui signifie que les organisations de la société civile y joueront un rôle important. La société civile devra également garantir que les ODD et les cibles liées à la migration seront mis en œuvre effectivement à l'échelle nationale, et que cela sera contrôlé à la fois au niveau mondial et national. En outre, il fallait veiller à ce que les indicateurs développés soient mesurables.

Objectif 2 : Engagement de la diaspora et des migrants dans le développement

Le **deuxième objectif** du Plan d'action vise à promouvoir « des modèles et des structures qui facilitent **l'engagement de la diaspora et les associations de migrants** comme des entrepreneurs, des investisseurs sociaux, des défenseurs de politiques et des partenaires dans la définition et la réalisation des priorités pour le développement humain dans les pays d'**origine, d'héritage et de destination**. » Ce point a été ajouté au Plan d'action pour reconnaître légitimement le rôle important que les migrants et les diasporas peuvent jouer dans le développement, un rôle qui va bien au-delà de l'envoi de fonds. En ce qui concerne le développement des pays d'origine/d'héritage, les migrants et les diasporas sont souvent vus comme des alliés naturels du développement compte tenu de leur intérêt à contribuer à leur pays et de leur capacité à le faire par des moyens novateurs. Ils peuvent avoir des intérêts personnels dans le développement de leur pays d'origine (étant donné les intentions futures de retour, la famille restant dans le pays d'origine, l'altruisme, etc.) et disposent souvent du capital humain et culturel nécessaire à l'échange entre les pays de destination et d'origine. Du point de vue du pays de destination, l'engagement des diasporas dans les entreprises de développement, y compris le secteur privé, peut avoir de nombreux avantages. Ces avantages comprennent la capacité de communiquer avec les parties prenantes locales, d'identifier leurs besoins et priorités, et d'établir un consensus de manière culturellement appropriée ; la volonté d'investir dans les économies à haut risque que d'autres investisseurs étrangers éviteraient, et ; la possibilité d'utiliser les réseaux sociaux transnationaux et les ressources qu'ils génèrent de façon à favoriser le développement (Brinkerhoff, 2012). Le contexte dans lequel les migrants et les communautés de la diaspora se trouvent influe sur le degré de leur engagement (Bonfiglio et al, 2015 ; Bilgili, 2014). En ce qui concerne le développement des pays de destination, cela est moins souvent mentionné dans le discours et la défense de la migration et du développement, ce qui est considérable compte tenu du rôle essentiel joué souvent par les migrants dans la réponse aux besoins du marché du travail, la création d'emplois et d'entreprises et bien plus encore. En outre, la migration en soi peut souvent avoir un effet notable et direct sur le bien-être et le développement humain du migrant, de sa famille ou de la communauté concernée.

Action et plaidoyer de la société civile

Le groupe de travail sur les migrants et la diaspora dans le développement mène des activités sur cet objectif particulier du Plan d'action. Le Groupe de travail a été dirigé initialement par le Centre de la politique de la diaspora africaine, basé aux Pays-Bas, qui était responsable des activités en 2014. Celui-ci est maintenant dirigé par la Fondation africaine pour le développement (AFFORD) au Royaume-Uni, qui a pris la direction du groupe en 2015.

Deux publications clés qui ont été lancées par le groupe de travail comprennent un rapport politique relatif à « La diaspora et les entrepreneurs migrants en tant qu'investisseurs sociaux et économiques dans le développement des pays d'origine - exploitation du potentiel d'intermédiation des entrepreneurs migrants et de la diaspora pour un développement transformateur et inclusif », ainsi qu'une note de bonne pratique, « Consolidation et mise en valeur des entrepreneurs de la diaspora pour le développement ». La première vise à rassembler les recherches existantes, même si elles sont limitées, sur les contributions des entreprises de la diaspora au développement afin de consolider les recommandations politiques. La dernière rassemble divers exemples de bonnes pratiques en vue de promouvoir le partage d'expériences entre les acteurs actifs dans le domaine de l'engagement de la diaspora (encadré 2). Par ailleurs, des webinaires ont eu lieu le 20 novembre 2014 et le 15 septembre 2015 pour promouvoir l'objectif 2 du Plan d'action en contribuant au « développement d'un cadre de mise en œuvre, de recommandations de politiques et la mise en évidence des pratiques inspirantes qui ont lieu partout dans le monde et qui pourraient mériter d'être copiées » (réseau MADE, 2014).

Changements de politique

Généralement, il semble y avoir eu beaucoup de progrès ces dernières années, notamment dans les pays d'origine, en termes de création de structures institutionnelles, de politiques et de programmes pour la diaspora. Gamlen (2014) démontre une hausse marquée dans le « nombre d'États disposant de bureaux officiels pour les émigrés et leurs descendants » depuis le milieu des années 1990 (p3). Juste à titre d'exemple, plus tôt cette année, le Kenya a lancé sa première Politique de la Diaspora, marquant une étape importante dans l'approche du Kenya vis-à-vis l'engagement de la diaspora, qui a évolué au cours des 15 dernières années (Bonfiglio et al, 2015).

Des programmes, tels que le programme de 1x1⁵ pour l'investissement au Mexique, soutiennent les start-up avec un objectif clair de création d'emplois. Une des organisations de la société civile engagées activement dans ce programme est la Fédération Zacatecas (FEDZAC), une association locale créée en 1986. Depuis, plus de 240 millions \$ US ont été investis dans environ 4 000 projets, notamment des écoles, cliniques, routes, systèmes d'eau potable, rues, électricité, bourses, etc. (Réseau MADE, 2014) Bien que les faits empiriques soulignent un certain succès dans ce domaine, de rares évaluations du programme sont disponibles. Des milliers d'exemples existent de projets de la diaspora et de migrants ainsi que de programmes dans les pays en développement, mais peu d'évaluations systématiques pour en mesurer l'effet. Dans un effort pour développer des politiques systématiques de la diaspora, un manuel destiné aux décideurs politiques et aux praticiens a été publié en 2012 intitulé « Développer une feuille de route pour l'engagement des diasporas dans le développement », et qui comprend également de nombreux exemples (Mendoza & Newland, 2012).

- 5 Les programmes 1x1 pour l'investissement au Mexique signifient que pour chaque 1 \$ US investi par une personne migrante au Mexique, le gouvernement fédéral central prêtera une somme équivalente. Le montant maximal du prêt est de 20 000,00 US \$ par projet avec un intérêt de 0 % sur 5 ans.

ENCADRÉ 2

Homestrings

« Homestrings est une plateforme d'investissement qui facilite l'apport d'impact de la diaspora pour marquer la différence dans le monde. L'organisation accorde aux investisseurs étrangers et à la diaspora africaine l'accès aux opportunités d'investissement en Afrique et dans d'autres marchés émergents. Grâce à Homestrings, les investisseurs individuels et institutionnels sont en mesure de diriger leurs ressources vers des initiatives dans les marchés émergents. Ceci est facilité grâce à un portail Web interactif qui regroupe la demande des investisseurs et leur permet un accès ciblé aux mêmes investissements qui, jusqu'à présent, étaient offerts uniquement aux investisseurs institutionnels dans le monde. Ces investissements sont réalisés via des opportunités approuvées avec des résultats antérieurs cohérents, et se font dans des projets de marchés émergents, notamment dans le marché de l'immobilier commercial, des télécoms et des petites et moyennes entreprises. Depuis son lancement au Royaume-Uni en juillet 2011, Homestrings a mobilisé des fonds dans la région atteignant les 25 millions \$. L'organisation dispose d'une large portée géographique, couvrant 13 pays d'Afrique, et offre une gamme croissante de produits, de projets, de fonds, d'obligations et de possibilités de partenariat public-privé, notamment un panier de plus en plus important de produits de marques à diffuser. Homestrings offre des opportunités d'investissement à partir d'un éventail d'institutions. L'initiative est un bon exemple de la façon dont les diasporas peuvent créer des opportunités d'e-commerce, et montre comment l'internet peut comprimer le temps et l'espace pour construire des ponts entre le capital d'investissement de la diaspora et ceux qui en ont besoin dans les pays d'origine » (Formson-Lorist, 2014, p8)

« Je pense que nous avons vu une amélioration importante dans le domaine de la politique dans les pays d'origine. Beaucoup de pays disposent désormais de politiques de la diaspora. Un grand nombre parmi eux a même mis en place des ministères de la diaspora. En termes de politique donc, les progrès sont importants »

(Personne interviewée)

Au cours de la recherche, nous avons cité l'exemple d'un homme qui a créé une société d'embouteillage d'eau et qui emploie aujourd'hui huit personnes, dont deux membres de sa famille. L'un des défis auxquels il a été confronté était la concurrence avec les grandes multinationales qui ont le monopole du marché. Il aimerait donc voir des changements dans les politiques de passation des marchés du gouvernement mexicain pour garantir un certain niveau d'achat chez les entreprises locales pour les aider à se développer.

Cela renvoie au débat plus large sur la cohérence des politiques pour le développement, car les projets encourageant les « diasporas » à s'engager pour le développement ne fonctionnent que dans un environnement qui y soit propice. Dans la République de Moldavie par exemple, le Premier ministre a rendu une décision en 2013 voulant que chaque ministère du gouvernement et autorité publique nomme un adjoint qui serait responsable de la promotion de la politique pour les questions de la diaspora. Cela montre qu'effectivement, un certain nombre de questions politiques interdépendantes influencent le contexte dans lequel les membres de la diaspora peuvent participer.

Progression

Mesurer le progrès dans le domaine de l'engagement de la diaspora représente un défi. Alors que la question de l'engagement de la diaspora est un domaine dans lequel de nombreux gouvernements élaborent de plus en plus de politiques et de programmes, il semble y avoir des progrès limités en termes de mise en œuvre. Bien que le rôle des transferts de fonds ait

« La problématique est posée en termes de pratique et de capacité. Certains disposeront des politiques, mais pas des capacités pour mettre en oeuvre le processus de facilitation, et d'autres disposent à la fois de la politique et des capacités mais continuent de faire face à des problèmes en termes d'applications pratiques »

(Personne interviewée)

été clairement reconnu lors de la Conférence sur le financement du développement, ainsi que le rôle des migrants dans le développement des ODD, l'engagement de la diaspora, en particulier dans le contexte de l'entrepreneuriat des migrants, ne figure pas vraiment dans les débats. Les gouvernements à travers le monde, en particulier en Afrique, au Mexique et dans les Balkans occidentaux⁶, développent activement des politiques et des programmes pour soutenir l'engagement de la diaspora. Toutefois, alors que les cadres politiques sont - sur papier - bons, la capacité de les mettre en œuvre est souvent limitée. Ainsi, des représentants d'organisations de la société civile consultés lors de la préparation du rapport Mouvement ont souligné la nécessité de mettre l'accent sur la mise en œuvre de la politique et sur la création de régimes soutenus à l'échelle internationale qui favorisent les impacts positifs sur le développement que les communautés de migrants et de diaspora peuvent générer dans les pays d'origine.

Une attention moindre a été accordée à : 1) à la mise en œuvre de la contribution au développement des migrants dans les pays de destination ; et 2) à la création d'environnements porteurs, étant donné qu'il est bien établi que les migrants qui sont bien protégés et intégrés se trouvent dans une meilleure position pour contribuer au développement que ceux qui affrontent la discrimination et l'exclusion.

Un écart perçu dans le travail des organisations de la société civile sur l'objectif 2 du Plan d'action consiste au manque d'attention accordée aux contributions des migrants au développement dans le pays de destination, ce qui, compte tenu de l'attention portée aux défis des discours négatifs sur la migration, peut être un domaine important pour l'action future.

3.2 Les droits des migrants

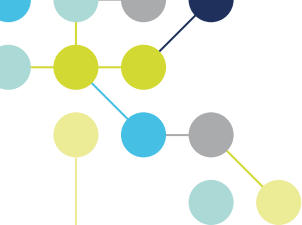
Lié aux objectifs 3 et 4 du Plan d'action de 5 ans en 8 points

Objectif 3 : Migrants en détresse

Afin d'échapper à des environnements économiques, sociaux, et politiques dramatiques dans les pays d'origine, de nombreux migrants, en l'absence de possibilités de migration sûre, se tournent vers des routes plus périlleuses. Poussés à prendre des moyens de transport dangereux, des milliers de migrants en transit périssent ou sont blessés chaque année. Par exemple, l'enquête « The Migrant Files » rapporte que « plus de 30 000 réfugiés et migrants sont morts dans leur tentative d'atteindre l'Europe ou d'y rester depuis l'an 2000 » (The Migrant Files, 2015). Selon l'OIM (2015c), ce chiffre dépasse les 40 000⁷ (OIM, 2015c).

6 « Je ne pense pas que la région asiatique ait souscrit au discours de la diaspora. En grande partie parce que l'Asie a une longue tradition de migration de main d'œuvre temporaire » (personne interviewée)

7 Vrai le 25 novembre 2015



L'OIM (2015c) rapporte également que 71,9 pour cent des 4 965 morts estimées en 2015 se sont produites uniquement dans la région Méditerranée⁸. Il est clair que la situation actuelle en Méditerranée est le produit de facteurs politiques, sociaux, démographiques et économiques complexes dans les pays d'origine, de transit et de destination. Il en résulte des flux migratoires mixtes composés d'individus qui se déplacent pour différentes raisons, pour la plus part, de façon irrégulière. Toutefois, il est également important de reconnaître qu'il ne s'agit pas uniquement d'une problématique européenne. Partout dans le monde, les migrants ont recours à des routes dangereuses en quête de sécurité ou d'une vie meilleure. Par exemple en Amérique Centrale et au Mexique, la traversée du désert du Sinaï ou en Afrique du Nord, à travers le Yémen vers l'Arabie Saoudite, à travers la mer d'Andaman (Agence France-Presse, 2015) et bien d'autres itinéraires. Faire face à ces défis requiert une forte collaboration.

Malgré l'augmentation de l'intérêt et de la sensibilité internationale devant la souffrance des migrants piégés dans des situations de transit et de crise, les réponses de protection et d'assistance sont souvent manquantes. De plus, dans le but d'arrêter les flux de migration irrégulière, les pays ne cessent de renforcer leurs contrôles aux frontières, une tendance qui apparaît dans plusieurs pays de destination autour du monde, notamment les États membres de l'UE, les États-Unis et le Mexique, l'Australie, la Malaisie etc. Ces restrictions rendent plus compliqué le déplacement à travers les canaux sécurisés, et augmentent les probabilités de recours aux passeurs, s'exposant ainsi aux vulnérabilités liées au fait d'être sans papiers et aux routes irrégulières, à commencer par les non-moins dangers d'exploitation, de mort, de blessures, de viol, d'agression, de vol et de traite de personnes.

Le troisième objectif du Plan d'action cherche spécifiquement à relever ces défis à travers la promotion de :

Mécanismes pluripartites fiables pour répondre aux besoins d'assistance et de protection des migrants en détresse, notamment ceux piégés dans des situations de guerre, de conflit ou de catastrophe (naturelle ou humaine), mais dans la même logique et urgence par rapport à leur situation de migrants victimes de violence ou de trauma en transit. Ce point pourrait inclure une attention particulière portée aux manquements flagrants à la protection et à l'assistance pour les femmes migrantes victimes de viols, aux milliers d'enfants non accompagnés et victimes d'abus le long des principaux canaux migratoires dans toutes les régions du monde. Les critères pourraient inclure des travaux supplémentaires et un renforcement des capacités pluripartites dans les structures développées par les organismes ayant des responsabilités en la matière, dont l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et la consolidation de pratiques et de principes pertinents existant en vertu du droit des réfugiés, du droit humanitaire et des droits humains »

8 Vrai le 25 novembre 2015

Action et plaidoyer de la société civile

La protection des migrants piégés dans des situations humanitaires désastreuses et dans la détresse, que ce soit en route ou pendant le séjour dans les pays de destination, est relativement nouvelle dans l'agenda du FMMD pour les gouvernements. Au FMMD 2010, les organisations de la société civile ont exhorté les gouvernements à répondre aux défis auxquels sont confrontés les migrants en transit comme l'une des cinq recommandations prioritaires. Les Journées de la Société Civile du FMMD 2012 ont consacré une session complète à la question. Dans la course au DHN de 2013, un groupe de travail thématique sur les besoins de protection des migrants piégés dans des situations de détresse et en transit⁹ a préparé un document de position et une feuille de route pour les cinq années à venir. Le message global du groupe était un appel à « *changer l'accent mis actuellement sur la sécurisation et l'externalisation des contrôles aux frontières et opter pour une ouverture des opportunités pour la migration régulière, y compris pour les travailleurs peu qualifiés. Un tel changement dans la stratégie de gestion des migrations conduirait à réduire les passages frontaliers irréguliers et le trafic de migrants.* »

Pour atteindre cet objectif, le groupe de travail a appelé à réaliser trois actions mesurables :

- « D'ici 2018, lancer un groupe multipartite « migrants en situation de crise » pour élaborer une matrice des instruments juridiques existants, des conseils et des exemples pratiques sur la façon dont les États et les autres parties peuvent répondre le mieux dans les situations de crise humanitaire pour protéger les migrants, y compris dans les situations de conflit, les catastrophes et de transit, où les migrants sont victimes de la violence et des traumatismes.
- D'ici 2018, faire des migrants en situation de crise une question prioritaire pour les programmes annuels des processus consultatifs régionaux (PCR) et inclure toutes les parties prenantes dans ces processus.
- D'ici 2018, lancer un groupe de travail des organisations de la société civile, facilité par le Bureau de coordination de la société civile de la CICM, qui pourrait servir de liaison entre le groupe des migrants en situation de crise et les organisations de la société civile, qui serait axé, du point de vue politique et sur le terrain, sur la protection des migrants piégés en transit et dans des situations de crise. »

Le message clé à l'issue des consultations régionales avec les organisations de la société civile du Sud, de l'Est et du Sud-Est asiatique ainsi que d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, qui ont eu lieu en parallèle avec la réunion de l'Initiative dirigée par les États (encadré 4) Migrants dans les pays en crise (MICIC),

9 Parmi les membres : Comité des ONG sur les migrations ; Institut pour l'étude des migrations internationales (ISIM), l'Université de Georgetown ; Programme pour l'étude des migrations internationales-IHEID ; Réseau international Scalabrini sur la migration (RSMI) ; Plateforme de migration transnationale.

ENCADRÉ 3

Campagne de protection en mer

Un appel mondial à signatures pour les « Recommandations de la société civile sur la protection en mer » a été lancé par le Comité des ONG sur les migrations à New York, avec le soutien de la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) et le réseau de la société civile Migration et développement (MADE). L'appel à signatures a été clôturé le 8 décembre 2014 avec au total 122 signatures recueillies. Les recommandations ont été présentées d'abord lors de l'événement *Sea Change*, le 9 décembre 2014, et de nouveau au Dialogue sur les défis de protection en mer du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Genève les 10 et 11 décembre 2014.

- 1) Assurer une approche des besoins prioritaires pour les opérations de sauvetage en mer (SAR) et les centres d'accueil, indépendamment du statut migratoire des personnes
- 2) Intensifier les cadres pluripartites de protection existants sur une base de besoins prioritaires qui engagent, de façon significative, les compétences des organisations de la société civile et les partenariats
- 3) Établir un protocole basé sur un principe de besoins prioritaires pour protéger les migrants et les réfugiés particulièrement vulnérables, par exemple, les femmes et les enfants
- 4) Assurer le partage des responsabilités de manière équitable et compétente ainsi que la coopération régionale entre les États côtiers et non côtiers en matière de tâches et de coûts impliqués dans le SAR, la relocalisation et les procédures de réinstallation
- 5) Aborder les « causes de route » et les « causes profondes » de la migration forcée et dangereuse
- 6) Veiller à ce que la gestion des frontières soit fermement fondée sur les principes des droits de l'homme
- 7) Autonomiser les migrants et les réfugiés

respectivement à Manille en mars 2015 et à Bruxelles en juin 2015, consiste à dire qu'en se concentrant uniquement sur les « pays en crise », sans tenir compte de la crise personnelle que vivent les migrants, on prive le débat de l'une de ses composantes essentielles (Gois, 2015). En mettant l'accent sur la sécurisation des droits des migrants de manière plus générale, ils seront dans une position plus forte pour répondre pendant une crise. Ce fut aussi une constatation qui a émergé à partir d'un sondage commandé par le Comité des ONG sur la migration au début de 2015. Cette consultation avait pour but d'identifier les pratiques concrètes des organisations non gouvernementales travaillant avec les « migrants en situation de crise et en transit » (MICIT) autour du monde¹⁰ (Comité des ONG sur la migration, 2015).

Les organisations de la société civile ont fait entendre leur voix pour les migrants en situation de crise. Une déclaration orale, « Sauver des vies, mise au point de solutions pour les Boat People » (CICM, 2015b), soutenue par plus de 125 organisations de la société civile, a été lue à la 28^{ème} session ordinaire du Conseil des droits de l'homme en mars 2015.

Les organisations de la société civile ont également développé un ensemble des recommandations pour la protection en mer, appuyée par 122 organisations de la société civile. Elles ont été présentées lors de l'événement *Sea Change*, le 9 décembre 2014, et de nouveau au cours du Dialogue sur les défis de protection en mer du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR, 2014) à Genève les 10 et 11 décembre 2014 (encadré 3).

Changements de politique

Alors que Migrants dans les pays en crise (MICIC), une initiative gouvernementale lancée suite au DHN de 2013, est accueillie comme une étape positive pour amener les États autour de la table afin de discuter sur les défis liés aux migrants en situation de crise, celle-ci a été critiquée pour être trop axée sur les pays en crise, par opposition aux migrants en situation de crise et de transit (encadré 4). Cette initiative doit encore se traduire par des changements de politique sur le terrain. Un autre projet lancé en faveur de cette question et bien accueilli par la société civile a été « Principes et directives recommandés sur les droits de l'homme aux frontières internationales », qui a été publié par le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) en 2014.

¹⁰ Au total, 30 réponses ont été reçues représentant une bonne distribution régionale.

ENCADRÉ 4

Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC)

Lors du DHN de 2013, un appel aux États pour aborder les défis auxquels sont confrontés les migrants en situation de crise a été lancé. En 2014, les Philippines et les États-Unis ont lancé une initiative d'État : Migrants dans les pays en crise (MICIC). Avec le soutien de l'OIM, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, et de l'Institut de l'Université de Georgetown pour l'étude de la migration internationale, l'Initiative MICIC travaille avec les États pour atténuer la vulnérabilité et sauver des vies. Elle le fait en aidant les États à établir de meilleurs plans de préparation, des stratégies de réponse plus fortes et des procédures de récupération plus rapides. Étant strictement volontaire, l'Initiative MICIC ne peut qu'augmenter la capacité d'un État à travers l'aide à l'élaboration de directives de secours aux sinistrés et non en dictant leur mise en œuvre. Pour plus d'impact, l'Initiative se concentre sur les migrants vivant dans les pays en crise et sur les crises dues à des conflits ou catastrophes naturelles. Les consultations avec les organisations de la société civile ont fait partie de l'initiative (Croix-Rouge, 2015), et Forum des migrants en Asie, la Coalition mondiale sur les migrations, la CICM et MADE mènent en parallèle des réunions de la société civile au cours des consultations officielles du MICIC, plaidant pour une initiative « migrants en situation de crise » plus large. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://micicinitiative.iom.int/>.

Un autre exemple de réponse politique est le Plan d'action « immédiat » en dix points qui a été convenu lors d'une réunion conjointe des ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères au Luxembourg le 20 avril 2015, comme réponse de l'UE à la situation en cours dans le bassin méditerranéen (Commission européenne, 2015). Cela a précédé le lancement d'un nouvel agenda européen global en matière de migration en mai 2015 ; un mouvement qui, tout en restant sous surveillance, est accueilli comme une étape plutôt positive par de nombreux acteurs de la société civile. En parallèle, d'autres développements dans l'UE sont suivis de façon beaucoup plus critique par la société civile. Par exemple, le Plan d'action de La Valette UE-Afrique sur la migration a généré beaucoup de critiques.

Progression

Les efforts des organisations de la société civile dans ce domaine ont porté principalement sur la promotion des approches globales par les gouvernements. Certains de ces efforts sont souvent gênés par les discours publics négatifs sur la migration. Toutefois, un grand nombre des actions entreprises sont « pensées pour les situations de crise » et l'on n'accorde pas l'attention suffisante à l'interaction complexe des facteurs à l'origine de ces situations. Les répondants à l'enquête mondiale ont identifié quelques changements de politique qui ont des

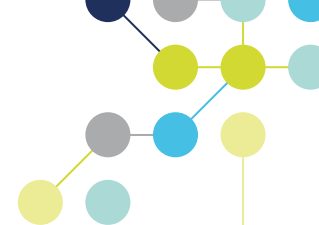
implications positives pour la réalisation de l'objectif 3 du Plan d'action. En effet, la plupart des répondants ont identifié des environnements politiques qui ont rendu les migrants plus vulnérables dans des contextes de crise. Par exemple, à la suite du typhon Haiyan dans les Philippines, les Philippines dans la plupart des États du Golfe ont été limités dans leur capacité d'organiser un soutien en raison de restrictions sur l'organisation imposées par les États de destination. Dans un pays du Golfe, les Philippines ont ignoré la loi et, en solidarité, l'ambassadeur des Philippines a assisté à chaque événement de collecte de fonds pour fournir une assistance en cas de besoin (Gois, 2015). Tous les pays d'origine ne sont pas forcément en mesure de fournir ce soutien. Un des défis auxquels font face les organisations de la société civile consiste à orienter l'accent mis sur les migrants dans les pays en crise vers la protection des « migrants en situation de crise » et en transit.

Objectif 4 : Femmes et enfants dans les contextes de migrations

Le **quatrième objectif** du Plan d'action cherche spécifiquement à aborder les droits des femmes et des enfants dans le contexte de migration à travers la promotion de :

« Modèles et structures pour répondre spécifiquement aux besoins et aux droits des femmes migrantes, dont des politiques et des programmes permettant aux travailleuses de choisir entre migrer ou rester dans le pays d'origine, ainsi qu'une législation permettant aux travailleuses, indépendamment de leur statut migratoire, d'avoir accès aux services de base ; des moyens d'accès au système judiciaire ; et la protection contre toutes formes de violence. Les droits des femmes migrantes devraient être objet d'un objectif distinct et être en outre abordés en tant que question transversale dans chacun des huit objectifs. De plus, des mécanismes devraient prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment ses droits, dans le contexte de la migration. »

Il s'agit peut-être l'objectif le plus compliqué du Plan d'action, et il devrait être discuté dans une section clairement séparée, dans le sens où les questions sur les droits des femmes et des enfants sont transversales. Par exemple, il est impossible de parler de droits du travail sans discuter de la position du grand nombre de travailleurs domestiques, principalement féminins, dans le monde entier et de leur exclusion de la législation du travail dans de nombreux pays de destination de premier choix. Il est impossible de discuter de migrants en situation de crise sans penser aux enfants qui se déplacent seuls ou qui sont attrapés dans des procédures d'expulsion. Par conséquent, les documents de rapprochement qui ont été préparés par les organisations de la société civile en préparation au FMMD d'Istanbul en 2015, reliant respectivement les femmes et les enfants à d'autres questions du Plan d'action, sont un point de départ utile pour examiner de plus près les progrès sur ces problématiques. Cependant, pour ce premier rapport Mouvement, les enfants et les femmes seront traités séparément dans la présentation des résultats.



Objectif 4a : Enfants

La discussion sur les enfants dans le contexte de la migration est relativement récente, mais l'attention est grandissante dans l'arène de la politique mondiale. L'un des premiers documents officiels, « Lignes directrices sur les politiques et les procédures dans le traitement des enfants non accompagnés demandeurs d'asile » du HCR publié en 1997, a inclus les enfants dans les débats, mais de manière limitée. Au-delà des enfants qui se déplacent pour fuir les conflits et les catastrophes naturelles, les acteurs de la société civile et la communauté internationale au sens large ont élargi la discussion pour définir la multitude de défis auxquels sont confrontés les enfants en déplacement. Ils ont également concentré leurs efforts sur les défis rencontrés par les enfants de migrants, à la fois ceux qui accompagnent leurs parents dans le pays de destination et ceux qui restent dans le pays d'origine.

La référence aux enfants dans le Plan d'action met l'accent sur « *les mécanismes qui considèrent l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte de la migration* ». Ceci se réfère non seulement aux « enfants en déplacement »¹¹, mais aussi aux enfants qui sont touchés par la migration de leur(s) parent(s). « Les enfants délaissés »¹² a été une question d'intérêt de la politique dans de nombreux pays (comme la Moldavie et les Philippines) qui ont des taux élevés d'émigration, en particulier des femmes. L'accès aux services pour les enfants des travailleurs migrants (probablement nés dans le pays de destination) et les migrants sans-papiers a également été une préoccupation pour de nombreuses organisations de la société civile, en particulier dans les pays où leurs droits sont fortement restreints, comme au Liban et en Malaisie. Dans la plupart des pays européens, l'accès à l'éducation de base est autorisé pour les enfants de migrants sans papiers. Toutefois, l'accès à l'éducation continue reste limité. Le regroupement familial a reçu moins d'attention au niveau de la politique mondiale, mais reste un thème de discussion important quant aux droits des enfants migrants. La détention des enfants a été particulièrement préoccupante le long des routes migratoires clés, en particulier les flux non réglementés, tels que la route qui traverse l'Amérique centrale jusqu'aux États-Unis, dans les parties méridionales de l'Europe et dans les corridors de l'Asie-Pacifique.

Le Comité de l'ONU des droits de l'enfant est le principal organisme international dans l'application et la supervision de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, ratifiée presque universellement (les États-Unis étant la seule exception) (HCDH, 2015). En 2005, le Comité a publié une « Observation générale sur le traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés hors de leur pays d'origine » (CRC,

2005). L'observation examine en profondeur chacun des droits énoncés par la Convention et la façon dont ils sont appliqués aux enfants en contexte migratoire. En 2012, le Comité a organisé une journée de débat général spécifiquement liée aux enfants et à l'immigration. Le but de cette journée était d'identifier les principaux défis auxquels sont confrontés les enfants en contexte migratoire, de reconnaître et de prescrire des politiques bien mises en œuvre, de distinguer les normes internationales de protection des droits de l'enfant en contexte migratoire, de favoriser la communication entre le Comité et les gouvernements nationaux et d'encourager la collaboration entre les institutions impliquées dans la migration des enfants.

Le Comité des droits de l'enfant a appelé les États participant à la Convention à « adopter des lois et des politiques complètes fondées sur les droits de l'homme pour assurer que tous les enfants impliqués ou concernés par les migrations internationales jouissent de la protection totale de la Convention en temps opportun, indépendamment de l'âge, de la condition économique, de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, dans les situations migratoires volontaires et involontaires, accompagnés ou non, ou dans toute autre situation » (Save the Children, 2014). Le Comité a élaboré un certain nombre de recommandations concrètes sur la manière de mettre en œuvre cette approche enfant-droits systémique et complète de la migration.

Action et plaidoyer de la société civile

Les principales contributions issues des réponses à l'enquête mondiale relatives aux enfants peuvent être classées en trois domaines distincts, mais interdépendants : la recherche, la fourniture de services et le plaidoyer.

La recherche, souvent découlant de la prestation directe de services, est utilisée pour souligner les défis actuels et les vides juridiques. Par exemple, au Liban, la recherche concernant le refus d'accès à l'éducation pour les enfants de migrants et, plus récemment, l'expulsion de travailleurs migrants et de leurs enfants du pays, a démontré que le Liban contrevient aux dispositions de son cadre juridique national ainsi qu'à plusieurs conventions internationales (Insan, 2015). La recherche a été utilisée pour soutenir une campagne nationale de plaidoyer qui a abouti aux retraits de certaines décisions illégales. De même, au Honduras, la recherche a été utilisée pour mettre en évidence la situation des droits de l'homme des enfants migrants dans le pays (Casa Alianza, 2015). Il y a également eu des efforts pour comprendre le rôle de la communauté dans la décision de l'enfant de migrer et sa protection tout au long de la route migratoire. Terre des Hommes, par exemple, a identifié différentes pratiques existantes au niveau local en Afrique de l'Ouest, et a considéré de façon critique leur impact sur la protection des « enfants en déplacement » (Terre des Hommes, 2014).

11 Défini comme enfants migrants en tant que sous-catégorie des « enfants dans le contexte de la migration ».

12 Le terme « enfants délaissés » est utilisé pour se référer à son utilisation en termes politiques, et les guillemets sont utilisés pour mettre en évidence que toute autre terminologie est préférée par les acteurs de la société civile. Ci-après, ce groupe est dénommé « enfants restant dans les pays d'origine ».

ENCADRÉ 5

Campagne Destination inconnue

Destination inconnue¹³ est une campagne internationale dirigée par Terre des Hommes, qui promeut la protection de millions d'enfants en déplacement. À la fin de 2012, Destination inconnue a articulé « dix demandes » avec leurs actions correspondantes. Une des principales forces de la campagne, tout comme le Plan d'action de 5 ans en 8 points, est son adaptabilité à différents pays, ce qui permet aux acteurs de la société civile d'élaborer des stratégies spécifiques au contexte. Un autre atout majeur est son objectif d'autonomisation des enfants migrants en amplifiant leurs voix et rendant visibles leurs histoires. Ceci à travers la participation à des conférences mondiales et des campagnes publiques, dans le but de sensibiliser et permettre un changement dans les politiques. Par exemple, en 2014 et dans le cadre de la campagne, la participation de 20 jeunes migrants au Forum social mondial sur les migrations a abouti à la signature par 226 délégués d'une déclaration qui vise à une meilleure reconnaissance des droits des enfants en déplacement.

Dans le cadre de son Plan de responsabilité, Destination inconnue effectue actuellement la rédaction d'un rapport sur ses réalisations et lacunes dans l'accomplissement des dix demandes dans plus de 40 pays à travers le monde¹⁴. Le rapport mettra en évidence les réussites clés telles que le plaidoyer pour une interdiction législative de la détention d'enfants à Malte, la fourniture d'aide humanitaire aux enfants migrants traversant la Méditerranée et le soutien à environ 150 000 enfants réfugiés syriens au Liban, en Jordanie et en Égypte. La campagne a également travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux de la Moldavie et de la Thaïlande ; a soutenu le Plan d'action national de protection des enfants au Mali, au Burkina Faso, et au Cambodge ; et a influencé des accords bilatéraux entre le Mali, la Guinée et le Burkina Faso.

En termes de prestation de services, l'exemple de contribution des organisations de la société civile, qui est souvent cité, concerne deux domaines principaux : l'éducation et le soutien juridique. Le premier se réfère à la prestation directe de services, comme par exemple une ONG locale soutenant les enfants pour avoir accès à l'éducation continue en Tanzanie. Mais encore, la mise à disposition d'une école pour enfants de migrants au Liban et le développement de compétences avec les enfants en Ouganda. Le soutien juridique est souvent lié à la recherche de documentation pour les enfants de migrants en situation irrégulière dans les pays de destination et pour les enfants des travailleurs migrants nés en-dehors des pays d'origine.^{13,14}

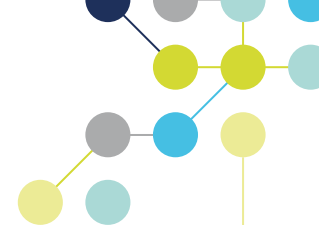
L'une des campagnes les plus visibles et complète sur les enfants en déplacement lancées par des organisations de la société civile a été celle intitulée *Destination Inconnue*, coordonnée par Terre des Hommes (encadré 5). D'autres campagnes de plaidoyer sont généralement réalisées dans des efforts de collaboration entre les organisations de la société civile et les agences des Nations Unies. Comme par exemple le travail de la campagne End Child Migration Detention (Mettre fin à la détention d'enfants)¹⁵ et le Groupe inter-institutions sur les enfants en déplacement¹⁶. De grands efforts de plaidoyer se développent ensuite au niveau national, tels que, en Thaïlande, les campagnes nationales de plaidoyer favorisant les alternatives à la détention pour les réfugiés (en particulier les enfants) et à l'attention des dirigeants Philippins, les campagnes pour relever les défis auxquels font face les enfants de migrants qui restent dans le pays d'origine.

13 www.destination-unknown.org

14 Le rapport sera disponible à la fin septembre 2015 sur www.destination-unknown.org

15 Endchilddetention.org

16 Le Groupe de travail inter-institutions sur les enfants en déplacement réunit des organismes œuvrant pour la protection et le soutien des enfants concernés ou touchés par des situations migratoires. Il comprend Save the Children, l'UNICEF, l'OIT, l'OIM, HCR, Terre des Hommes, Plan International, le Mouvement africain des Enfants et jeunes Travailleurs (MAEJT / MAEJT), l'action pour le Développement environnemental du Tiers Monde (ENDA), et la Fondation Oak



Changements de politiques

La plupart des changements de politiques déclarés dans l'Enquête mondiale et ayant un intérêt pour les enfants représentaient des cas d'Amérique latine liés à la reconnaissance du statut et de l'accès à des services tels que la santé et l'éducation. Au Chili, par exemple, le changement de politique le plus significatif était lié à la politique de la nationalité, qui a donné accès à la citoyenneté aux enfants de sans-papiers. Ce changement a remplacé le système antérieur qui impliquait l'enregistrement des enfants comme des « enfants d'étrangers en transit ». Bien que le Chili n'ait pas ratifié la Convention de 1961 sur les réfugiés et les apatrides¹⁷, la politique - sur papier - présente d'importants progrès dans le sens où ces enfants étaient souvent apatrides *de facto*.

« Je dirais certainement que la visibilité des dialogues politiques - et non seulement au FMMD, mais aussi dans les régions et à l'échelle nationale - ayant mis l'accent sur les droits des enfants dans le contexte de la migration a certainement augmenté au fil des ans »

(Personne interviewée)

Au cours des entretiens, les exemples les plus couramment cités de changements politiques importants pour les enfants comprenaient des déclarations politiques principalement en Europe du Sud (comme en Italie, en Grèce et à Malte), mais aussi au Mexique, contre la détention des enfants. Toutefois, malgré ces déclarations politiques positives, de nombreux acteurs de la société civile œuvrant dans le domaine signalent encore des défis importants liés à cette question.

En Italie, un changement législatif permet aux enfants sans papiers accompagnés de leurs familles de bénéficier du même niveau de soins que les mineurs non accompagnés. Toutefois, la focalisation par les gouvernements sur la détention des enfants au détriment d'avancement sur d'autres questions telles que l'accès aux services de base et le statut de ces réfugiés est préoccupant.

À l'échelle régionale et mondiale, certains indicateurs de progrès importants incluent l'adoption par la Cour interaméricaine des droits de l'homme de normes contre la détention des enfants migrants et leur déportation et sur la protection du droit à la vie familiale grâce à des normes relatives au regroupement familial : la campagne du Conseil de l'Europe contre la détention d'enfants pour des raisons migratoires et la décision du Comité des droits de l'enfant de développer une observation générale conjointe avec le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants concernant les droits des enfants dans le contexte de la migration.

Progression

Mesurer le progrès réalisé dans la promotion de « mécanismes qui considèrent l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte de la migration » est difficile, non seulement parce qu'il recoupe toutes les autres questions, mais aussi en raison du manque de preuves disponibles sur les changements réels. Par exemple, nous pouvons évoquer des campagnes des organisations de la société civile visant à mettre fin à la détention des enfants, mais le manque de données sur le nombre d'enfants en détention rend difficile l'estimation des résultats réels de ces actions. Même s'il est clair que la question des enfants dans un contexte migratoire a reçu une attention croissante au fil du temps, il existe encore un besoin urgent de données claires et transparentes pour permettre aux acteurs de la société civile de suivre le progrès dans ce domaine.

Objectif 4b : Femmes

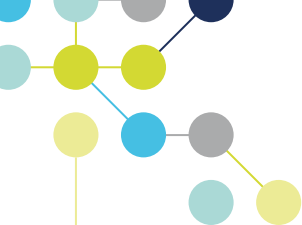
Les femmes représentent approximativement la moitié de l'effectif total des migrants. Étant donné que les femmes constituent une présence plus forte dans le secteur du travail domestique, les conventions, les politiques et les campagnes visant à protéger et à autonomiser les travailleuses domestiques sont importantes pour progresser dans ce point du Plan d'action.

Dans le contexte asiatique, la majorité des opportunités d'emploi pour les travailleurs domestiques sont facilitées par des agences de recrutement privées. Un manque de contrôle gouvernemental permet aux agences de recrutement de profiter des femmes en leur imposant des commissions excédentaires et la substitution de contrat. En outre, en raison des conditions de contrats des travailleurs domestiques limitant l'emploi à des contrats à court terme, le regroupement familial est impossible. En retour, le manque de soutien de la famille entrave l'intégration sociale d'une femme migrante. En arrivant dans le pays de destination, notamment dans les pays du Golfe, trop de femmes sont confrontées à des conditions de vie et de travail pitoyables, de longues heures sans compensation adéquate et des abus, y compris physiques et sexuels. Sans la connaissance de la langue et des mécanismes de dépôt de plaintes, de nombreuses femmes sont contraintes de fuir leurs employeurs, ce qui aggrave la situation de vulnérabilité et de précarité dans laquelle elles se trouvent (Sijapati, 2015).

Action et plaidoyer de la société civile

Les organisations de la société civile abordent généralement les défis rencontrés par les femmes dans le processus de migration comme une question transversale et, comme dans le cas des enfants, importante à travers les autres objectifs énoncés dans le Plan d'action. Le Groupe de travail sur les femmes et la migration mondiale représente un réseau informel qui est apparu pour la première fois juste avant le DHN de 2013. Le groupe de travail rassemble des organisations de migrants, mais aussi des organisations de droits des femmes pour assurer qu'un large éventail d'expertises soit réuni. Son principal objectif consiste à veiller à ce que les politiques migratoires soient soumises à une analyse plus approfondie basée sur la perspective de genre.

¹⁷ https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=V-4&chapter=5&lang=e



Ainsi, l'accent a été mis sur l'intégration du genre dans les débats sur la migration. Les exemples incluent Caritas Internationalis, qui a préparé un document d'information intitulé *Le visage féminin de la migration* (Caritas Internationalis, 2009) et l'inclusion d'une discussion sur les vulnérabilités spécifiques des femmes dans la Conférence sud-américaine sur la migration (CSM), organisée par la Fondation Scalabrini. Cela rejoint le travail de plusieurs organisations internationales qui se sont concentrées sur les femmes en processus migratoire, comme le Migration Policy Institute (MPI cf., 2003); ONU Femmes (cf. Petrozziello, 2013), le PNUD (cf. Ghosh, 2009), l'OIT (cf. Esim & Smith, 2004) et l'OIM (cf. 2015a).

Les services directs dans ce domaine ont porté sur l'autonomisation des femmes. Par exemple, le travail réalisé par la CICM, en partenariat avec le HCR, a présenté une méthode communautaire du HCR de prévention de la violence de genre avec des réfugiées birmanes en Malaisie (HCR, 2015). Insan, une organisation de la société civile au Liban qui offre des services directs aux femmes victimes de violence de genre, fournit également du soutien juridique aux femmes qui ont été touchées par une récente décision des autorités libanaises qui consistait à déporter les enfants des travailleuses domestiques (encadré 6).

Sur la base de données de 2014 révélant que plus de la moitié de toutes les femmes sans papiers en Europe n'ont pas accès aux soins de santé, des organisations de la société civile se sont également organisées pour en garantir l'accès, en particulier pour les femmes enceintes. (PICUM, 2015).

Changements de politique

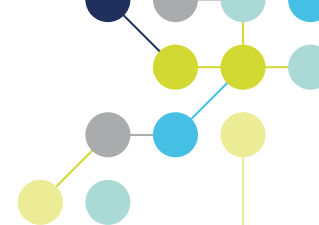
Très peu d'exemples concrets de changements de politiques relatives aux droits des femmes ont été identifiés par les répondants. Les quelques exemples étaient la plupart du temps négatifs et antérieurs à la période de temps couverte par le rapport Mouvement (Post-DHN de 2013). Les exemples incluaient les réformes du système sanitaire espagnol en 2012 qui limitaient l'accès des sans-papiers et la limite d'âge imposée aux femmes émigrées du Népal désirant partir à l'étranger pour travailler comme domestiques. Cependant, un élément positif est représenté par le fait que les répondants aient identifié un changement général d'orientation des politiques à l'égard des droits des femmes en Ouganda et par le rôle positif joué par les gouvernements régionaux espagnols qui ont contesté le changement de politiques de 2012 et continué à fournir des soins de santé pour les migrants sans papiers.

Les personnes interviewées ont principalement fait référence aux politiques qui affectent la situation des travailleurs domestiques. Les principaux changements de politiques dans ce domaine des travailleurs domestiques ont décrit les lacunes existantes, tels que l'inclusion des travailleurs domestiques dans le droit du travail ; les restrictions sur l'émigration des femmes, (restrictions d'âge au Népal et en Inde) ; et les pratiques qui, sans être incorporées dans la loi, étaient un lieu commun, comme la décision d'empêcher les travailleurs domestiques d'avoir des relations personnelles (conjoint, enfants), la déportation des enfants des travailleurs domestiques, et l'obligation de résider chez le *kafeel* (parrain). L'exclusion du travail domestique du droit du travail est particulièrement préoccupante étant donné qu'elle limite également les droits et les possibilités des femmes de se joindre à et/ou de former des syndicats.

ENCADRÉ 6

Cas de Renuka

Les travailleurs migrants sri-lankaises Renuka Irangani et son mari Jagdish Kumar ont été arrêtés par la Sûreté générale du Liban le 8 avril 2015. Le 16 avril, un ordre d'expulsion a été émis obligeant Renuka de quitter le Liban le 18 avril. La Sûreté générale a justifié la détention de Renuka au motif qu'elle ne vivait pas avec son parrain. Toutefois, cette condition n'est pas spécifiée dans la législation libanaise. La décision a été considérée comme un acte de représailles contre Renuka, qui s'est manifestée contre la décision de la Sûreté générale de ne pas accorder les renouvellements de résidence aux enfants des travailleurs migrants au Liban qui sont nés et ont grandi dans le pays. Renuka a une fille qui est encore à l'école, Suzana Kumar, et la famille a résidé légalement au Liban et y a travaillé pendant quinze ans. Auparavant, la Sûreté générale avait déclaré à Renuka « vous êtes ici pour travailler, et non pour avoir des enfants » et lui a ordonné de renvoyer Suzana du Liban. Renuka a refusé et a dénoncé la décision de la Sûreté générale dans les médias à plusieurs reprises. Le 20 avril, l'association Insan, représentée par Zeina Chacar, a remporté et gagné un procès contre l'État libanais, le ministère de l'Intérieur et la Sûreté générale, pour arrestation arbitraire et injustifiée et a exigé la libération de Renuka et de son mari. Suite à l'affaire judiciaire dans laquelle le juge Maalouf a statué le gel de l'ordre d'expulsion, la Sûreté générale a libéré Renuka et son mari sans explications le 22 avril. Après sa libération, la famille a été invitée à se rendre aux services de la Sûreté générale pour poursuivre le renouvellement de leur permis de séjour. Toutefois, ce processus n'a pas été immédiat. Renuka s'est rendue à la Sûreté générale, accompagnée de l'association Insan, toutes les deux semaines pendant deux mois, mais on lui a dit à chaque fois de revenir plus tard. Elle a finalement obtenu le renouvellement début juillet.



Au niveau mondial, les conventions internationales, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1979) et la Convention 189 sur les travailleurs domestiques¹⁸ (2011), offrent une plateforme de défense aux organisations de la société civile pour pousser les gouvernements à entreprendre des changements politiques positifs. Bien qu'elle ne soit pas spécifiquement dédiée à la migration, la CEDAW (1979) est l'une des conventions internationales les plus largement ratifiées (annexe 4). La recommandation 26 vise particulièrement les travailleuses domestiques et la nécessité pour les gouvernements de mettre en œuvre des politiques sensibles à la question du genre et de lutter contre la discrimination fondée sur le sexe. À ce jour, vingt-deux pays (six en 2015)¹⁹, dont certains pays de destination clés tels que l'Italie et le Portugal, ont ratifié la C189 (NORMLEX), ce qui en fait l'une des conventions ratifiées le plus rapidement.

Progression

Alors que les organisations de la société civile ont appelé les gouvernements à élargir leur cadre, concernant les femmes et la migration, au-delà de la question de la traite et du travail domestique pour inclure d'autres problèmes rencontrés par les femmes, ces questions continuent de dominer le discours. Comme indiqué, les organisations de la société civile se sont organisées autour des problèmes rencontrés par les femmes dans les migrations, et se sont axées spécifiquement sur la prestation de services directs, soit sous la forme d'assistance juridique, soit sous celles de projets qui favorisent leur autonomisation.

3.3 Gouvernance de la migration et partenariats

Lié aux objectifs 5 et 6 du Plan d'action de 5 ans en 8 points

La gouvernance mondiale de la migration est fragmentée. Contrairement à d'autres domaines qui impliquent des interactions transfrontalières tels que le commerce international, les finances et le changement climatique, les migrations internationales ne suscitent pas le même degré de coopération internationale (Betts, 2011). Ceci est en partie dû à des objectifs et des priorités nettement différents entre les pays, surtout notamment entre les pays d'origine et les pays de destination. Tout cela en partie à cause du fait que le droit de choisir qui entre

dans les frontières d'un pays est une question de souveraineté nationale. À l'exception des réfugiés, et à un degré moindre, la traite des êtres humains, l'accord mondial sur la manière dont la migration devrait être régie est limité (Martin, 2011).

Il existe aussi des discours mondiaux concurrents en matière de migration. Les deux les plus courants sont : la gestion de la migration, et le lien entre migration et développement, ces derniers dominant en grande partie les débats internationaux (Piper & Rother, 2012). Toutefois, les organisations de la société civile ont défendu une troisième approche, celle des droits humains (cf. Piper & Rother, 2012, Castles, 2011, Delgado Wise, 2013). Ce langage a été largement adopté, dans la rhétorique si ce n'est dans la réalité, comme en témoigne l'inclusion du langage des droits de l'homme en matière de migration dans le programme « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (section 3.1).

« Ce qui a progressé c'est les organisations de la société civile qui se sont organisées autour des femmes migrantes. »

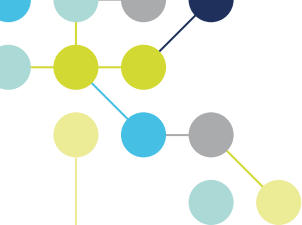
(Personne interviewée)

Malgré cela, au cours des dernières années il y a eu une reconnaissance croissante de la nécessité d'une coopération transfrontalière en matière de migration. Mais cette coopération ne peut se produire que là où il existe des normes ou des intérêts communs. D'où la justification de la création d'une certaine forme de cadre d'harmonisation de la gouvernance de la migration à l'échelle mondiale afin de garantir la protection des droits des migrants et de leurs familles. Toutefois, les accords internationaux susceptibles de renforcer les droits et les protections des migrants doivent encore obtenir le soutien des principaux pays de destination. C'est le cas pour la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ou pour des résolutions et des conventions pertinentes de l'OIT. Le cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre de 2006 a commencé à développer, dans une certaine mesure, un ensemble de normes régissant les migrations. Cependant, il reste limité dans sa portée et il y a de la place pour poursuivre le travail dans ce domaine.

Le DHN de l'ONU sur les migrations et le développement en 2006 a été la première consultation mondiale sur les migrations et a rassemblé des représentants de 130 pays. L'un des principaux résultats de la réunion a été un consensus pour poursuivre les débats, mais en dehors du système des Nations Unies et avec un caractère non contraignant. C'est ainsi qu'a vu le jour le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), dont la première réunion a eu lieu en Belgique en 2007.

18 La C189 détaille les protections sociales et du travail obligatoires pour les femmes, les enfants, et d'autres travailleurs domestiques. Ces protections comprennent l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants, le droit à la négociation collective, l'élimination de la discrimination, et le droit d'avoir des documents d'identité et de voyage. Agissant comme complément à la C189, la Recommandation 201 (R201) oriente les pays dans la réforme de leurs secteurs du travail domestique.

19 Vrai le 25 novembre 2015



Le Plan d'action vise à travailler dans ce domaine en établissant :

*Objectif 5 : Critères visant la **promotion des bonnes pratiques ainsi que la promulgation et l'application de la législation nationale afin de respecter l'ensemble des dispositions des conventions internationales** qui concernent les migrants aussi hors du cadre du travail, avec une attention particulière pour le respect des droits dans les politiques d'application, des droits à une protection sociale de base et à une procédure équitable.*

*Objectif 6 : « La redéfinition de l'interaction des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants, qui reconnaît le rôle du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et du Groupe mondial sur la migration qui, bien que dans une mesure limitée, met l'accent sur le mandat particulier de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour la protection des travailleurs, et s'aligne de façon plus cohérente avec l'activité de protection d'organismes comme l'OIT, l'OIM, le HCR et l'ONU DC. **Cette interaction serait cohérente avec la structure normative de l'ONU et impliquerait une évaluation approfondie de la procédure du FMMD, incluant les questions de responsabilité, de transparence, d'inclusion et de résultats.** Un des objectifs serait d'institutionnaliser la participation de la société civile dans les futurs mécanismes de gouvernance.»*

Progression

La gouvernance de la migration a été mise en évidence dans l'Enquête mondiale sur les migrations et le développement comme l'un des problèmes les plus pressants auxquels font face les migrants et les communautés de la diaspora à travers le monde. Cependant, la gouvernance mondiale de la migration a également été identifiée par les personnes interviewées comme la question dans laquelle aucune action n'a été entreprise, à l'exception des travaux autour des ODD. En outre, en raison de la formulation quelque peu ambiguë de l'objectif 5 du Plan d'action, les objectifs ne sont pas directement perceptibles, et par conséquent la façon de mesurer les progrès accomplis est complexe. Pour cette raison, cette section du rapport est structurée de façon un peu différente. Au lieu d'examiner le plaidoyer de la société civile et le changement de politique, la section met en lumière deux domaines identifiés par les personnes interviewées comme étant des domaines dans lesquels des travaux plus approfondis pourraient être réalisés par les organisations de la société civile.

Le premier concerne le manque de normes internationalement reconnues en matière de migration. Bien que le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main d'œuvre rassemble des lois internationales pertinentes qui ont des implications pour les travailleurs migrants en particulier, il s'agit d'un document non contraignant. Les ratifications limitées des conventions internationales spécifiques à la migration (section 3.5) sont souvent considérées comme problématiques pour aller de l'avant

sur la question de la gouvernance mondiale de la migration. En effet, elles démontrent une volonté politique limitée quant aux engagements concrets sur la migration au niveau mondial. Cependant, il existe une série de conventions largement ratifiées qui ont une importance pour les travailleurs migrants (annexe 4) : les traités internationaux sur les droits civils et politiques, ainsi qu'économiques, sociaux et culturels, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Ainsi, l'intérêt pourrait aller au-delà des conventions individuelles pour une vision plus large de ce que les directives internationales impliquent actuellement pour les migrants et leurs familles. Cela pourrait être en partie atteint grâce à un dialogue étendu avec des réseaux et des organisations des droits de l'homme.

Une autre limitation a été le caractère non contraignant de la plupart des plateformes actuelles établies aux fins de la coopération mondiale sur les migrations comme le FMMD. Dans ce contexte on retrouve également la question de la transparence de procédures telles que le FMMD, avec des possibilités limitées pour les organisations de la société civile de dialoguer avec les gouvernements. Bien que l'espace pour les organisations de la société civile s'est progressivement amélioré depuis la première réunion du FMMD en 2007, il est encore limité à la « présentation de rapports », et à l'espace commun, qui a lieu entre les Journées de la société civile et les Journées des collectivités. Il est également limité par des degrés divers d'engagement (formels vs informels) entre les organisations de la société civile nationales et les délégués gouvernementaux. Cela a conduit à des préoccupations générales quant à l'efficacité du FMMD en tant que procédure, ce qui a des impacts importants sur la vie des travailleurs migrants et de leurs familles. Les organisations de la société civile pourraient appeler les gouvernements à faire le bilan des accomplissements du FMMD au cours des huit dernières années.

De nombreuses organisations de la société civile cherchent donc d'autres façons de dialoguer, au niveau national et régional. Par exemple, le 2 novembre 2015, une plateforme de la société civile sur la migration et le développement a été créée en Suisse avec le soutien du gouvernement suisse. Grâce à cette plateforme, les représentants du ministère suisse des Affaires étrangères et des représentants de la société civile seront en dialogue constant sur la migration et le développement, poursuivant ainsi la procédure du FMMD à l'échelle nationale.

Au niveau mondial, le Comité des ONG sur la migration est bien placé comme l'un des rares réseaux de la société civile basés à New York, et il travaille en étroite collaboration avec le siège des Nations Unies. Le Comité des ONG est régulièrement invité à partager ses opinions par différents acteurs (tels que le HCDH sur l'Agenda du développement post-2015 et l'OIM pour le Sommet humanitaire mondial) et collabore activement avec les organisations non-gouvernementales (par exemple à travers des exercices de consultation tels que l'enquête analysée à la section 3.2) ainsi qu'avec les États pour défendre les droits des migrants, conformément à la Charte des Nations Unies.

3.4 Mobilité du travail et recrutement

Lié aux objectifs 7 et 8 du Plan d'action de 5 ans en 8 points

La migration est un phénomène largement guidé par la dynamique du travail. Selon l'OIT, plus de 90 % de tous les migrants internationaux sont des travailleurs et leurs familles (OIT, 2014a). En conséquence, les débats sur les migrations internationales et le développement au niveau mondial ont nécessairement pris la migration de la main d'œuvre et le travail décent en compte (OIT, 2015). Dans de bonnes conditions, la migration à l'étranger peut avoir des conséquences importantes sur le développement humain pour les travailleurs migrants et leurs familles. Toutefois, les droits humains fondamentaux des migrants sont trop peu souvent respectés. Cela entrave le développement humain que la migration peut apporter aux travailleurs migrants, à leurs familles et à leurs communautés dans les pays d'origine et de destination.

Il existe une multitude de conventions et de recommandations internationales qui abordent - directement ou indirectement - les droits des travailleurs migrants et de leurs familles. Le Cadre multilatéral de l'OIT 2006 pour les migrations de main d'œuvre est une tentative ambitieuse de rapprocher les cadres juridiques existants ayant de l'importance pour la migration. En outre, un certain nombre de pratiques prometteuses sont en train d'émerger, comme la récente adoption et les premières ratifications de la Convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques (Convention 189 de l'OIT, 2011) ainsi que l'introduction du protocole dans la convention sur le travail forcé.

Les deux derniers objectifs du Plan d'action cherchent à relever ces défis.

Objectif 7 : « L'identification ou la création et l'application de normes efficaces et de mécanismes pour réglementer le secteur de recrutement de main-d'œuvre migrante, un objectif dont la société civile soutient que la réalisation est à portée de main grâce à une convergence croissante vers des réformes entre pays d'origine, de transit et de destination et entre les représentants du secteur privé et les bailleurs de fonds ainsi qu'entre les ONG, les syndicats et les migrants mêmes. Les critères pourraient inclure une synthèse globale des problèmes et des solutions existants dans le cadre du recrutement, national ou transnational ; une rencontre mondiale des membres agréés du recrutement privés, le mise en place d'un pacte sur la réduction des abus dans le domaine du recrutement, etc. »

Objectif 8 : Des mécanismes garantissant que les droits du travail des travailleurs migrants, sont égaux aux droits des ressortissants nationaux, y compris les droits à un salaire égal et aux mêmes conditions de travail, les droits de se rassembler et de s'organiser en syndicats, et assurant la transférabilité des pensions, et la mise en place de voies d'accès à la citoyenneté pour les travailleurs migrants et leur familles. Ce point reconnaît les

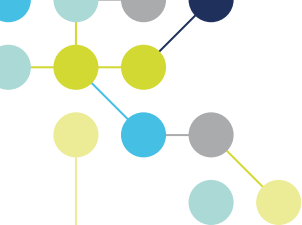
besoins à long terme de nombreuses nations concernant les travailleurs migrants, tout en garantissant la sécurité humaine et les droits de ces travailleurs à répondre à leur besoin de développement, leurs nécessités économiques et démographiques, tout en consolidant le rôle des États dans la protection des droits de tous les travailleurs. Les critères pourraient comprendre une réponse au mouvement des peuples dans l'agenda commercial mondial et les progrès effectués au niveau national dans l'application des conventions internationales en rapport avec les travailleurs, notamment la ratification et l'exécution de la Convention de l'ONU sur les travailleurs migrants et la Convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques.

Objectif 7 : Recrutement

Les agences de recrutement et d'emploi jouent un rôle essentiel dans la proposition aux travailleurs migrants d'emplois à l'étranger et dans la facilitation de la mobilité des travailleurs. Malheureusement, les pratiques abusives telles que les frais de recrutement excessifs et la substitution de contrats sont très répandues dans le secteur du recrutement. Les efforts du gouvernement pour répondre à ces défis au niveau national (comme la réglementation) et bilatéral (tels que les accords bilatéraux) représentent des mesures positives. Toutefois, surtout dans le cas des accords bilatéraux, les intérêts personnels et le manque de transparence peuvent les rendre inutiles en tant qu'outils pour promouvoir le travail décent pour les travailleurs migrants. De la même manière, les politiques bien intentionnées qui restreignent la mobilité ou l'interdisent - souvent pensées pour la protection des femmes - aboutissent à des résultats inattendus en encourageant le travail d'agents de recrutement non agréés. Les efforts d'autorégulation de ceux qu'on appelle les recruteurs éthiques deviennent un défi quand il s'agit d'adhésion, avec des agences de recrutement privées ayant peu de pouvoir sur d'autres dans le secteur en termes d'application.

Le travail porté sur la réforme du secteur de recrutement de la main-d'œuvre migrante a été particulièrement visible ces dernières années. Cela peut être dû, en partie, à l'augmentation de la convergence sur la nécessité de réformer le secteur du recrutement au niveau mondial avec un large éventail d'acteurs, notamment le secteur privé, les gouvernements, les organisations internationales et les organisations de la société civile, dont les syndicats, de plus en plus actifs dans ce domaine.

Le recrutement a été un secteur clé de mobilité dans le travail des organisations internationales. Par exemple, en 2014, lors de la Conférence internationale du travail de l'OIT (CIT), le Secrétaire général de l'OIT, Guy Ryder, a proposé un « programme pour une migration équitable » mondial, qui a sans doute amélioré la position de la migration de main d'œuvre au sein de l'OIT. L'une des huit directions futures suggérées pour l'OIT a été l'institutionnalisation des pratiques équitables de recrutement. Plus tard cette année, l'OIT a lancé « l'Initiative de recrutement équitable », en la reliant aux travaux du Groupe mondial sur la migration (GMG) et tout en maintenant la présidence en 2014 (OIT, 2014a). L'OIM a également abordé



activement les questions de recrutement à travers son Système international d'intégrité du recrutement (IRIS), qui est un cadre volontaire sur le recrutement éthique développé pour « combler les lacunes réglementaires internationales régissant le recrutement de main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination » (OIM, 2015b). Il y a eu également des partenariats entre les organisations internationales et le secteur privé. En janvier 2014, l'OIM et l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ont formé une alliance pour faire campagne en faveur du recrutement éthique des travailleurs migrants par des agences de recrutement (OIE, 2014).

Par ailleurs, les choses bougent du côté des agences de recrutement elles-mêmes, en particulier en Asie. Formée en 2008 et convoquée à nouveau en 2014, l'Alliance des associations asiatiques de fournisseurs de services d'emploi d'Outre-mer (AAA-BEPS) est une alliance asiatique entre les fournisseurs d'emploi à l'étranger. Au cours de la session de 2008, l'AAA-BEPS a adopté l'« Engagement à l'action sur le recrutement éthique », a formulé ses plaintes quant aux agences des pays de destination, et a exprimé son souhait d'obtenir du soutien des organisations multinationales. Au cours de la deuxième conférence en 2014, le dialogue a porté sur les innovations favorisant les pratiques éthiques, l'autorégulation par l'adoption de codes de pratiques du secteur, et la responsabilité dans la mise en œuvre des politiques (OIT, 2014b).

Action et plaidoyer de la société civile

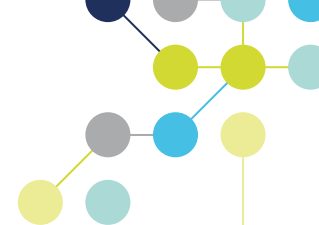
Le Groupe de travail ouvert sur la migration de main d'œuvre et le recrutement a été lancé en 2014 par le Forum des Migrants en Asie (FMA) et la Coalition mondiale sur les migrations (CMM) avec d'autres organisations de la société civile, et fait partie du réseau MADE. Il est actuellement coordonné par le FMA. La dernière réunion du Groupe de travail ouvert a été tenue à Bogor, en Indonésie, en août 2015 et lui a permis de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'ici. Le Groupe de travail ouvert a pris les devants sur la campagne mondiale pour la réforme du recrutement, les syndicats et les organisations de la société civile pour définir concrètement les changements de politique qu'il aimerait voir. Le FMA, à travers le Groupe de travail ouvert sur la migration de main d'œuvre et le recrutement, a lancé le site RecruitmentReform.org, qui rassemble et diffuse les efforts des organisations de la société civile dans la recherche, l'élaboration de rapports, et l'inspiration du changement de politique concernant les procédures de recrutement et le mauvais traitement des migrants par les agences de recrutement. De nombreuses campagnes et des débats en ligne ont été lancés via RecruitReform.org, notamment un débat sur la nullité des frais pour un travail décent (réseau MADE, 2015d), la tolérance zéro face à la substitution du contrat (2014), un cadre des droits de l'homme pour le recrutement intergouvernemental (2015a) et la promotion du recrutement éthique (2015c).

Un apport important a été la consolidation de la contribution de nombreuses organisations de la société civile au rapport du Rapporteur spécial au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur le recrutement de main-d'œuvre migrante, qui synthétise une grande partie de ces efforts, et identifie de manière concrète les défis, les politiques et les programmes actuels qui répondent à ces défis. Par ailleurs, nous assistons à une consolidation des recommandations pour effectuer des changements (Groupe de travail ouvert sur la migration de main d'œuvre et le recrutement, 2014). En mettant en exergue ces défis et les limitations des cadres politiques actuels, les organisations de la société civile contribuent à façonner les débats, dont beaucoup sont organisés par la communauté internationale dans leurs efforts visant à promouvoir des cadres et des outils pour protéger les droits des travailleurs migrants au cours du processus de recrutement, mais aussi à l'arrivée dans les pays de destination. Les organisations de la société civile contribuent également activement au débat en présentant les outils et les cadres concrets pour les différentes parties prenantes clés. Un accent important a été mis sur la promotion du recrutement éthique dans les chaînes de valeur des grandes entreprises.

Par exemple, Verité, une organisation de la société civile qui travaille directement avec des entreprises privées pour protéger et défendre les droits des travailleurs, a élaboré un « cadre éthique pour le recrutement transfrontalier de travailleurs » en 2012 (McCormick, 2012). Ayant détecté l'absence de normes ou de consensus pour les entreprises de recrutement international, Verité a rédigé sa directive uniquement en ayant à l'esprit les entreprises privées, à la différence de nombreux cadres politiques passés. Avec l'idée d'une mise en œuvre directe et souple, le cadre prescrit des méthodes pour reconnaître les recruteurs illégaux, éduquer et offrir des choix aux travailleurs migrants, faciliter la communication entre les agences éthiques et les sous-traitants, et autonomiser les associations civiles dans leurs rapports avec les organismes éthiques. Verité a d'ores et déjà conclu un partenariat avec la coalition leader des agences de recrutement, la CIETT.

La Confédération syndicale internationale (CSI) étudie actuellement la faisabilité de la création d'une plateforme de surveillance pour noter les agences de recrutement, qui vise à donner la parole aux travailleurs migrants.

Les Principes de Dhaka pour la migration dans la dignité, développés par l'Institut pour les droits de l'homme et les entreprises, fournit un cadre politique global pour guider toute entreprise dans n'importe quel pays dans le recrutement et l'emploi de travailleurs migrants. Ayant pour mission la responsabilisation de tous les intervenants, les principes Dhaka décrivent dix étapes simples pour protéger les droits des travailleurs migrants et garantir une approche axée sur les droits de l'homme lors du recrutement de main-d'œuvre. Les Principes sont fondés sur les conventions de l'OIT et les Principes directeurs des Nations



Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et ont été formés au sein de la CSI, l'OIT, les agences de recrutement internationales, les ONG petites et internationales, et les États. Globalement, les entreprises, les organisations internationales, la société civile et les gouvernements font référence à et citent les principes Dhaka en matière de responsabilité de l'agence (IHRB, 2012).

Changements de politique

Il s'agit là aussi d'un domaine où les gouvernements et les entreprises privées sont de plus en plus conscients de la nécessité d'entreprendre des réformes et des changements de politique, même si ce n'est que sur le papier dans de nombreux cas à ce stade, et de montrer un certain degré d'avancement. Récemment, plusieurs pays asiatiques ont indiqué qu'ils allaient réformer leurs lois sur le recrutement. Par exemple, aux Philippines, les agences de recrutement sont légalement autorisées à facturer des frais aux travailleurs migrants, même s'ils sont limités au salaire d'un mois. Le pays est en train d'étudier la mise en œuvre d'une législation sans frais. L'Inde est en train d'examiner un ensemble de différents instruments politiques, notamment des systèmes pour vérifier les contrats. Au Népal, le gouvernement, avec le soutien technique de l'OIT, investit dans le développement de mécanismes de plaintes pour les travailleurs migrants.

« L'Inde envisage de tout mettre en ligne à travers le système d'e-migrate, les gouvernements parlent de vérification des contrats et de questions de ce genre. Il y a donc beaucoup de choses à différents stades et chaque gouvernement est à une étape différente, mais certainement tout le monde dit oui, le recrutement doit changer et être réalisé différemment. »

(Personne interviewée)

Dans le monde de l'entreprise, la publication d'un standard concernant les travailleurs étrangers de la chaîne d'approvisionnement (encadré 7) par Hewlett Packard (HP) a été reçue avec optimisme par de nombreuses parties prenantes, y compris d'autres entreprises. Cela a été suivi par une annonce par Apple au début de 2015, de l'interdiction des frais de recrutement dans ses chaînes d'approvisionnement à travers la promotion du recrutement direct. En mars 2015, plus de 100 membres du Conseil de citoyenneté de l'industrie électronique (qui comprend des sociétés telles que Microsoft, Lenovo, Dell Inc., Samsung Electronics et IBM Corp) ont voté pour inclure le texte suivant dans leur code de conduite : « Les travailleurs ne doivent pas être tenus de payer des frais de recrutement à des employeurs ou agents ou d'autres frais connexes pour leur emploi. S'il s'avère que de tels frais ont été payés par les travailleurs, ils seront remboursés » (Réforme du recrutement 2015b).

ENCADRÉ 7

Standard HP concernant les travailleurs étrangers de la chaîne d'approvisionnement, 2014

Le 1er novembre 2014, Hewlett Packard (HP) a publié un standard concernant sa chaîne d'approvisionnement de travailleurs étrangers. Dans le document, HP établit « *les exigences minimales pour un recrutement et une gestion appropriés et éthiques des travailleurs migrants étrangers par ou au nom des fournisseurs qui collaborent avec HP* » (HP, 2015). Les principaux aspects de la norme incluent le droit de mettre fin à l'emploi sans pénalité (avec un délai de préavis raisonnable qui devrait être stipulé dans le contrat), donc le droit de changer d'employeur ; le droit de ne pas payer pour l'emploi, donc pas de frais de recrutement ; et le droit à un contrat écrit dans la langue maternelle du travailleur. La rétention des documents d'identité est également interdite. Le standard a été développé en étroite collaboration avec Verité (Verité, 2014).

La loi de la Californie sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement et la Loi sur l'esclavage moderne (IHRB, 2015) au Royaume-Uni (encadré 8) sont également largement reconnues comme principaux changements politiques qui font avancer le débat sur le recrutement éthique dans la bonne direction, tout en restant limitées dans leur application.

ENCADRÉ 8

Loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne, 2015

En mars 2015, le Royaume-Uni a adopté la *Loi sur l'esclavage moderne*, la première de son genre en Europe. La *Loi sur l'esclavage moderne* renforce la capacité du gouvernement à condamner les personnes reconnues coupables de permettre ou de promouvoir le travail forcé. Le travail forcé peut se produire dans de nombreuses situations, mais le scénario le plus courant est celui d'un travailleur piégé de manière effective dans le travail en servitude en raison de frais de recrutement élevés en combinaison avec une rétention de salaire et/ou de substitution de contrat résultant de la servitude pour dettes. Avant la Loi sur l'esclavage moderne, la *loi de la Californie sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement* a été promulguée en 2010. Partiellement fondée sur la *loi de la Californie sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement*, la *Loi sur l'esclavage moderne* conserve les faiblesses de la législation américaine. Alors que la *loi de la Californie sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement* oblige les entreprises à redoubler les efforts pour mettre fin à la pratique de l'esclavage au sein de leur chaîne d'approvisionnement, elle n'exige pas des entreprises ni ne les motive pour d'abord prendre les mesures nécessaires pour reconnaître l'esclavage. Ainsi, alors que la transparence est imposée par la *Loi sur l'esclavage moderne*, la faiblesse de son mécanisme de mise en œuvre ne garantit pas nécessairement des améliorations dans l'éradication de l'esclavage au sein d'une chaîne d'approvisionnement (Forrest, 2015). Ainsi, même en étant un pas dans la bonne direction, la *Loi sur l'esclavage moderne* reste limitée.

Progression

Alors qu'il est impossible de décrire un panorama exhaustif des activités de toutes les organisations de la société civile et des politiques développées dans le domaine du recrutement²⁰, il est évident que le travail sur la réforme du recrutement a été particulièrement visible ces dernières années. Même les acteurs de la société civile qui ne travaillent pas directement sur les questions de recrutement ont souligné ce point comme étant l'un des objectifs qui progressaient à un rythme plus soutenu que d'autres. Cependant, comme indiqué, afin de mesurer les progrès réalisés dans ce domaine du recrutement et de voir la façon dont ces contributions se traduisent par des améliorations concrètes pour les travailleurs migrants et leurs familles, des mesures importantes doivent être développées en termes de bons indicateurs et de disponibilité des données. L'indice de recrutement responsable, qui est en cours de développe-

ment par l'Institut pour les droits de l'homme et les entreprises (IHRB), semble être un développement futur important. Parmi les aspects à inclure dans l'indice, l'énumération des coûts supportés par les migrants dans les couloirs de migration permet de suivre la situation au fil du temps, et de vérifier si les changements de politiques spécifiques ont des implications pour les coûts encourus par les travailleurs migrants sur le terrain. L'outil partage certaines similitudes avec le travail mené par Manolo Abella dans le contexte de l'initiative de la Banque mondiale appelée Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD) à travers le groupe de travail de KNOMAD sur la migration des travailleurs peu qualifiés, où des enquêtes sont actuellement en cours pour mesurer les coûts - dans un sens large - de la migration dans les couloirs de migration spécifiques.

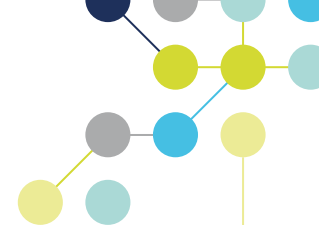
Objectif 8 : Droits du travail pour les migrants

L'objectif 8 du Plan d'action se concentre principalement sur les mécanismes visant à assurer la protection et la promotion des droits humains et du travail des travailleurs migrants et de leurs familles. En préparation du DHN de 2013, le classement des recommandations antérieures par les organisations de la société civile sur la migration de main d'œuvre a entraîné la convergence autour de trois thèmes principaux :

- **Une forte augmentation de la ratification** et de l'application des conventions de l'OIT et de l'ONU, notamment la Convention des Nations Unies de 1990 sur les travailleurs migrants.
- Assurer que les travailleurs migrants **peuvent adhérer à un syndicat**, profiter de l'**égalité de traitement** en matière de salaires, de conditions de travail et de protection sociale et avoir pleinement **accès aux tribunaux (du travail)** et aux mécanismes de réclamations.
- Exhorter les gouvernements à travailler avec différents acteurs (à savoir les employeurs, les syndicats et les acteurs sociaux) pour créer les **voies de migration régulières et sans dangers** qui répondent aux besoins du marché du travail et des protections et assurent le regroupement familial, et la possibilité d'accès à la résidence permanente.

Alors que l'accent est mis sur un certain nombre de conventions prioritaires, notamment la C97, la C143, la C189 et la Convention sur les travailleurs migrants de l'ONU de 1990, il existe un large éventail de conventions internationales qui ont une importance pour la migration, notamment parce que leur ratification, sauf indication contraire, s'applique également aux travailleurs migrants. Une liste complète est disponible dans le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main d'œuvre de 2006.

²⁰ Pour le lecteur intéressé, recruitreform.org est une source essentielle d'informations actualisées sur les pratiques de recrutement.



Action et plaidoyer de la société civile

Un certain nombre de campagnes de promotion de la ratification de différentes conventions de l'ONU et de l'OIT a été lancé par des organisations de la société civile. La campagne #OurHands, dirigée par le Forum des Migrants en Asie et Christian Aid, favorise les ratifications de la Convention sur les travailleurs domestiques, 2011 (C189). La campagne Step it Up (Encadré 9) favorise les ratifications de la Convention des Nations Unies de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants.

ENCADRÉ 9

Campagne Step it Up

Avec le soutien du Forum des Migrants en Asie et le Réseau arabe pour les droits des migrants, la campagne Step it Up a été lancée lors de la Journée internationale des migrants en 2014. La campagne Step it Up est une initiative d'une durée d'un an appuyant une large ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui protège les droits fondamentaux des familles de migrants, indépendamment de leur documentation. Se prolongeant jusqu'au 25^{ème} anniversaire de la Convention en décembre 2015, elle s'adresse particulièrement aux pays de destination et aux pays du Conseil de coopération du Golfe. Mais à ce jour, aucune nouvelle ratification de la convention n'a été enregistrée.

Cependant, au-delà de la ratification, il est important que les engagements soient traduits dans les cadres juridiques nationaux, et mis en œuvre. Ainsi, c'est particulièrement dans ce domaine que les efforts de recherche des organisations de la société civile peuvent être un outil important dans la sensibilisation. Migrants Matter est en train d'élaborer une brochure illustrée intitulée « Illustrer nos droits » pour expliquer la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en utilisant un langage simple. Le livret sera lancé à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la Convention à Bruxelles le 18 décembre 2015 (Kumar, 2015)

Human Rights Watch est à l'origine d'une grande partie des enquêtes informant sur la situation des droits de l'homme des travailleurs migrants dans différentes parties du monde. Deux exemples de 2015 comprennent un rapport sur les abus du travail notamment les salaires retenus, le travail forcé, la confiscation de documentation et des environnements de vie médiocres sur l'île de Saadiyat, aux Émirats Arabes Unis (Human Rights Watch, 2015b) ; et un rapport de Human Rights Watch sur les abus aux travailleurs thaïlandais dans le secteur agricole en Israël (2015a).

Changements de politique

Les figures 3 et 4 de l'annexe 4 offrent un aperçu des ratifications des conventions internationales relatives à la migration et d'autres conventions internationales pertinentes. Il est clair que les progrès sur les ratifications, en particulier des instruments pertinents de migration, reste lent. Toutefois, l'introduction de la Convention sur les travailleurs domestiques en 2011 (C189), et du Protocole sur le travail forcé (2014) ont été reçus comme des avancées positives, mettant à jour le cadre normatif international pour relever les défis modernes. Il y a également eu des changements positifs en termes de liberté de circulation, avec de nombreux pays adoptant des accords régionaux de libre circulation semblables à l'accord de Schengen actuellement effrité. Au sein de l'UE, la directive concernant les travailleurs saisonniers est reçue comme un changement positif car elle prévoit la mobilité de ceux qu'on appelle « travailleurs non qualifiés ». Dans le même temps, les programmes de migration temporaires, notamment le travail saisonnier, sont souvent considérés de manière critique par de nombreuses organisations de la société civile, qui expriment leur préoccupation quant aux droits sociaux et les droits de l'unité familiale, entre autres droits souvent non assurés dans les programmes.

Progression

Les indicateurs sélectionnés actuellement pour suivre les progrès sur l'objectif 8 concernent uniquement les ratifications de conventions internationales spécifiques qui favorisent les droits des travailleurs migrants et de leurs familles. Une évaluation des ratifications de conventions fondamentales présente une vision assez négative, avec une progression limitée sur les ratifications de la majorité des instruments de migration, à l'exception de la Convention sur les travailleurs domestiques (C189). Cependant, au-delà des ratifications, le travail sur le développement de critères dans ce domaine pourrait se concentrer sur la mesure de résultats concrets tels que l'augmentation du nombre de travailleurs migrants syndiqués, ou la diminution du nombre d'accidents du travail. Bon nombre des indicateurs qui sont actuellement examinés par le groupe de travail MADE sur la gouvernance mondiale de la migration et le développement dans le contexte des débats des ODD, pourraient être réexaminés à l'avenir. Toutefois, la principale raison pour laquelle ces indicateurs ne sont pas utilisés dans le présent rapport est due à l'insuffisance des données.

4. Mesurer le progrès sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points

L'un des objectifs clés de ce rapport Mouvement consiste à développer une méthodologie systématique pour mesurer les progrès accomplis sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points. Pour ce faire, des critères et des indicateurs proposés ont été rassemblés à partir de documents anciens (CICM, 2013, FMMD société civile, 2014), du texte des objectifs et des débats avec les principaux intervenants.

L'outil actuellement présenté (tableau 1) représente une première ébauche de recommandation de la manière dont le progrès pourrait être mesuré. Toutefois, il reste limité. La liste actuelle d'indicateurs en comprend qui mesurent des domaines très différents. Certains mettent l'accent sur ce à quoi les contributions des organisations de la société civile devraient ressembler, d'autres sur les types de politiques que les gouvernements devraient adopter, et d'autres encore sur les résultats/impacts que ces interventions sont supposées avoir sur la vie des migrants et de leurs familles.

En développant davantage les critères, un certain nombre de facteurs doivent être pris en compte :

- **Que faut-il mesurer ?** Les critères actuels représentent un mélange d'indicateurs qui mesurent les contributions des organisations de la société civile, les actions du gouvernement et les résultats. Tous ont du mérite, mais lorsque cela est possible, des indicateurs de résultats et d'impacts sont préférés à cause de leur focalisation sur les conséquences du changement politique.
- **Comment faut-il le mesurer ?** La grande majorité des mesures utilisées pour estimer les progrès accomplis dans le Rapport Mouvement sont fondées sur des évaluations qualitatives (et quelque peu subjectives) basées sur des entretiens et des réponses à l'enquête. Afin de renforcer les indicateurs comme outil de plaidoyer, l'attention devrait être accordée à l'élaboration d'indicateurs solides qui soient mesurables.
- **À quel niveau faut-il mesurer ?** Les indicateurs utilisés dans le rapport se sont concentrés essentiellement sur le niveau mondial pour donner une vision globale du progrès. Pour identifier des développements plus spécifiques, il est important de donner plus de crédibilité à l'échelle nationale. En outre, une attention devrait être accordée à la définition du développement, avec un intérêt particulier pour les impacts au niveau micro, méso et macro.

Le tableau 1 présente un aperçu sommaire des critères et des cibles utilisés pour mesurer les progrès accomplis pour la première édition du Rapport Mouvement. La liste des critères ainsi que davantage de détails sur leur mesure peut être trouvée dans l'annexe 3.

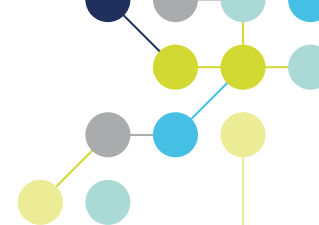


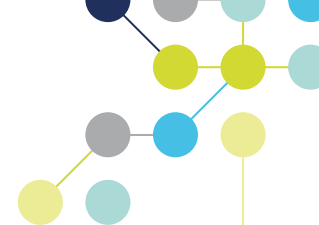
TABLEAU 1. Aperçu du progrès sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points

OBJECTIF	CRITÈRES	PROGRÈS ²¹	JUSTIFICATION
1. Agenda du développement post-2015	La société civile s'est-elle impliquée dans des campagnes pour inclure les migrants et la migration dans l'Agenda du développement post-2015 ?		Bien que plusieurs participants à l'entretien ont indiqué que de nombreuses organisations de la société civile ont tardé à s'engager dans les campagnes pour la migration à inclure dans l'Agenda du développement post-2015, des efforts tels que l'Agenda de Stockholm ont été importants dans la décision d'inclure la migration dans le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.
	La migration est-elle reflétée dans l'Agenda du développement post-2015 ?		La migration a été incluse à de nombreux endroits du Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030, dépassant les attentes de beaucoup. Toutefois, certaines limitations comme la perspective du genre dans la question de la traite existent toujours.
	Existe-t-il des plans pour assurer le suivi continu des indicateurs liés à la migration ?		Ce travail est en cours. Il s'agit d'une question que les participants à l'entretien considèrent comme essentielle pour aller de l'avant. Une attention particulière a été accordée à l'élaboration d'outils pour mesurer les indicateurs liés à la migration.
2. L'engagement de la diaspora	Y a-t-il eu une coopération accrue entre les diasporas, les droits des migrants et d'autres organisations de la société civile (pour <i>transformer les politiques publiques dans les pays d'origine et de destination afin d'assurer l'accès à un travail décent, à la santé, à l'éducation et aux droits pour tous, et pour mettre en place un cadre réglementaire solide pour les migrants et la diaspora afin d'investir dans le développement et la création d'emplois</i>) ?		Différentes initiatives ont été mises en place sur le terrain au cours de l'année dernière pour augmenter la coopération de la diaspora et des migrants à l'échelle nationale, régionale et mondiale, telles qu'ADEPT (Plateforme de Développement de la Diaspora Afrique-Europe), et le groupe de travail mondial de MADE sur les migrants et la diaspora en développement.
	Y a-t-il une augmentation du nombre d'États dotés de mécanismes formels pour impliquer les communautés de migrants/la diaspora ?		Gamlen (2014) démontre une hausse marquée dans le « nombre d'États disposant de bureaux officiels pour les émigrés et leurs descendants » depuis le milieu des années 1990 (p3). Cependant, malgré l'existence de cadres politiques, il existe souvent des lacunes dans la mise en œuvre, en partie en raison du manque de capacité et de ressources.
	Est-ce qu'il y a davantage de pays qui offrent des services spécifiques et des mécanismes de financement pour soutenir les investissements des migrants et de la diaspora ?		
	Le rôle de la diaspora et des migrants est-il inclus dans les ODD ?		Alors que les migrants et la migration sont clairement intégrés dans le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (par exemple dans les cibles 8.8 et 10.7) et de manière transversale, l'engagement de la diaspora en tant que telle, en particulier dans le contexte de l'entrepreneuriat des immigrants, ne figure pas vraiment dans le programme.

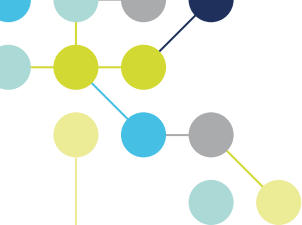
21 Le progrès est symbolisé par un code de couleurs (rouge=aucun/retour en arrière ; jaune=certain progrès ; et vert=progrès important)



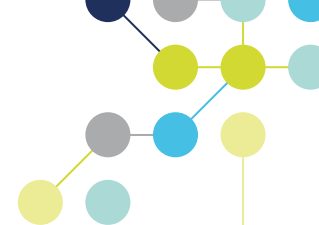
OBJECTIF	CRITÈRES	PROGRÈS ¹	JUSTIFICATION
2. L'engagement de la diaspora	Y a-t-il eu un lancement d'instruments de financement qui ciblent spécifiquement les organisations de la diaspora ?		Aucun fonds mondial de ce type ne semble exister. Au niveau national, de nombreux pays ont des organisations de soutien de la diaspora, mais ces dernières années, il semble que celles-ci ont perdu du support.
	Y a-t-il une augmentation du nombre de pays ayant une approche tolérante vis-à-vis de la double nationalité ?		La base de données mondiale sur la double nationalité MACIMIDE montre qu'en 2013, environ 70 pour cent des pays avait une approche tolérante vis-à-vis de la double nationalité, ce qui signifie que si un citoyen acquiert la citoyenneté d'un autre pays, il n'est pas tenu de renoncer à la citoyenneté de son pays d'origine. Cela représente un changement significatif dans l'attitude globale face à la double nationalité (MACIMIDE, 2015).
3. Migrants en détresse	Les mécanismes multi-acteurs existent-ils pour répondre aux besoins d'assistance et de protection des migrants piégés dans une situation de détresse ?		Les organisations de la société civile ont travaillé aux côtés de l'initiative MICIC, qui est un processus gouvernemental initié par les Philippines et les États-Unis après un appel à l'action au cours du DHN de 2013. Les acteurs de la société civile interviennent également au niveau local, par exemple à Malte et en Italie pour travailler avec les survivants.
	Les initiatives mentionnées se concentrent-elles sur les migrants victimes de violence ou de traumatismes durant le transit ?		Ceci a été décrit comme une limitation des débats sur les migrants en situation de crise.
	Existe-t-il un groupe de travail de la société civile, qui pourrait servir de liaison entre l'initiative gouvernementale Migrants dans les pays en crise (MICIC) et les organisations de la société civile, en se concentrant - du point de vue politique et sur le terrain - sur la protection des migrants bloqués en transit et dans des situations de crise ?		Bien qu'il n'existe aucun groupe de travail formel, les organisations de la société civile se sont organisées activement autour de l'initiative MICIC, ainsi que, plus généralement, sur la protection des migrants en déplacement.
	Inclusion des migrants en situation de crise dans l'agenda des PCR.		Les migrants en détresse deviennent un sujet difficile à ignorer. Il commence à apparaître dans l'agenda des PCR. Par exemple, la question de la migration de main d'œuvre dans un contexte de crise a été débattue lors du Dialogue de Doha.
	Des données sont-elles disponibles sur les décès de migrants ou les disparitions en mer, en transit, aux frontières, à la détention et au cours de déportation et d'autres mouvements ?		La collecte de données sur le nombre de décès de migrants en transit varie selon la région, l'organisation, et la définition. Bien qu'il existe des ONG et des programmes d'études qui suivent les décès de migrants dans des régions spécifiques, il n'y a pas de corps mondial ou de mécanisme de suivi des migrants disparus ou morts. L'OIM, à travers son projet sur les migrants disparus, a commencé à rassembler des données provenant de diverses sources.
	Le nombre de migrants morts ou disparus en mer, en transit, aux frontières, à la détention et au cours de déportation et d'autres mouvements est réduit à zéro.		Le résultat idéal des efforts dans ce domaine serait l'éradication de la mort et des blessures aux migrants. Toutefois, pour atteindre cet objectif il faudrait à la fois un changement de discours, ainsi que des efforts pour lutter contre les causes profondes et « de route » de la migration (section 4.2)



OBJECTIF	CRITÈRES	PROGRÈS ¹	JUSTIFICATION
4a. Droits des femmes migrantes et intérêt supérieur de l'enfant	Combien de gouvernements ont répondu aux recommandations qui leur ont été faites à travers le processus de l'EPU ?		Bien qu'étant un outil de mesure brut, la base de donnée de l'EPU fournit quelques éclaircissements sur les recommandations qui ont été constatées ou acceptées par les États membres de l'ONU. Une recherche sur les enfants dans le contexte de la migration révèle que le nombre de recommandations a augmenté de 40 dans le cycle 1 à 72 dans le cycle 2, à ce jour. Bien que cela ne garantisse pas la mise en œuvre, une évaluation à moyen terme a révélé que de nombreuses recommandations ont été suivies.
	Les organisations de la société civile se sont-elles engagées dans des campagnes pour défendre des alternatives à la détention des enfants ?		Grand nombre d'organisations de la société civile sont engagées dans des campagnes pour défendre des alternatives à la détention des enfants.
	Combien d'États ont adopté des lois pour mettre fin à la détention des enfants migrants ?		Certains États commencent à introduire des politiques qui interdisent la détention des enfants (par exemple, Malte). Pour évaluer systématiquement ce critère de progrès, une base de données des pays ayant des politiques relatives à la détention des enfants pourrait être une contribution utile aux efforts de plaidoyer.
	Le nombre d'enfants en détention a-t-il baissé ?		Ceci est difficile à mesurer en raison d'un manque de collecte systématique de données sur la question. La plupart des données sont basées sur les rapports des pays qui fournissent une instantanée d'une période de temps donnée, mais limitent la possibilité de suivre les progrès au fil du temps. En 2011, on estimait le nombre d'enfants en détention à un million d'enfants (Hamilton et al, 2014). Certaines indications montrent des cas de pays où les chiffres ont diminué (Silverman et Hajela, 2015).
4b. Droits des femmes migrantes et intérêt supérieur de l'enfant	Ratifications de la C189		À ce jour, 22 pays ont ratifié la convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques, 2011 (N° 189). Un spectre diversifié de pays (l'Équateur, le Costa Rica, l'Argentine, la Colombie, l'Irlande, la Suisse, la Finlande, la République dominicaine, la Belgique, le Chili, le Panama et le Portugal) a ratifié la C189 depuis la Conférence de Dialogue de haut niveau en octobre 2013. Cependant, les principaux pays d'accueil des travailleurs domestiques n'ont pas encore ratifié la convention
	Ratifications de la CEDAW		À ce jour, 189 pays ont ratifié la CEDAW, ce qui représente une couverture presque universelle. Cependant, toutes les politiques nationales ne sont pas forcément en ligne avec ses dispositions, notamment en ce qui concerne les femmes migrantes.
	Les pays ont-ils adopté des lois qui donnent accès à la justice aux femmes migrantes qui ont subi de la violence basée sur le genre, indépendamment de leur statut ?		L'accès à la justice demeure un problème dans de nombreux pays, et les femmes migrantes victimes de violence fondée sur le sexe sont souvent incapables de déposer plainte. Dans de nombreux pays européens, les femmes migrantes sans papiers peuvent risquer l'expulsion si un crime est signalé. La violence fondée sur le sexe a été incluse dans les ODD et est un domaine sur lequel de nombreuses organisations de la société civile travaillent en fournissant un abri et un soutien juridique aux femmes. Toutefois, cela n'est généralement pas mis en œuvre dans les cadres juridiques nationaux



OBJECTIF	CRITÈRES	PROGRÈS ¹	JUSTIFICATION
4b. Droits des femmes migrantes et intérêt supérieur de l'enfant	Les gouvernements ont-ils mis en œuvre des politiques qui n'exigent pas des prestataires de santé de signaler les femmes sans papiers aux services d'immigration ?		Comme pour l'accès à la justice, l'accès aux services de soins de santé est souvent également limité pour les migrants sans papiers. En 2014, 54,2 % des femmes enceintes n'avaient pas eu accès aux soins prénatals (PICUM, 2015)
5. Mise en œuvre nationale des normes internationales pour les migrants et leurs familles	Y a-t-il des critères en place pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'une législation nationale ?		Pour mesurer la progression de ce point du Plan d'action, il faut que les organisations de la société civile développent des critères et des indicateurs. Dans une certaine mesure, cet objectif s'étend à travers le Plan d'action et donc des mesures dans d'autres objectifs pourraient être prises en considération. En termes de répondants à l'enquête, des lacunes dans la politique et dans la mise en œuvre ont été signalées en tant que défis majeurs pour garantir les droits à la protection sociale de base pour les travailleurs migrants. Le discours négatif sur la migration a été souligné par les personnes interviewées et les participants à l'enquête comme étant le plus grand défi à la réalisation de cet objectif.
6. Redéfinition de mécanismes internationaux de protection des droits des migrants.	Les gouvernements peuvent-ils être tenus pour responsables des engagements pris lors du FMMD ? (Responsabilité)		Le FMMD reste une plateforme non contraignante avec un espace limité pour l'interaction entre les gouvernements et les organisations de la société civile.
	À quel point le FMMD est-il transparent ? (Transparence)		Un grand nombre des documents de préparations et de résultats pour le FMMD sont rendus publics. Toutefois, l'accès aux journées du gouvernement est limité et les organisations de la société civile ne font qu'y présenter brièvement les « demandes » de la société civile.
	L'inclusion des représentants de la société civile au FMMD s'est-elle améliorée au fil du temps ? (Inclusion)		Bien qu'il soit d'importance que le nombre de pays représentés aux Journées de la société civile du FMMD ait augmenté, il y a toujours une surreprésentation des délégués d'Europe et d'Amérique du Nord.
	A-t-on fait une évaluation systématique du processus FMMD ?		Il n'y a pas eu d'évaluation systématique de l'efficacité du FMMD.
7. Recrutement	Ratification de la C181 (Convention sur les agences d'emploi privées de l'OIT, 1997)		À ce jour, 30 pays ont ratifié la convention de l'OIT sur les agences d'emploi privées, 1999 (N° 181). Depuis le DHN en 2013, 3 pays ont ratifié la convention (la Zambie, le Niger et la Mongolie). Des pays importants n'ont toujours pas ratifié la convention
	La société civile s'est-elle engagée dans l'identification des politiques et des pratiques dans le domaine du recrutement (positives et négatives) ?		Voici un domaine dans lequel les organisations de la société civile ont été particulièrement engagées en essayant d'identifier des problèmes dans la chaîne d'approvisionnement et en aidant et conseillant les entreprises et les gouvernements en matière de réformes. RecruitReform.org consolide les efforts des organisations de la société civile.



OBJECTIF	CRITÈRES	PROGRÈS'	JUSTIFICATION
7. Recrutement	Les gouvernements ont-ils réformé leurs politiques et pratiques ?		Il y a quelques mouvements prometteurs parmi de nombreux gouvernements, notamment en Asie, pour réformer les politiques de recrutement, mais la plupart ont encore besoin de se traduire dans la réalité.
	Y a-t-il eu une augmentation des plateformes nationales et régionales multipartites sur les pratiques de recrutement et d'emploi ?		L'initiative de recrutement équitable de l'OIT / le Système international de recrutement intègre de l'OIM (IRIS) / les débats sur le recrutement au cours des processus consultatifs régionaux (PCR), l'Alliance des associations asiatiques de fournisseurs de services de l'emploi Outre-mer (AAA-BEPS)
	Y a-t-il plus d'entreprises qui approuvent et appliquent les principes de Dhaka ?		La standard HP concernant la chaîne d'approvisionnement de travailleurs étrangers (décembre 2014) et l'incorporation du Conseil de la citoyenneté de l'industrie électronique du texte sur les frais de recrutement dans son code de conduite (mars 2015) sont des signaux positifs indiquant que le monde de l'entreprise commence à prendre en considération les principes Dhaka
8. Droits du travail des travailleurs migrants	Ratification de la C189 (Convention des travailleurs domestiques de l'OIT, 2011)		À ce jour, 21 pays ont ratifié la convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques, 2011 (N° 189). Un spectre diversifié de pays (l'Équateur, le Costa Rica, l'Argentine, la Colombie, l'Irlande, la Suisse, la Finlande, la République dominicaine, la Belgique, le Chili, le Panama et le Portugal) a ratifié la C189 depuis la Conférence de Dialogue de haut niveau en octobre 2013. Cependant, les principaux pays d'accueil des travailleurs domestiques n'ont pas encore ratifié la convention.
	Ratification de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)		Alors que les ratifications de la CTM ont augmenté à un rythme régulier, il y a encore moins de 50 pays qui sont signataires de la convention. Le prochain 25ème anniversaire (le 18 décembre 2015) représente une opportunité pour renouveler la défense de la convention.
	Ratification de la C97 (Convention de l'OIT sur les travailleurs migrants, 1949)		La dernière ratification de la Convention sur les travailleurs migrants de 1949 (C97) a été effectuée par les Philippines en 2009.
	Ratification de la C143 (Convention des travailleurs domestiques de l'OIT, 1975)		Il n'y a eu que 23 ratifications de la Convention sur les droits des travailleurs migrants de 1975 (C143) à ce jour et aucune nouvelle ratification depuis 2007.
	Le Protocole de la Convention de l'OIT sur le travail forcé (2014) a-t-il été traduit dans la loi et la mise en œuvre nationales ?		Malgré l'écrasante majorité qui a adopté le protocole à la (CIT) le 11 juin 2014 (437 pour, 27 abstentions, 8 contre), le protocole n'a toujours pas reçu les deux ratifications nécessaires pour son entrée en vigueur

5. Discussion

5.1 Avancement du Plan d'action

Alors qu'il pourrait être trop tôt pour vraiment mesurer l'avancement du Plan d'action, d'une part à cause des limites des données et du manque de mesures de référence, et d'autre part en raison de sa vision à long terme, le rapport Mouvement fournit quelques idées. Beaucoup de critères utilisés pour mesurer les progrès du Plan d'action reposent sur des indicateurs de processus (contributions et résultats) et moins sur les résultats pour les travailleurs migrants que ces changements vont apporter, espérons. Bien qu'on se rende compte, en regardant en arrière, du mérite du travail accompli par les organisations de la société civile lors de la réflexion sur les progrès réalisés et la voie à suivre, le débat devrait finalement revenir à l'amélioration de la situation des travailleurs migrants et de leurs familles.

En termes de progrès, nous pouvons parler de certains changements positifs en abordant certains sujets (comme une perspective plus large sur les femmes), ainsi que de politiques et de déclarations qui vont dans la bonne direction (comme sur la réforme du recrutement et de l'engagement de la diaspora dans le développement) ; toutefois, ces éléments semblent souvent échouer dans la mise en œuvre. Très peu d'exemples de politiques mises en œuvre avec succès ont été cités comme bonnes pratiques qui pourraient être partagées, et cela est peut-être lié à un degré de stagnation sur l'objectif 5 (bonnes pratiques).

Les objectifs qui progressent d'une manière plus visible sont l'objectif 1 (Post-2015), l'objectif 3 (migrants en détresse) et l'objectif 7 (recrutement). Les objectifs 5 et 6 relatifs à la gouvernance et au partage des bonnes pratiques n'ont visiblement pas attiré le même niveau d'engagement de la part des organisations de la société civile. L'objectif 8 (migration de main d'œuvre) est difficile à mesurer, à l'exception de la ratification rapide de la Convention des travailleurs domestiques et l'adoption du Protocole de travail forcé, d'une part, et la stagnation de la ratification d'autres traités pertinents de l'autre.

Au niveau de la politique, l'objectif 2 (diaspora) avance, dans le sens où il y a eu une augmentation exponentielle du nombre de pays ayant une forme quelconque d'agence gouvernementale ou de département en charge des questions de la diaspora. Cependant, il semble y avoir un manque de travail systématique mettant l'accent sur la mise en œuvre de ces politiques. L'objectif 4 représente des thèmes transversaux dans le sens où les questions relatives aux femmes et aux enfants dans le contexte de la migration sont importantes pour le reste du Plan

d'action.

Il existe des différences régionales dans l'adoption du Plan d'action. Cela concerne, en partie, les mécanismes et cadres directeurs des actions des organisations de la société civile. En Asie, un travail d'organisation considérable a été effectué depuis le début des années 1990. En Amérique latine, cela est également le cas. Cependant, il y a un certain nombre de procédures régionales qui sont considérées comme plus progressistes que les procédures non contraignantes existant au niveau mondial. En Afrique, dû en grande partie à des contraintes de ressources, le travail d'organisation a été limité, bien que l'organisation de la société civile ait repris au cours de la dernière année.

Les différences régionales reflètent également différents thèmes d'actualité. Le sujet du recrutement est principalement l'objet de débats dans le contexte de l'Asie et du Moyen-Orient (en tant qu'origine et destination de la majorité des travailleurs migrants dans le monde), et en Europe et en Amérique du Nord (où se trouvent la plupart des entreprises dont les chaînes d'approvisionnement s'étendent à travers le monde).

Certaines des questions soulevées dans le Plan sont plus ou moins importantes dans les différentes régions. Le point 2 du Plan d'action, sur l'engagement de la diaspora, par exemple, est moins important dans la région de l'Asie, dû à une longue tradition de migration temporaire. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il n'est pas d'intérêt pour la région, et des pays comme les Philippines et l'Inde ont longtemps exploré la manière dont les migrants peuvent contribuer à leur pays d'origine, même s'ils ne le font pas toujours sous l'étiquette spécifique de « diaspora ». Ainsi, lorsqu'on examine l'adoption du Plan d'action, la variation régionale influe nécessairement sur la façon dont il progresse.

Les ODD ont fourni quelques occasions de plaider en faveur de politiques et de changements que les organisations de la société civile aimeraient voir. Cependant, il reste un décalage entre le discours négatif qui prévaut sur la migration dans les médias de nombreux pays et la reconnaissance du fait que la migration est synonyme de développement. Un défi majeur dans l'avancement du Plan d'action est le discours global autour de la migration, et l'omission d'un sujet clé du Plan d'action de 5 ans en 8 points : la xénophobie. La xénophobie et la sécurisation de la migration ont été identifiées par la majorité des participants à l'enquête en tant que questions clés à être ajoutées au Plan d'action (voir également la section 5.3 ci-dessous).

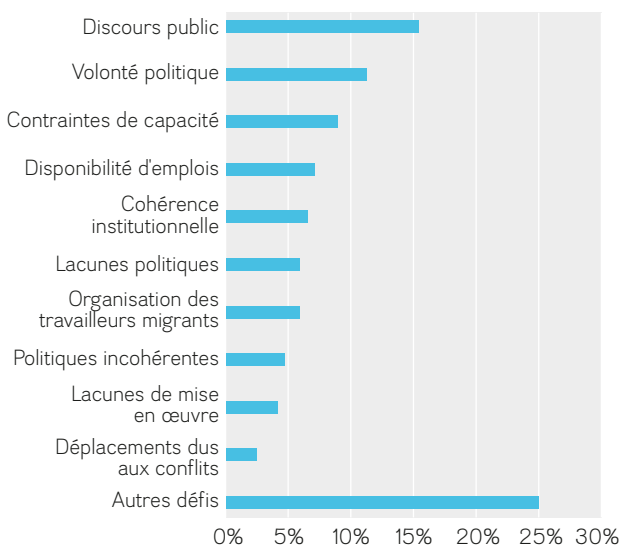
5.2 Les principaux défis empêchant l'avancement du Plan d'action

On a demandé aux personnes interviewées de réfléchir sur les principales difficultés rencontrées par les migrants et leurs familles. Bien qu'étant une représentation brute et simpliste des défis complexes et interdépendants auxquels sont confrontés les migrants et leurs familles, la figure 1 résume les réponses reçues. Derrière ces défis, trois questions ont émergé comme étant particulièrement intégrées dans les défis auxquels sont confrontés les migrants et leurs familles. Il s'agit :

- 8) du manque de gouvernance de la migration à la fois en termes de disposition d'un cadre transparent, fondé sur les droits et des institutions à l'échelle mondiale, ainsi qu'en termes de volonté politique, et de la mise en œuvre d'un engagement politique au niveau national et local ;
- 9) de la criminalisation des migrations et des frontières donnant lieu à des tendances xénophobes ;
- 10) du manque de moyens juridiques pour les migrants et les réfugiés et du manque d'attention aux causes profondes de la migration, en particulier l'inégalité, la pauvreté, les violations des droits humains et les conflits.

Dans l'Enquête mondiale mise en œuvre pour le compte du réseau MADE, « la protection et les droits des migrants » et « la gouvernance de la migration et la cohérence des politiques » ont également été identifiés comme les problèmes les plus urgents à traiter à l'échelle mondiale.

FIGURE 2. Les principaux défis empêchant l'avancement du Plan d'action



n=164 (certains participants ont fourni des réponses multiples)

FIGURE 1. Principaux défis auxquels sont confrontés les migrants et leurs familles



À cet égard, on a demandé aux participants à l'enquête mondiale de commenter les défis qu'ils ont observés dans leur(s) pays/région(s) et qui empêchent les progrès sur le Plan d'action (figure 2). Le défi le plus cité concernait le discours public sur la migration qui rend difficile de plaider pour des changements politiques qui reflèteraient les engagements énoncés dans le Plan d'action de 5 ans en 8 points.

Le deuxième défi le plus cité était lié à la volonté politique de réaliser des changements. Les contraintes de capacité étaient liées à la fois à la capacité des gouvernements de répondre adéquatement à la migration et à mettre en œuvre leurs politiques, ainsi qu'aux organisations de la société civile qui luttent souvent pour mobiliser des ressources. La disponibilité d'emplois et le développement interne ont été identifiés comme les causes profondes de la migration qui mènent à une nécessité de migrer, par opposition au choix de migrer. D'autres défis identifiés comprenaient la coordination entre les acteurs travaillant sur la migration, la sensibilisation parmi les travailleurs migrants sur leurs droits, les politiques incohérentes et les lacunes de mise en œuvre, ainsi que les déplacements dus aux conflits.

« Nos principes directeurs ne sont pas donnés par le Plan d'action, nous ne pouvions pas le prendre en charge. C'est notre faille, mais il n'y avait pas vraiment de directive ou de conseil indiquant si les organisations de la société civile devaient entreprendre telle ou telle action, ou se concentrer sur un point concret des 8 points. Encore moins d'informations sont disponibles sur la façon de mesurer les progrès accomplis. Nous sommes à un point où il y a un écart entre ce que nous faisons et le Plan d'action : nous sommes « déphasés » avec le Plan d'action »

(Personne interviewée).

Les discriminations et la xénophobie sont des défis considérés comme absents du Plan d'action par les personnes interrogées. L'Enquête mondiale a révélé que cette question est estimée comme la plus urgente en Europe, et d'une grande importance en Amérique du Sud. Alors que certains ont fait valoir qu'en abordant les questions décrites dans le Plan, la xénophobie serait traitée indirectement, d'autres ont argumenté que la lutte contre la xénophobie et le changement de l'opinion publique rend plus envisageable un changement politique progressif qui protège les droits des travailleurs migrants. D'autres encore pensent que, bien que la xénophobie soit un défi, elle est profondément enracinée, et le changement ne sera pas si facile.

Un critère suggéré qui aiderait à aborder à ces préoccupations est le suivant :

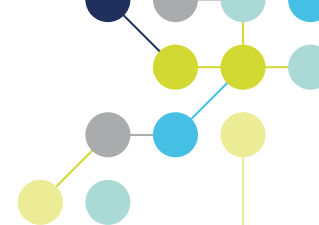
« Des campagnes et des mécanismes de surveillance pour mettre fin à l'utilisation de la terminologie et du discours violent contre les migrants dans les médias et par les politiciens et les décideurs » (FMMD Société civile, 2014)

Des campagnes publiques, comme celle de PICUM sur le changement de la terminologie utilisée pour désigner les migrants sans papiers (encadré 10), pourraient être un exemple des efforts déployés pour essayer de changer l'opinion publique et le discours. Le Centre de recherche sur les migrations (CSERPE)²² a également travaillé avec les populations locales en Suisse, dans le but de diffuser une meilleure image des migrants et des réfugiés et de surmonter la xénophobie à travers une variété de projets tels qu'un cours de formation en ligne traduit par « Tutorat pour personnes en déplacement » (PCHM), destiné aux organisations qui travaillent avec les personnes en déplacement, ou sont susceptibles de le faire.

ENCADRÉ 10

Campagne #WordsMatter

En 2014, La Plateforme pour la coopération internationale sur les migrants sans papiers (PICUM) a lancé une campagne contre les références aux migrants « irréguliers » ou « sans papiers » comme « migrants illégaux » au sein de l'Union européenne. Selon la campagne, la terminologie déshumanise les migrants en les privant de leurs droits humains ; en les dépeignant comme des criminels ; en entravant simplement la discussion et le débat ; et en augmentant le potentiel de refus du sauvetage et de l'assistance humanitaire. En outre, PICUM affirme qu'étiqueter les migrants en tant qu'« illégaux » est en violation directe de la législation internationale, un empiètement de procédure régulière, et totalement inexact. En continuant d'intégrer cette terminologie dans la législation, les médias, et les déclarations officielles, les utilisateurs promeuvent les préjugés. La campagne a produit une brochure d'information qui est disponible en sept langues (anglais, grec, néerlandais, italien, français, allemand et espagnol) et un glossaire terminologique dans toutes les langues de l'UE. Des dépliants ont été donnés aux fonctionnaires de l'ONU et aux membres de l'agence de l'UE et ont été distribués au FMMD à Stockholm. Selon la brochure, les principales institutions et leurs membres tels que l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement, la Conférence internationale du Travail, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement européen, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, la Commission européenne et l'Associated Press ont soit reconnu « migrant illégal » comme un terme péjoratif, soit opté pour l'utilisation de migrant « irrégulier » ou « sans papiers » dans la littérature et le langage. La campagne a fait usage des réseaux sociaux et a suscité un débat en utilisant le hashtag #WordsMatter.



5.3 Réponses de la société civile

La réponse des organisations de la société civile à ces défis, comme cela a été mis en évidence par ce rapport, sont diverses par leur portée et étendue et varient selon les régions. Dans l'Enquête mondiale, les participants ont été invités à répondre à la question suivante :

« Réflexion faite sur l'expérience de votre organisation depuis le DHN de 2013, quelles sont selon vous les contributions les plus importantes de votre organisation dans la transmission du Plan d'action de 5 ans en 8 points dans le(s) pays/région(s) où vous travaillez ? »

Au total, 147 exemples de contributions importantes faites par les organisations de la société civile ont été identifiés par les personnes interviewées. Beaucoup de ces exemples ont été utilisés comme illustrations dans le rapport. Les réponses reflètent la diversité des activités engagées par les organisations de la société civile. Les principaux domaines de contributions incluent la fourniture directe de services de soutien (24 %), le plaidoyer (22 %), les conseils politiques (13 %) et la recherche (11 %).

Relier les actions des organisations de la société civile au Plan d'action s'est avéré difficile, en partie parce qu'au-delà du fait d'être un document qui réunit de manière stratégique des domaines clés dans lesquels les organisations de la société civile opèrent, peu d'acteurs ont indiqué qu'ils utilisaient directement le Plan d'action, et beaucoup ont déclaré qu'il était limité dans ses applications en raison du manque de directives sur la mise en œuvre.

Toutefois, de nombreux répondants ont souligné les interconnexions entre les différents types d'interventions. Par exemple, de nombreuses organisations fournissent des services directs aux migrants sur le terrain. Cela permet une divulgation directe des défis rencontrés par les travailleurs migrants et leurs familles. Si ces données sont collectées et rassemblées, elles peuvent contribuer aux campagnes de plaidoyer pour un changement de politique.

Cependant, toutes les organisations de la société civile ne sont pas forcément en mesure de fournir des services directs, de recueillir et analyser des données, et de faire du plaidoyer. Alors qu'une ONG locale peut ne pas avoir la capacité (financière ou autre) d'aborder de manière globale une question particulière, travailler ensemble au sein de réseaux est important pour renforcer la voix des organisations de la société civile à l'échelle nationale, régionale et internationale en reliant ces activités et en répondant aux difficultés rencontrées par les travailleurs migrants avec une voix unie et informée.

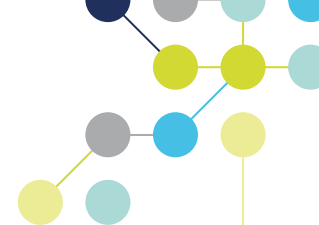
6. Recommandations

Où allons-nous ? Sur quoi devrait-on travailler dans la course jusqu'au prochain DHN ?

Pour la société civile :

Avec les recommandations spécifiques visant à progresser sur chacun des objectifs déjà mis en évidence dans la section ci-dessus, voici des recommandations générales pour les organisations de la société civile :

- I. Revisiter le Plan d'action.** Bien qu'il y ait une acceptation générale du Plan d'action, les questions de la discrimination et de la xénophobie y ont été omises. La discrimination et la xénophobie ne représentent pas seulement un défi pour les migrants et leurs familles, mais elles le sont aussi pour les organisations de la société civile dans leur plaidoyer pour un changement politique. En outre, on a détecté que de nombreuses organisations n'utilisent pas spécifiquement le Plan d'action dans leur travail en raison d'un manque de directives de mise en œuvre claires. L'Agenda de Stockholm fournit une explication de la façon dont les organisations de la société civile peuvent répondre à l'objectif 1 (post-2015) du Plan d'action et des documents comparables ont été préparés pour l'objectif 7 (recrutement). Des documents similaires pourraient être élaborés sur chacun des thèmes, afin de fournir plus de directives sur la manière dont le Plan d'action peut être mis en œuvre au niveau local et national. Il peut également être pertinent d'envisager de reformuler l'objectif 5 pour que sa visée globale soit plus claire.
- II. Élaboration de critères de référence.** Le rapport Mouvement présente une première proposition de la façon dont les organisations de la société civile peuvent mesurer les progrès du Plan d'action (voir annexe 3). Toutefois, l'ensemble des indicateurs présentés reste limité et bénéficierait de la participation des organisations de la société civile à différents niveaux de fonctionnement afin de mieux définir des critères pour le progrès et la façon dont il doit être mesuré.
- III. Mesurer le progrès sur le Plan national.** Le présent rapport offre un aperçu largement internationalisé des développements majeurs dans les différents domaines du Plan d'action. Il le fait en sacrifiant des détails et des nuances qui permettraient de mieux refléter les contextes et les réalités régionales et nationales. Il serait peut-être plus pertinent de mesurer également les progrès réalisés sur le Plan d'action à travers l'élaboration de critères et d'indicateurs applicables à l'échelle nationale. Cela pourrait être contrôlé par la préparation de rapports nationaux de situation et d'avancement qui pourraient, à leur tour, être utilisés pour alimenter les cadres régionaux, puis les cadres de rapports mondiaux. Pour ce faire, des histoires et expériences au niveau local pourraient être utilisées dans le plaidoyer au niveau mondial.
- IV. Formulation d'une position de la société civile sur ce à quoi la gouvernance mondiale de la migration devrait ressembler par le biais de consultations avec les organisations de la société civile.** Alors que des efforts considérables ont été déployés pour l'intégration de la migration dans les ODD (objectif 1), une attention moindre a été accordée à l'objectif 5-6 du Plan d'action. Un aspect clé de ce travail pourrait être le classement de toutes les normes internationales et cadres pertinents qui ont un intérêt pour la gouvernance des migrations. Une autre dimension consiste au rôle que les organisations de la société civile peuvent jouer dans la gouvernance mondiale de la migration et une analyse visant à savoir si le FMMD offre suffisamment d'espace pour les organisations de la société civile pour participer à ces processus, et à quel point.
- V. Créer davantage de groupes de travail thématiques et construire des alliances de la société civile.** Les groupes de travail ouverts actuels au sein du réseau MADE ont été créés sur une base ad-hoc, émanant organiquement des réseaux existants. Pour ce faire, la création d'alliances avec d'autres réseaux de la société civile (travaillant par exemple sur la justice, la paix, l'environnement, les droits de l'homme, etc.) pourrait être facilitée. On pourrait également fournir l'espace pour que d'autres groupes de travail puissent exister, traitant par exemple la « protection des migrants en déplacement et en détresse ». Le « Groupe de travail sur les femmes et la migration mondiale » pourrait être formalisé au sein du réseau MADE.



Pour le gouvernement :

Trois questions ont émergé comme étant particulièrement intégrées dans les défis auxquels sont confrontés les migrants et leurs familles. Il s'agit :

- 6) du manque de gouvernance de la migration à la fois en termes de disposition d'un cadre transparent, fondé sur les droits et les institutions à l'échelle mondiale, ainsi qu'en termes de volonté politique, et la mise en œuvre de l'engagement politique au niveau national et local ;
- 7) de la criminalisation des migrations donnant lieu à des tendances xénophobes ;
- 8) du manque de moyens juridiques pour les migrants et les réfugiés et du manque d'attention aux causes profondes de la migration, en particulier l'inégalité, la pauvreté, les violations des droits humains et les conflits.

Voici donc les recommandations faites aux gouvernements :

- I. Adopter le Plan d'action de 5 ans en 8 points.** Le Plan d'action représente un cadre directeur qui pourrait être utilisé par les gouvernements pour promouvoir un changement de la politique nationale et coopérer avec la société civile.
- II. Institutionnaliser les plateformes nationales de la société civile et les gouvernements sur la migration et le développement pour examiner ensemble la mise en œuvre du Plan de 5 ans en 8 points.** L'intention initiale du Plan d'action consistait à identifier les domaines dans lesquels les organisations de la société civile et les gouvernements pourraient travailler ensemble pour améliorer la vie des migrants et de leurs familles et, ce faisant, promouvoir le développement (humain). À ce jour, les efforts pour mettre en œuvre le Plan par les organisations de la société civile semblent être largement déconnectés des actions du gouvernement.
- III. Evaluer le Forum mondial sur la migration et le développement.** Des préoccupations ont été soulevées au sujet de la transparence, de l'inclusion et de l'impact du FMMD, qui a été organisé chaque année depuis presque une décennie. Il est important de faire le point sur la valeur d'une telle plateforme et d'évaluer si elle opère actuellement de la manière la plus efficace, et si elle fixe suffisamment le rôle des organisations de la société civile.

Bibliographie

Agence France-Presse. (2015). Thousands of Rohingya refugees to flee by boat in "looming disaster", Amnesty warns | Law | The Guardian. Retrieved November 25, 2015, from <http://www.theguardian.com/law/2015/oct/21/thousands-rohingya-refugees-flee-boat-looming-disaster-amnesty>

Bilgili, Ö (2014). *Simultaneity in transnational migration research: links between migrants' host and home country orientation*. Boekenplan, Maastricht.

Bonfiglio, A., McGregor, E., & Siegel, M. (2015). Diaspora Engagement in Development: An Analysis of the Engagement of the Kenyan Diaspora in Germany and the Potentials for Cooperation. UNU-MERIT. Retrieved from <http://www.merit.unu.edu/publications/uploads/1427881011.pdf>

Brinkerhoff, J. (2012). Creating an enabling environment for diasporas' participation in homeland development. *International Migration*, 50, 75-95.

Caritas Internationalis. (2009). The Female Face of Migration: Background Paper. Retrieved from <http://www.caritas.org/includes/pdf/backgroundmigration.pdf>

Casa Alianza. (2015). Investigaciones Especiales- Observatorio de Derechos de los Niños, Niñas y Jóvenes en Honduras. Retrieved September 3, 2015, from http://casa-alianza.org/hn/index.php?option=com_content&view=article&id=144&Itemid=58

Committee on the Rights of the Child (CRC). (2005). Treatment of Unaccompanied and Separated Children Outside their Country of Origin. Retrieved from <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/GC6.pdf>

Esim, S., & Smith, M. (2004). Gender and migration in Arab states. *The Case of Domestic Workers*. Retrieved from <http://www.oit.org/dyn/gender/docs/RES/512/F335510694/Gender%20-%20Migration%20in%20Arab%20States%20PDF%20File%20Revis.pdf>

European Commission. (2015). European Commission - PRESS RELEASES - Press release - Joint Foreign and Home Affairs Council: Ten point action Plan on migration. Retrieved September 3, 2015, from http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-4813_en.htm

Formson-Lorist, C. (2014). Consolidating and Showcasing Diaspora Entrepreneurship for Development. Retrieved from http://www.diaspora-centre.org/wp-content/uploads/2013/10/FINAL-Good-Practice-Note_DiasporaEntrepreneurship4Development_December2014.pdf

Forrest, A. (2015). The Modern Slavery Bill: A Step in the Right Direction. Retrieved September 3, 2015, from http://www.huffingtonpost.com/andrew-forrest/the-modern-slavery-bill-a_b_7010494.html?1428329663

Gamlén, A. (2014). Diaspora Institutions and Diaspora Governance. *International Migration Review*, 48, S180–S217. <http://doi.org/10.1111/imre.12136>

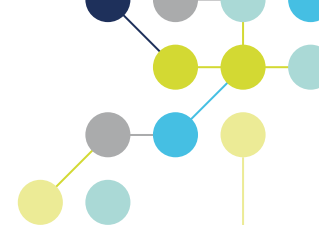
GFMD. (2015a). GFMD Civil Society. Retrieved September 3, 2015, from <http://gfmdcivilsociety.org/>

GFMD. (2015b). Global Forum on Migration and Development. Retrieved September 3, 2015, from <http://www.gfmd.org/>

GFMD Civil Society. (2014). Civil Society "Stockholm Agenda" on Migrant and Migration-Related Goals and Targets in the Post-2015 Global and National Development Agendas. Retrieved from <http://gfmdcivilsociety.org/wp-content/uploads/2014/06/Civil-Society-Migration-Stockholm-Agenda-June-2014.pdf>

Ghosh, J. (2009). Migration and gender empowerment: Recent trends and emerging issues. Retrieved from <http://mpira.ub.uni-muenchen.de/19181>

GFMD Civil Society. (2014). Shaping Migration and Development Goals: Global Movement, Change on the Ground: Recommendations and Benchmarks. Retrieved from http://gfmdcivilsociety.org/wp-content/uploads/2014/06/Recommendations-GFMD-CSD-2014_-EN_final.pdf



Gois, W. (2015). Reflections of Civil Society. Retrieved from http://madenetwork.org/sites/default/files/PDF/2015-03%20-%20Reflections%20of%20Civil%20Society%20-%20Final_0.pdf

Hamilton, C., Anderson, K., Barnes, R., & Dorling, K. (2011). Administrative detention of children: a global report. *UNICEF*. Retrieved from http://www.unicef.org/protection/files/Administrative_detention_discussion_paper_Apri12011.Pdf

HLD Civil Society. (2013). The Big Story of HLD 2013: Convergence across Stakeholders. Retrieved from <http://hldcivilsociety.org/wp-content/uploads/2013/12/HLD-2013-Matrix-of-multi-stakeholder-convergence.pdf>

HP. (2015). HP Supply Chain Foreign Migrant Worker Standard: Version 1.1. Retrieved from <http://h20195.www2.hp.com/V2/getpdf.aspx/c04484646.pdf?ver=1.0>

Human Rights Watch. (2015a). A Raw Deal. Retrieved September 3, 2015, from <https://www.hrw.org/report/2015/01/21/raw-deal/abuse-thai-workers-israels-agricultural-sector>

Human Rights Watch. (2015b). Migrant Workers' Rights on Saadiyat Island in the United Arab Emirates. Retrieved September 3, 2015, from <https://www.hrw.org/report/2015/02/10/migrant-workers-rights-saadiyat-island-united-arab-emirates/2015-progress-report>

ICMC (2013) Draft Resource Paper Prepared for the preparatory meetings, Saturday and Sunday 13 - 14 July 2013, Retrieved November 2015, 2015, <http://hldcivilsociety.org/wp-content/uploads/2013/07/Draft-resource-paper-13.7.2013.pdf>

ICMC. (2015a). MADE network. Retrieved September 3, 2015, from <http://www.icmc.net/geneva/>

ICMC. (2015b). Saving Lives: Putting Solutions together for Boat People. Retrieved from <http://www.icmc.net/wp-content/uploads/2015/03/Boat-People-Joint-Oral-Civil-Society-Statement-to-HR-Council-March-2015-FINAL.pdf>

IHRB. (2012). Launch of Dhaka Principles for Migration with Dignity. Retrieved September 3, 2015, from <http://www.ihrb.org/news/launch-of-dhaka-principles-for-migration-with-dignity.html>

IHRB. (2015). The UK Modern Slavery Act and Promoting Worker Welfare. Retrieved September 3, 2015, from <http://www.ihrb.org/news/modern-slavery-act-and-promoting-worker-welfare.html>

ILO. (2014a). At a glance: Labour migration: Facts and figures. Retrieved September 3, 2015, from http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/media-centre/issue-briefs/WCMS_239651/lang-en/index.htm#src5

ILO. (2014b). ILO-IOM Regional conference on making breakthrough in the implementation of Ethical and Professional Recruitment. Retrieved September 3, 2015, from http://www.ilo.org/global/meetings-and-events/events/WCMS_239645/lang-en/index.htm

ILO. (2015). Promoting Decent Work for Migrant Workers. Retrieved from http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/coordination/13/documents/backgrounddocs/GFMD_ILO_Discussion%20Paper_Promoting%20Decent%20Work%20for%20MwWs.pdf

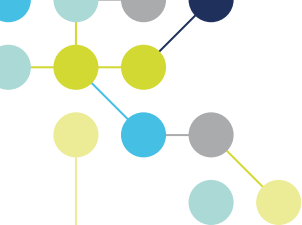
Insan Association. (2015). Shattered Dreams: Children of Migrants in Lebanon. Retrieved from <http://www.insanassociation.org/en/images/Shattered%20Dreams-%20children%20of%20migrants%20in%20Lebanon.pdf>

Inter-Agency Expert Group on SDG Indicators (IAEG-SDG). (2015). Statement by Major Groups and other Stakeholders: Theme 5. Retrieved September 3, 2015, from https://doc-10-9o-docs.googleusercontent.com/docs/securesc/ha0ro937gcuc717deffksulhg5h7mbp1/hoh9j52mnrpam1bs9ps87vdn3dg122i5/1441267200000/11487328230868000636/*OB8n3WhOaTbGVZ2R6MENuMEMtMEU?e=download

IOE. (2014). IOM and IOE Join Forces to Promote Ethical Recruitment of Migrant Workers [Press Release]. Retrieved June 4, 2015 from http://www.ioeemp.org/fileadmin/ioe_documents/publications/Policy%20Areas/migration/EN/_2014-01-14_G-400_IOM_and_IOE_join_forces_to_promote_ethical_recruitment_of_migrant_workers____final_.pdf

IOM. (2015a). Gender and Migration | International Organization for Migration. Retrieved September 3, 2015, from <https://www.iom.int/gender-and-migration>

IOM. (2015b). International Recruitment Integrity System. Retrieved September 3, 2015, from <http://iris.iom.int/>



IOM. (2015c). Missing Migrants Project | Latest Global Figures. Retrieved November 25, 2015, from <http://missingmigrants.iom.int/en/latest-global-figures>

Kumar, A. (2015). What is Illustrate Our Rights? Retrieved November 25, 2015, from <http://www.migrantsmatter.org/illustrate-our-rights.html>

MACIMIDE. (2015). Global Dual Citizenship Database. Retrieved September 3, 2015, from <https://macimide.maastrichtuniversity.nl/dual-citizenship-database/>

MADE network. (2014). Webinar Report: Migration, Entrepreneurship and Development. Retrieved from http://madenetwork.org/sites/default/files/PDF/FINAL%20REPORT_Webinar_20Nov2014.docx

MADE network. (2015a). 2015 Civil Society Survey on Migration, Migrants Rights and Development. Retrieved September 3, 2015, from <http://madenetwork.org/latest-news/2015-civil-society-survey-migration-migrants-rights-and-development>

MADE network. (2015b). Agenda for Change. Retrieved September 3, 2015, from <http://www.madenetwork.org/agenda-change>

MADE network. (2015c). Migration and Sustainable Development Goals: A Post 2015 Call to Action. Retrieved from <http://www.madenetwork.org/sites/default/files/150203%20Migration%20and%20Post-2015%20SDG%20Framework%20-%20Briefing%20Paper%20Final.pdf>

MADE network. (2015d). Zero Fees for Decent Work. Retrieved September 3, 2015, from <http://madenetwork.org/campaigns/zero-fees-decent-work>

MADE network. (2015e). Background | MADE network. Retrieved September 16, 2015, from <http://madenetwork.org/background>

McCormick, J. (2012). An Ethical Framework for Cross-Border Labor Recruitment. Retrieved from <http://digitalcommons.unl.edu/humtrafconf4/11/>

Mendoza, D. R., & Newland, K. (2012). Developing a Road Map for Engaging Diasporas in Development: A Handbook for Policymakers and Practitioners in Home and Host Countries. Retrieved from <http://www.migrationpolicy.org/research/developing-road-map-engaging-diasporas-development-handbook-policymakers-and-practitioners>

Migrants' Files. (2015). The Migrants' Files. Retrieved November 25, 2015, from <http://www.themigrantsfiles.com/>

MPI. (2003). Special Issue: Women and Migration. Retrieved September 3, 2015, from <http://www.migrationpolicy.org/programs/migration-information-source/special-issue-women-and-migration>

Naudé, W., Siegel, M., & Marchand, K. (2015). *Migration, Entrepreneurship and Development: A Critical Review*. IZA Discussion Papers. Retrieved from <https://opus.zbw-kiel.de/dspace/handle/10419/114159>

NGO Committee on Migration, ICMC, & MADE. (2014). Civil Society Recommendations on Protection at Sea. Retrieved September 3, 2015, from http://gfmdcivilsociety.org/wp-content/uploads/2014/11/UNHCR-HC-Dialogue-Protection-2014-Civil-society-Sea-Change-Seven_final.pdf

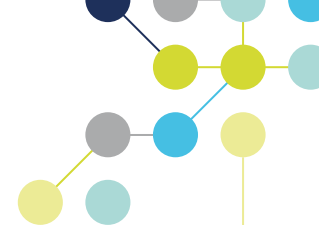
NGO Committee on Migration (2015) Migrants in Crisis in Transit: 2015 NGO Practitioner Survey Results, September 2015 (unpublished, provided to author)

OHCHR (2014) Recommended Principles and Guidelines on Human Rights International Borders, Retrieved from http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/OHCHR_Recommended_Principles_Guidelines.pdf

OHCHR. (2015). Status of Ratification: Interactive Dashboard. Retrieved September 3, 2015, from <http://indicators.ohchr.org/>

Open Working Group on Labour Migration and Recruitment. (2014). Civil Society Contributions to the Special Rapporteur's Report to the UN Human Rights Council on Migrant Labour Recruitment. Retrieved from <http://madenetwork.org/sites/default/files/PDF/MADE%20Recruitment%20OWG%20Report.pdf>

Petrozziello, A. J. (2013). Gender on the Move: Working on the Migration-Development Nexus from a Gender Perspective. UN Women. Retrieved from http://www.unwomen.org/-/media/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/GenderOnTheMove_low2b%20pdf.pdf



PICUM. (2015). Open Letter to the EU Ministers of Health. Retrieved from http://picum.org/picum.org/uploads/file_/Letter%20to%20health%20ministries%2017%2006%202015.pdf

RecruitmentReform.org. (2014). Zero Tolerance for Contract Substitution. Retrieved September 3, 2015, from <http://recruitmentreform.org/no-contract-substitution/>

RecruitmentReform.org. (2015a). Discussion: Government-to-Government Recruitment. Retrieved September 3, 2015, from <http://recruitmentreform.org/forum/?cid=7&show=55>

RecruitmentReform.org. (2015b). Electronics Group Bans Recruitment Fees to Workers. Retrieved September 3, 2015, from <http://recruitmentreform.org/electronics-group-bans-recruitment-fees-to-workers/>

RecruitmentReform.org. (2015c). Online Discussion: Ethical Recruitment. Retrieved September 3, 2015, from <http://recruitmentreform.org/forum/?cid=9&show=97>

Red Cross. (2015). Migrants in Countries in Crisis Initiative - IFRC. Retrieved September 3, 2015, from <https://www.ifrc.org/fr/nouvelles/discours-et-points-de-vue/discours/2015/migrants-in-countries-in-crisis-initiative-/>

Save the Children. (2014). Submission for the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) report to the General Assembly on the protection of migrants (RES 68/179). Retrieved from www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/.../SaveTheChildren.doc

Silverman, S., & Hajela, R. (2015). Briefing: Immigration Detention in the UK, 3rd Revision. Migrant Observatory UK. Retrieved from <http://www.migrationobservatory.ox.ac.uk/sites/files/migobs/Immigration%20Detention%20Briefing.pdf>

Terre des hommes. (2014). Locally-Developed Child Protection Practices Concerning Mobile Children in West Africa. Retrieved September 3, 2015, from https://www.terredeshommes.nl/sites/tdh/files/uploads/nl_2014_tdh-ls_locally_developed_child_protection_mechanisms_concerning_mobile_children_in_west_africa.pdf

The World Bank. (2015). Migration and Remittances: Recent Developments and Outlook, Migration and Development Brief 24. Retrieved from <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationandDevelopmentBrief24.pdf>

UNHCR. (2014). UNHCR - High Commissioner's Dialogue on Protection Challenges, 2014. Retrieved September 3, 2015, from <http://www.unhcr.org/pages/5357caed6.html>

UNHCR. (2015). Webinar on Community Based Protection in Urban Areas - YouTube. Retrieved September 3, 2015, from <https://www.youtube.com/watch?v=X0B0GWfAMbw>

Verité. (2014). Solutions: HP Announced Enhanced Protections for Foreign Migrant Workers. Retrieved September 3, 2015, from <http://www.verite.org/vision/november2014/solutions>

Annexe 1.

Guide d'entrevue

MOUVEMENT :

Rapport mondial de la société civile sur le progrès et l'impact pour les migrants, les droits des migrants et le développement

Guide d'entrevue

Bonjour, je m'appelle Elaine McGregor, et je travaille à l'Université de Maastricht. On m'a demandé de préparer la première édition d'un rapport annuel et mondial de la société civile : le « Rapport Mouvement » avant la tenue de la prochaine réunion du FMMD en Turquie, plus tard cette année. Le principal objectif du rapport consiste à évaluer ce qui a été accompli, et ce qui ne l'a pas été depuis le lancement du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la société civile à l'issue du DHN de 2013, à examiner les actions entreprises par les différentes organisations de la société civile et les réseaux depuis 2013 pour faire avancer le programme et à identifier les domaines où d'importants changements politiques ont eu lieu. Pour cette raison, nous souhaiterions entendre vos points de vue et expériences. Êtes-vous prêt à participer à l'entretien ? J'aimerais enregistrer la rencontre d'aujourd'hui pour prendre des notes précises de notre discussion. Seriez-vous d'accord ? Merci.

Introduction

Veillez vous présenter et nous en dire un peu plus sur votre organisation et votre implication dans les questions de migration et de développement.

Général

Quels sont selon vous les principaux défis actuels rencontrés par les migrants et leurs familles ?

Quels sont selon vous les principaux changements politiques qui ont des implications positives ou négatives pour relever ces défis ?

Plan d'action

Quelle est votre opinion générale du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la société civile ?

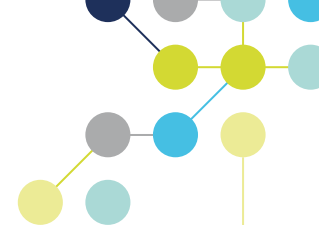
Comment votre organisation utilise-t-elle le Plan d'action de 5 ans en 8 points ?

** Quels sont, selon vous, les objectifs qui ont évolué depuis le DHN de 2013 ? *Pourquoi ?*

** Quels sont, selon vous, les objectifs qui ont stagné depuis le DHN de 2013 ? *Pourquoi ?*

Avez-vous observé des différences régionales en cours ? *Veillez l'expliquer.*

Pensez-vous qu'il y a quelque chose qui manque dans le Plan d'action ?



Activités

** Quels sont les efforts/actions dans lesquels vous avez été impliqué pour le progrès des différents objectifs du Plan d'action de 5 ans en 8 points de la société civile ?

Le type d'intervention de votre organisation a-t-il changé depuis le DHN de 2013 ?

Changements importants

** Quelles sont, selon vous, les **contributions** les plus importantes de votre organisation pour faire avancer le Plan d'action de 5 ans en 8 points dans le(s) pays/région(s) où vous travaillez ? *Veillez fournir le plus de détails possibles.*

Précisions : De quelle manière votre organisation a-t-elle contribué (par exemple conseils politiques, partage d'informations, et fourniture de services)

** Quelles sont, selon vous, les **changements politiques** les plus importants produits qui suivent des aspects du Plan d'action de 5 ans en 8 points dans le(s) pays/région(s) où vous travaillez ? *Veillez fournir le plus de détails possibles.*

Précisions : Pourquoi pensez-vous que ces changements se sont produits ? Quel rôle votre organisation y a-t-elle joué, le cas échéant ?

Défis

Quels sont les défis confrontés par votre organisation dans la réalisation de ses objectifs ?

Opportunités

** Quels sont les plans de votre organisation pour les 12 mois à venir ?

** Quelles opportunités voyez-vous pour la société civile dans l'intégration de certains aspects du Plan d'action de 5 ans en 8 points ?

** Quelles sont les étapes à suivre avant le prochain Dialogue de haut niveau ?



Annexe 2.

Personnes interviewées

Jeroen Beirnaert	Confédération internationale des syndicats (ITUC)
John K. Bingham	Commission internationale catholique pour les migrations (CICM)
Pablo Ceriani	Centre des droits de l'homme de l'Université nationale de Lanús, Argentine (UNLA)
Rodolfo Cordova	Réseau international de migration et le développement (RIMD)
Bob van Dillen	Cordaid
Gibril Faal	AFFORD - Fondation africaine pour le développement
Odile Faye	Caritas Sénégal / AFARD
William Gois	Forum des migrants en Asie (FMA)
Roula Hamati	Insan, Liban
Milka Isinta	Réseau panafricain pour la défense des droits des migrants (PANiDMR)
Efrain Jimenez	Fédération Zacatecana
Chidi King	Confédération syndicale internationale (CSI)
Jin Sook Lee	Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)
Michele LeVoy	Plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM)
Khady Sakho Niang	Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM)
Ignacio Packer	Terre des hommes
Colin Rajah	Coalition mondiale sur les migrations (GCM)
Eva Sandis	Comité des ONG sur les migrations
Kate Sheill	(Précédemment) L'Alliance mondiale contre la traite des femmes (GAATW)
Mirela Shuteriqi	Terre des hommes
Neill Wilkins	Institut pour les droits de l'homme et les entreprises (IHRB)



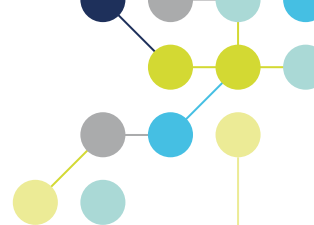
Annexe 3. Mesurer les progrès accomplis sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points

La page suivante montre le tableau complet avec les critères utilisées pour mesurer les progrès sur le Plan d'action de 5 ans en 8 points.

OBJETIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION	PROGRÈS	JUSTIFICATION
1. Agenda du développement post-2015	<i>Intégration de la migration dans l'Agenda du développement post-2015 permettant d'aborder la question de la contribution des migrants au développement des pays d'origine et de destination, mais aussi les possibilités d'améliorer la planification politique et la cohérence, à même de faire toujours plus de la migration un choix plus qu'une nécessité, d'avantage un gain qu'une perte. Cet Agenda du développement contribuerait à l'affirmation du droit de migrer comme du droit de rester dans le pays d'origine avec un travail décent et la sécurité humaine. En tant que tel, il relie la migration aux préoccupations de développement des Nations Unies concernant la pauvreté, la santé, l'égalité des sexes, le financement du développement et le développement durable, et aux futurs objectifs de développement</i>	1) Des campagnes de la société civile largement soutenues s'adressant aux gouvernements dans le but d'inclure les migrants et la migration dans l'agenda et les programmes de développement 2) Inclusion et suivi d'objectifs et de cibles spécifiques sur les migrants et la migration dans l'Agenda du développement post-2015 à l'échelle mondiale et nationale	La société civile s'est-elle impliquée dans des campagnes pour inclure les migrants et la migration dans l'Agenda du développement post-2015 ? La migration est-elle reflétée dans l'Agenda du développement post-2015 ? Existe-t-il des plans pour assurer le suivi continu des indicateurs liés à la migration ?	Examen des documents (par exemple l'Agenda de Stockholm) ; Entretiens Examen des documents (par exemple l'avant-projet) ; Entretiens Entretiens		Bien que plusieurs participants à l'entretien ont indiqué que de nombreuses organisations de la société civile ont tardé à s'engager dans les campagnes réclamant l'inclusion de la migration dans l'Agenda du développement post-2015, des efforts tels que l'Agenda de Stockholm ont été décisifs, et la migration apparaît enfin dans le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. La migration a été incluse à de nombreux endroits du Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030, dépassant les attentes de beaucoup. Toutefois, certaines limites existent, comme la perspective du genre dans la question de la traite. Ce travail est en cours. Il s'agit d'une question considérée comme capitale par les participants à l'entretien pour aller de l'avant. Une attention particulière a été accordée à l'élaboration d'outils pour mesurer les indicateurs liés à la migration.
2. L'engagement de la diaspora	<i>Création et renforcement des modèles et de structures qui facilitent l'engagement de la diaspora et les associations de migrants comme des entrepreneurs, des investisseurs sociaux, les défenseurs des politiques et des partenaires dans la définition et la réalisation des priorités pour le développement humain dans les pays d'origine, d'héritage et de destination.</i>	Une coopération accrue entre les diasporas, les droits des migrants et d'autres organisations de la société civile pour transformer les politiques publiques dans les pays d'origine et de destination afin d'assurer l'accès à un travail décent, à la santé, à l'éducation et aux droits pour tous, et mettre en place un cadre réglementaire solide pour les migrants et la diaspora afin d'investir dans le développement et la création d'emplois.	Y a-t-il eu une coopération accrue entre les diasporas, les droits des migrants et d'autres organisations de la société civile (pour transformer les politiques publiques dans les pays d'origine et de destination afin d'assurer l'accès à un travail décent, à la santé, à l'éducation et aux droits pour tous, et pour mettre en place un cadre réglementaire solide pour les migrants et la diaspora afin d'investir dans le développement et la création d'emplois ?)	Examen des documents		Différentes initiatives ont été mises en place sur le terrain au cours de l'année dernière pour augmenter la coopération de la diaspora et des migrants à l'échelle nationale, régionale et mondiale, telles qu'ADEPT (Plateforme de Développement de la Diaspora Afrique-Europe), et le groupe de travail mondial de MADE sur les migrants et la diaspora en développement.

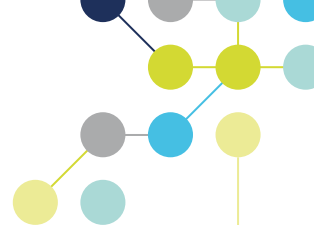
1 Le progrès est symbolisé par un code de couleurs (rouge=aucun/retour en arrière ; jaune=certain progrès ; et vert=progrès important)

OBJETIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION	PROGRÈS	JUSTIFICATION
		<p>Davantage de pays disposent de mécanismes consultatifs nationaux qui incluent explicitement les migrants/communautés de la diaspora dans l'élaboration des politiques les concernant, y compris pour le développement des accords d'assistance et commerciaux avec les pays d'origine</p> <p>Un nombre croissant de pays de résidence et d'origine ont mis en place des services et des mécanismes de financement qui soutiennent les investissements des migrants/de la diaspora, notamment un guichet unique pour la diaspora/les migrants intéressés dans l'investissement dans le pays d'origine pour le développement de l'entreprise et la lutte contre la pauvreté</p> <p>Inclure le rôle de la diaspora et des migrants dans le développement de l'Agenda du développement post-2015</p>	<p>Y a-t-il une augmentation du nombre d'États dotés de mécanismes formels pour impliquer les communautés de migrants/la diaspora ?</p> <p>Y a-t-il davantage de pays qui offrent des services spécifiques et des mécanismes de financement pour soutenir les investissements des migrants et de la diaspora ?</p> <p>Le rôle de la diaspora et des migrants est-il inclus dans les ODD ?</p>	<p>Examen des documents</p> <p>Entretiens</p>		<p>Gamlén (2014) démontre une hausse marquée du « nombre d'États disposant de bureaux officiels pour les émigrés et leurs descendants » depuis le milieu des années 1990 (p.3). Cependant, malgré l'existence de cadres politiques, des lacunes persistent dans la mise en œuvre, en partie en raison du manque de capacité et de ressources.</p>
		<p>Soutenir la création de mécanismes internationaux de financement des subventions, spécifiquement pour les organisations de la diaspora, notamment par la création de prêts internationaux et de fonds d'investissement pour la diaspora et les migrants</p> <p>Augmentation importante des pays autorisant la double nationalité</p>	<p>Y a-t-il eu un lancement d'instruments de financement qui ciblent spécifiquement les organisations de la diaspora ?</p> <p>Y a-t-il une augmentation du nombre de pays ayant une approche tolérante vis-à-vis de la double nationalité ?</p>	<p>Examen des documents</p> <p>Entretiens</p>		<p>Alors que les migrants et la migration sont clairement intégrés dans le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (par exemple dans les cibles 8.8 et 10.7) et de manière transversale, l'engagement de la diaspora en tant que telle, en particulier dans le contexte de l'entrepreneuriat des immigrés, ne figure pas vraiment dans le Programme.</p> <p>Aucun fonds mondial de ce type ne semble exister. À l'échelle nationale, de nombreux pays disposent d'organisations de soutien à la diaspora, mais celui-ci s'est réduit ces dernières années.</p> <p>La base de données mondiale sur la double nationalité MACIMIDE montre qu'en 2013, environ 70 pour cent des pays avait une approche tolérante vis-à-vis de la double nationalité, ce qui signifie que si un citoyen acquiert la citoyenneté d'un autre pays, il n'est pas tenu de renoncer à la citoyenneté de son pays d'origine. Cela représente un changement significatif dans l'attitude mondiale face à la double nationalité (MACIMIDE, 2015).</p>



OBJETIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION (PROGRÈS)	JUSTIFICATION
3. Migrants en détresse	<i>Mécanismes multipartites fiables pour répondre aux besoins d'assistance et de protection des migrants en détresse, notamment ceux piégés dans des situations de guerre, de conflit ou de catastrophe (naturelle ou humaine), mais dans la même logique et urgence par rapport à leur situation de migrants victimes de violence ou de traumatismes en transit. Ce point pourrait inclure une attention particulière portée aux manquements flagrants à la protection et à l'assistance pour les femmes migrantes victimes de viols, aux milliers d'enfants non accompagnés et victimes d'abus le long des principaux canaux migratoires dans toutes les régions du monde. Les critères pourraient inclure des travaux supplémentaires et un renforcement des capacités multipartites dans les structures développées par les organismes ayant des responsabilités en la matière, dont l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et la consolidation de pratiques et de principes pertinents existant en vertu du droit des réfugiés, du droit humanitaire et des droits humains.</i>	D'ici 2018, lancer un groupe multipartite « migrants en situation de crise » pour élaborer une matrice des instruments juridiques existants, et des conseils et des exemples pratiques sur la façon dont les États et les autres parties peuvent répondre le mieux dans les situations de crise pour protéger les migrants, y compris dans les situations de conflit, les catastrophes et de transit, où les migrants sont victimes de la violence et des traumatismes. D'ici 2018, lancer un groupe de travail des organisations de la société civile, facilité par le Bureau de coordination de la société civile, qui pourrait servir de lien entre le groupe des migrants en situation de crise et les organisations de la société civile, qui serait axé, du point de vue politique et sur le terrain, sur la protection des migrants piégés en transit et dans des situations de crise. D'ici 2018, faire des migrants en situation de crise une question prioritaire pour les programmes annuels des processus consultatifs régionaux (PCR) et inclure toutes les parties prenantes dans ces processus.	Existe-t-il des mécanismes multipartites pour répondre aux besoins d'assistance et de protection des migrants piégés dans une situation de détresse ? Les initiatives mentionnées se concentrent-elles sur les migrants victimes de violence ou de traumatismes durant le transit ? Existe-t-il un groupe de travail de la société civile, qui pourrait servir de liaison entre l'initiative gouvernementale Migrants dans les pays en crise (MICIC) et les organisations de la société civile, en se concentrant - du point de vue politique et sur le terrain - sur la protection des migrants bloqués en transit et dans des situations de crise ?	Entretiens Entretiens Entretiens	Les organisations de la société civile ont travaillé aux côtés de l'initiative MICIC : une procédure gouvernementale initiée par les Philippines et les États-Unis après un appel à l'action au cours du DHN de 2013. Les acteurs de la société civile interviennent également au niveau local, par exemple à Malte et en Italie pour travailler avec les survivants. Cet aspect est considéré comme une limitation de l'initiative MICIC. Bien qu'il n'existe aucun groupe de travail formel, les organisations de la société civile se sont organisées activement autour de l'initiative MICIC, ainsi que, plus généralement, sur la protection des migrants en déplacement.

OBJECTIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION (PROGRÈS)	JUSTIFICATION
		Créer des mécanismes pour surveiller et réunir des données concernant les décès de migrants ou les disparitions en mer, en transit, aux frontières, à la détention et au cours de déportation et d'autres mouvements.	<p>Inclusion des migrants en situation de crise dans l'agenda des PCR.</p> <p>Y a-t-il des données concernant les décès de migrants ou les disparitions en mer, en transit, aux frontières, à la détention et au cours de déportation et d'autres mouvements ?</p>	Examen des documents	<p>La question des migrants en détresse est désormais difficile à ignorer. Elle commence à apparaître dans l'agenda des PCR. Par exemple la migration de main d'œuvre dans un contexte de crise a été débattue lors du Dialogue de Doha.</p> <p>La collecte de données sur le nombre de décès de migrants en transit varie selon la région, l'organisation, et la définition. Bien qu'il existe des ONG et des programmes d'études qui suivent les décès de migrants dans des régions spécifiques (comme <i>Humane Borders</i>, <i>the Colibrí Center for Human Rights</i>, <i>the Coalición de Derechos Humanos</i>, <i>the Border Crossing Observatory of Monash University</i>, and <i>the Binational Migration Institute at the University of Arizona</i>), il n'y a pas d'organisme mondial ou de mécanisme de suivi des migrants disparus ou morts. L'OIM, à travers son projet sur les migrants disparus, a commencé à rassembler des données provenant de diverses sources (OIM, 2015c)</p>
			Le nombre de migrants morts ou disparus en mer, en transit, aux frontières, à la détention et au cours de déportation et d'autres mouvements est réduit à zéro.		<p>Le résultat idéal des efforts dans ce domaine serait l'éradication de la mort et des blessures aux migrants. Toutefois, pour atteindre cet objectif il faudrait à la fois un changement de discours, ainsi que des efforts pour lutter contre les causes profondes et « de route » de la migration (section 4.2)</p>



OBJECTIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION / PROGRÈS	JUSTIFICATION
4. Droits des femmes migrantes et intérêt supérieur de l'enfant	<p>Modèles et structures pour répondre spécifiquement aux besoins et aux droits des femmes migrantes, dont des politiques et des programmes permettant aux travailleuses de choisir entre migrer ou rester dans le pays d'origine, ainsi qu'une législation permettant aux travailleuses, indépendamment de leur statut migratoire, d'avoir accès aux services de base; des moyens d'accès au système judiciaire ; et la protection contre toutes formes de violence. Les droits des femmes migrantes devraient être objet d'un objectif distinct et être en outre abordés en tant que question transversale dans chacun des huit objectifs. De plus, des mécanismes devraient prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment leurs droits, dans le contexte de la migration.</p>	<p>Davantage de gouvernements ont suivi et informé le Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, au sujet des lois et des pratiques qui mettent l'intérêt supérieur de l'enfant d'abord et fournissent l'accès aux services fondamentaux pour les enfants migrants, tels que les soins de santé et l'éducation</p>	<p>Combien de gouvernements ont répondu aux recommandations qui leur ont été faites à travers le processus de l'ÉPU ?</p>	<p>Base de données de l'ÉPU</p>	<p>Bien qu'étant un outil de mesure brut, la base de données de l'ÉPU² fournit quelques éclaircissements sur les recommandations qui ont été constatées ou acceptées par les États membres de l'ONU. Une recherche sur les enfants dans le contexte de la migration révèle que le nombre de recommandations a augmenté de 40 dans le cycle 1 à 72 dans le cycle 2, à ce jour. Bien que cela ne garantisse pas la mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours a révélé que de nombreuses recommandations ont été suivies. Par exemple, dans le premier cycle, l'Australie a reçu des recommandations sur le traitement équitable des enfants de migrants et sur la considération d'éliminer ou de modifier la loi concernant le placement des enfants de migrants en situation irrégulière dans des centres de détention. Bien que l'Australie ait accepté les recommandations, l'« évaluation de l'application à mi-parcours » a révélé que celles-ci n'ont pas été mises en œuvre sur le terrain.</p>
	<p>Un nombre plus important d'organisations de la société civile d'organisations de la société civile soutiennent des campagnes et davantage d'États promulguent des lois visant à supprimer la détention d'enfants immigrés</p>	<p>Les organisations de la société civile se sont-elles engagées dans des campagnes pour défendre des alternatives à la détention des enfants ?</p>	<p>Examen des documents</p>		<p>Grand nombre d'organisations de la société civile sont engagées dans des campagnes pour défendre des alternatives à la détention des enfants.</p>
		<p>Combien d'États ont adopté des lois pour mettre fin à la détention des enfants migrants ?</p>	<p>Entretiens</p>		<p>Certains États commencent à introduire des politiques qui interdisent la détention des enfants (par exemple, Malte). Pour évaluer systématiquement ce repère de progrès, une base de données des pays ayant des politiques relatives à la détention des enfants pourrait être une contribution utile aux efforts de plaidoyer.</p>

2 L'ÉPU (examen périodique universel) vise à améliorer les situations des droits de l'homme sur le terrain dans les 193 pays membres de l'ONU. Ce mécanisme révisé la situation des droits de l'homme de tous les États membres toutes les 4,5 années, en examinant 42 États chaque année durant trois séances de groupes de travail

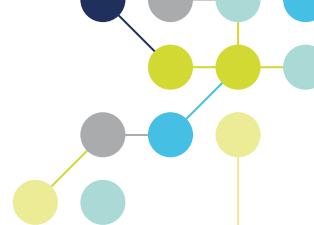
OBJETIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION (PROGRÈS)	JUSTIFICATION
			Le nombre d'enfants en détention a-t-il baissé ?	Examen des documents	Ceci est difficile à mesurer en raison d'un manque de collecte systématique de données sur la question. La plupart des données sont basées sur les rapports des pays qui fournissent une instantanée d'une période de temps donnée, mais limite la possibilité de suivre les progrès au fil du temps. En 2011, on estimait le nombre d'enfants en détention à un million d'enfants (Hamilton et al, 2014). Certaines indications montrent des cas de pays où les chiffres ont diminué (Silverman et Hajela, 2015).
4. Droits des femmes migrantes et intérêt supérieur de l'enfant	<i>Modèles et structures pour répondre spécifiquement aux besoins et aux droits des femmes migrantes, dont des politiques et des programmes permettant aux travailleuses de choisir entre migrer ou rester dans le pays d'origine, ainsi qu'une législation permettant aux travailleuses, indépendamment de leur statut migratoire, d'avoir accès aux services de base, des moyens d'accès au système judiciaire ; et la protection contre toutes formes de violence. Les droits des femmes migrantes devraient être objet d'un objectif distinct et être en outre abordés en tant que question transversale dans chacun des huit objectifs. De plus, des mécanismes devraient prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment leurs droits, dans le contexte de la migration.</i>	Ratifications et applications des dispositions de la Convention sur les travailleurs domestiques, 2013 (C189)	Ratifications de la C189	NORMLEX	À ce jour, 22 pays ont ratifié la convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques, 2011 (N° 189). Un spectre diversifié de pays (l'Équateur, le Costa Rica, l'Argentine, la Colombie, l'Irlande, la Suisse, la Finlande, la République dominicaine, la Belgique, le Chili, le Panama et le Portugal) a ratifié la C189 depuis la Conférence de Dialogue de haut niveau en octobre 2013. Cependant, les principaux pays d'accueil des travailleurs domestiques n'ont pas encore ratifié la convention.
		Ratifications et mise en place des dispositions de la Convention CEDAW	Ratifications de la CEDAW	Traités de l'ONU	À ce jour, 189 pays ont ratifié la CEDAW, ce qui représente une couverture presque universelle. Cependant, toutes les politiques nationales ne sont pas forcément en ligne avec ses dispositions, notamment en ce qui concerne les femmes migrantes.
		Adoption de lois qui donnent accès à la justice aux femmes migrantes qui ont subi de la violence basée sur le genre, indépendamment de leur statut.	Les pays ont-ils adopté des lois qui donnent accès à la justice aux femmes migrantes qui ont subi de la violence basée sur le genre, indépendamment de leur statut ?	Examen des documents, entretiens	L'accès à la justice demeure un problème dans de nombreux pays, et les femmes migrantes victimes de violence fondée sur le sexe sont souvent incapables de déposer plainte. Dans de nombreux pays européens, les femmes migrantes sans papiers peuvent risquer l'expulsion si un crime est signalé. La violence fondée sur le sexe a été incluse dans les ODD et est un domaine sur lequel de nombreuses organisations de la société civile travaillent en fournissant un abri et un soutien juridique aux femmes. Toutefois, cela n'est généralement pas mis en œuvre dans les cadres juridiques nationaux



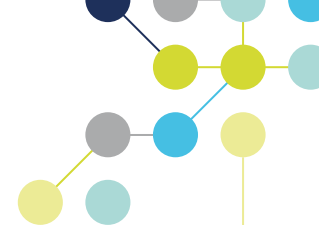
OBJETIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION PROGRÈS	JUSTIFICATION
5. Échange des bonnes pratiques	<i>Critères visant la promotion des bonnes pratiques ainsi que la promulgation et l'application de la législation nationale afin de respecter l'ensemble des dispositions des conventions internationales qui concernent les migrants ainsi hors du cadre du travail, avec une attention particulière pour le respect des droits dans les politiques d'application, des droits à une protection sociale de base et à une procédure équitable.</i>	Mettre un terme aux politiques qui exigent des professionnels de la santé et autres fournisseurs de services de signaler les femmes sans papiers aux services d'immigration	Les gouvernements ont-ils mis en œuvre des politiques qui n'exigent pas des prestataires de santé de signaler les femmes sans papiers aux services d'immigration ? Y a-t-il des critères en place pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'une législation nationale ?	Examen des documents Entretien	Comme pour l'accès à la justice, l'accès aux services de soins de santé est souvent également limité pour les migrants sans papiers. En 2014, 54,2 % des femmes enceintes n'ont pas eu accès aux soins prénatals (PICUM, 2015)
		Critères visant la promotion des bonnes pratiques ainsi que la promulgation et l'application de la législation nationale afin de respecter l'ensemble des dispositions des conventions internationales qui concernent les migrants aussi hors du cadre du travail, avec une attention particulière pour le respect des droits dans les politiques d'application, des droits à une protection sociale de base et à une procédure équitable.		Enquête mondiale, Entretiens	Pour mesurer la progression de ce point du Plan d'action, il faut que les organisations de la société civile développent des critères et des indicateurs. Dans une certaine mesure, cet objectif s'étend à travers le Plan d'action et donc des mesures dans d'autres objectifs pourraient être prises en considération. En termes de répondeurs à l'enquête, des lacunes dans la politique et dans la mise en œuvre ont été soulignées en tant que défis majeurs pour garantir les droits à la protection sociale de base pour les travailleurs migrants. Le discours négatif sur la migration a été souligné par les personnes interviewées et les participants à l'enquête comme étant le plus grand défi à la réalisation de cet objectif.

OBJECTIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION (PROGRÈS)	JUSTIFICATION
6. Redéfinition de l'interaction des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants.	<i>La redéfinition de l'interaction des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants, qui reconnaît le rôle du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et du Groupe mondial sur la migration qui, bien que dans une mesure limitée met l'accent sur le mandat particulier de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour la protection des travailleurs, et s'aligne de façon plus cohérente avec l'activité de protection d'organismes comme l'OIT, l'OIM, le HCR et l'ONU. Cette interaction serait cohérente avec la structure normative de l'ONU et impliquerait une évaluation approfondie de la procédure du FMMD, incluant les questions de responsabilité, de transparence, d'inclusion et de résultats. Un des objectifs serait d'institutionnaliser la participation de la société civile dans les futurs mécanismes de gouvernance.</i>	A-t-on effectué une évaluation du processus FMMD qui inclue les questions de responsabilité, de transparence, d'inclusion et de résultats ?	Les gouvernements peuvent-ils être tenus pour responsables des engagements pris lors du FMMD ? (Responsabilité)	Entretiens	Le FMMD reste une plateforme non contraignante avec un espace limité pour l'interaction entre les gouvernements et les organisations de la société civile.
		À quel point le FMMD est-il transparent ? (Transparence)	Entretiens		Un grand nombre des documents de préparations et de résultats pour le FMMD sont rendus publics ³ . Toutefois, l'accès aux journées du gouvernement est limité et dans une certaine mesure les deux événements ont lieu de manière successive, ce qui fait que l'interaction entre eux est limitée à une brève présentation des « demandes » de la société civile.
		L'inclusion des représentants de la société civile au FMMD s'est-elle améliorée au fil du temps ? (Inclusion)	Liste de participation au FMMD / entretiens		Bien qu'il soit d'importance que le nombre de pays représentés aux Journées de la société civile du FMMD ait augmenté, il y a toujours une surreprésentation des délégués d'Europe et d'Amérique du Nord.
		A-t-on fait une évaluation systématique du processus FMMD ? (résultats)	Entretiens		Il n'y a pas eu d'évaluation systématique de l'efficacité du FMMD.

3 <http://www.gfmd.org/>; <http://gfmcivilsociety.org/>



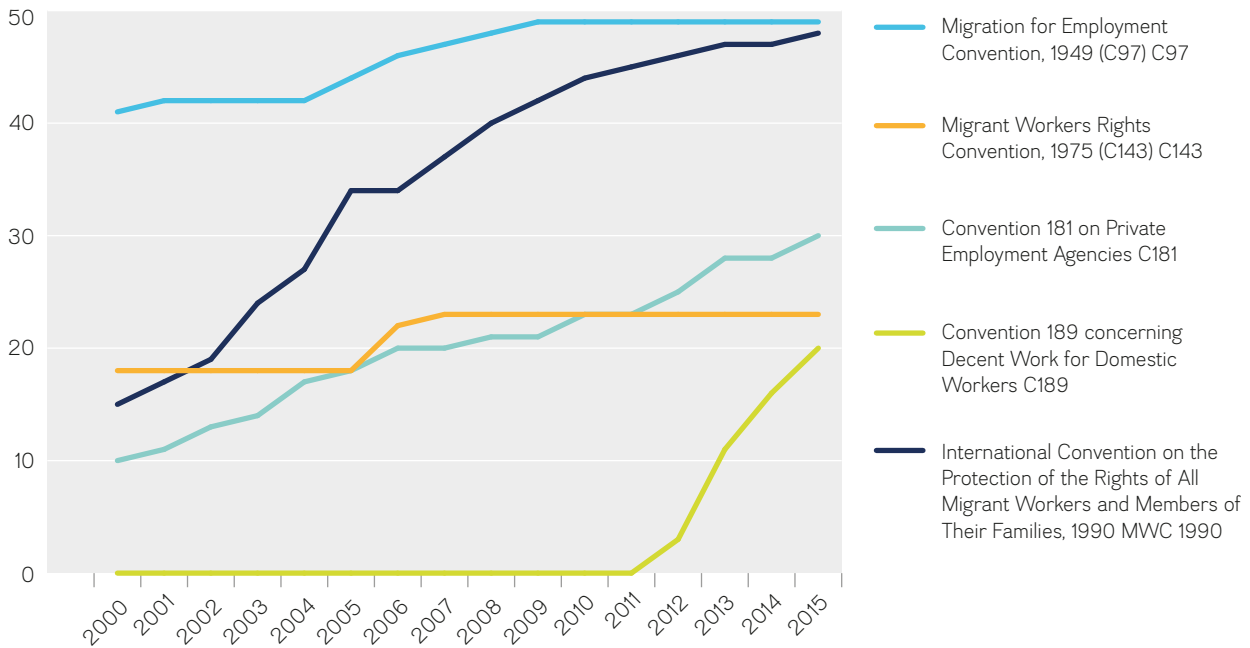
OBJETIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION / PROGRÈS	JUSTIFICATION
7. Recrutement	<i>L'identification ou la création et l'application de normes efficaces et de mécanismes pour réglementer le secteur de recrutement de main-d'œuvre migrante, un objectif dont la société civile soutient que la réalisation est à portée de main grâce à une convergence croissante vers des réformes entre pays d'origine, de transit et de destination et entre les représentants du secteur privé et les bailleurs de fonds ainsi qu'entre les ONG, les syndicats et les migrants mêmes. Les critères pourraient inclure une synthèse globale des problèmes et des solutions existants dans le cadre du recrutement, national ou transnational ; une rencontre mondiale des membres agrégés du recrutement privés, la mise en place d'un pacte sur la réduction des abus dans le domaine du recrutement, etc.</i>	Davantage de pays ont supprimé les politiques et les pratiques systématiques qui créent les conditions permettant aux employeurs d'exploiter les travailleurs migrants et d'abuser d'eux, tels que les systèmes qui lient le travailleur migrant à un employeur (par exemple la Kafala) et limitent la migration (par exemple, les restrictions d'âge, les frais de sortie) ;	Ratification de la C181 (Convention sur les agences d'emploi privées de l'OIT, 1997) La société civile s'est-elle engagée dans l'identification des politiques et des pratiques dans le domaine du recrutement (positives et négatives) ? Les gouvernements ont-ils réformé leurs politiques et pratiques ? Y a-t-il eu une augmentation des plateformes nationales et régionales multipartites sur les pratiques de recrutement et d'emploi ? Y a-t-il plus d'entreprises qui approuvent et appliquent les principes de Dhaka ?	NORMLEX Entretiens Examen des documents Entretiens Examen des documents Entretiens Examen des documents Entretiens Examen des documents	À ce jour, 30 pays ont ratifié la convention de l'OIT sur les agences d'emploi privées, 1999 (N° 181). Depuis le HLD en 2013, 3 pays ont ratifié la convention (la Zambie, le Niger et la Mongolie). Des pays importants n'ont toujours pas ratifié la convention. Voici un domaine dans lequel les organisations de la société civile ont été particulièrement engagées en essayant d'identifier les problèmes dans la chaîne d'approvisionnement et en aidant et conseillant les entreprises et les gouvernements en matière de réformes politiques et pratiques. RecruitReform.org consolide les efforts de la société civile en un seul endroit. Il y a quelques mouvements promoteurs parmi de nombreux gouvernements, notamment en Asie, pour réformer les politiques de recrutement, mais la plupart ont encore besoin de se traduire dans la réalité. L'initiative de recrutement équitable de l'OIT / le Système international de recrutement intégré de l'OIM (IRIS) / les débats sur le recrutement au cours des processus consultatifs régionaux (PCR), l'Alliance des associations asiatiques de fournisseurs de services de l'emploi Outre-mer (AAA-BEPS) La standard HP concernant la chaîne d'approvisionnement de travailleurs étrangers (décembre 2014) et l'incorporation du Conseil de la citoyenneté de l'industrie électronique du texte sur les frais de recrutement dans son code de conduite (mars 2015) sont des signaux positifs indiquant que le monde de l'entreprise commence à prendre en considération les principes Dhaka



OBJETIF	TEXTE OBJECTIF	RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	CRITÈRES	VÉRIFICATION (PROGRÈS)	JUSTIFICATION
8. Droits du travail des travailleurs migrants	<i>Des mécanismes garantissant que les droits du travail des travailleurs migrants, sont égaux aux droits des ressortissants nationaux, y compris les droits à un salaire égal et aux mêmes conditions de travail, le droit de se rassembler et de s'organiser en syndicats, et assurant la transférabilité des pensions, et la mise en place de voies d'accès à la citoyenneté pour les travailleurs migrants et leur familles. Ce point reconnaît les besoins à long terme de nombreuses nations concernant les travailleurs migrants, tout en garantissant la sécurité humaine et les droits de ces travailleurs à répondre à leur besoin de développement, leurs nécessités économiques et démographiques, tout en consolidant le rôle des États dans la protection des droits de tous les travailleurs. Les critères pourraient comprendre une réponse au mouvement des peuples dans l'agenda commercial mondial et les progrès effectués au niveau national dans l'application des conventions internationales en rapport avec les travailleurs, notamment la ratification et l'exécution de la Convention de l'ONU sur les travailleurs migrants et la Convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques.</i>	<p>1) Augmentation de la ratification et de l'application des instruments internationaux, notamment la C189 et la MWC de l'ONU de 1990</p> <p>2) Traduction rapide du protocole de la Convention de l'OIT sur le travail forcé (2014) dans le droit national et mise en application</p>	<p>Ratification de la C189 (Convention des travailleurs domestiques de l'OIT, 2011)</p> <p>Ratification de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)</p> <p>Ratification de la C97 (Convention de l'OIT sur les travailleurs migrants, 1949)</p> <p>Ratification de la C143 (Convention des travailleurs domestiques de l'OIT, 1975)</p> <p>Le Protocole de la Convention de l'OIT sur le travail forcé (2014) a-t-il été traduit dans la loi et la mise en œuvre nationales ?</p>	<p>NORMLEX</p> <p>Série des traités de l'ONU</p> <p>NORMLEX</p> <p>NORMLEX</p> <p>NORMLEX</p>	<p>À ce jour, 22 pays ont ratifié la convention de l'OIT sur les travailleurs domestiques, 2011 (N° 189). Un spectre diversifié de pays (l'Équateur, le Costa Rica, l'Argentine, la Colombie, l'Irlande, la Suisse, la Finlande, la République dominicaine, la Belgique, le Chili, le Panama et le Portugal) a ratifié la C189 depuis la Conférence de Dialogue de haut niveau en octobre 2013. Cependant, les principaux pays d'accueil des travailleurs domestiques n'ont pas encore ratifié la convention.</p> <p>Alors que les ratifications de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) ont augmenté à un rythme régulier, il y a encore moins de 50 pays qui sont signataires de la convention. Le prochain 25ème anniversaire (le 18 décembre 2015) représente une opportunité pour renouveler la défense de la convention. Il s'agit d'une question pour laquelle des campagnes de la société civile sont en place, comme la campagne Step It Up. Toutefois, la dernière ratification en date a été celle du Madagascar en 2014.</p> <p>La dernière ratification de la Convention sur la migration de main d'œuvre de 1949 (C97) a été effectuée par les Philippines en 2009.</p> <p>Il n'y a eu que 23 ratifications de la Convention sur les droits des travailleurs migrants de 1975 (C143) à ce jour et aucune nouvelle ratification depuis 2007 (Tadjikistan).</p> <p>Malgré l'écrasante majorité qui a adopté le protocole à la (CIT) le 11 juin 2014 (437 pour, 27 abstentions, 8 contre), le protocole n'a toujours pas reçu les deux ratifications nécessaires pour son entrée en vigueur</p>

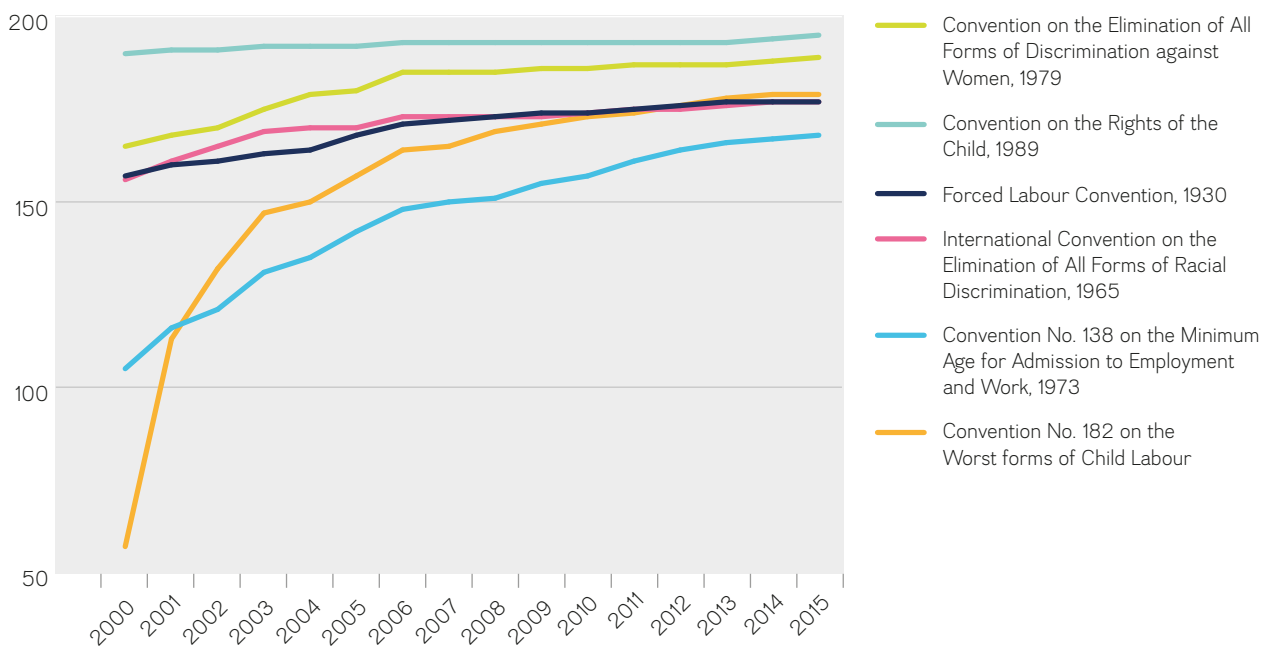
Annexe 4. Ratifications des conventions internationales clés importantes pour la migration

FIGURE 3. Ratification des conventions internationales en rapport avec la migration, 2000-2015



Source : Normlex

FIGURE 4. Ratification d'autres conventions internationales pertinentes



Source : Normlex

Le réseau de la société civile Migration et développement (MADE) connecte la société civile du monde entier afin de promouvoir des politiques en faveur du bien-être et de la protection de tous les migrants et de toutes les communautés.

MADE est un espace ouvert et un mouvement en expansion connectant les organisations et les réseaux de la société civile pour le changement à l'échelle internationale, régionale et nationale, avec et pour les migrants et la migration. Il inclut des canaux d'échange d'informations, de plaidoyer et des stratégies de construction de politiques et participe à un large éventail de réunions et d'actions régionales, thématiques et internationales.

Les activités de MADE sont actuellement coordonnées par sept organisations de la société civile et réseaux en Asie (Forum des migrants en Asie), en Afrique (Caritas Sénégal), aux Amériques (Réseau international pour la migration et le développement et Réseau international Scalabrini sur la migration avec l'assistance de la Fondation Scalabrini) et l'Europe (AFFORD UK, Cordaid et CICM Europe). La Commission internationale catholique pour les migrations joue le rôle de Bureau de coordination mondiale pour MADE.

Pour plus de renseignements sur leurs rôles et activités, veuillez visiter www.madenetwork.org

Bureau de coordination mondiale du MADE

CICM Europe

Rue Washington 40, 1050 Bruxelles, Belgique

Tél : +32 2 646 7400/ +32 2 647 65 00

info@madenetwork.org



Our partners



MOUVEMENT : Rapport mondial de la société civile sur le progrès et son impact sur les droits des migrants et le développement. 1^{ère} édition

En octobre 2013, les leaders, réseaux et organisations de la société civile des quatre coins du monde ont proposé aux gouvernements, à l'Assemblée générale des Nations Unies, de travailler ensemble sur un programme pour le changement autour de la migration et le développement. Ce programme propose une collaboration autour de huit priorités, centrées sur le travail décent et la réforme du recrutement des travailleurs migrants ; le développement humain et l'action de la diaspora ; la protection des migrants - hommes, femmes et enfants - en déplacement, en transit et aux frontières ; et l'État de droit, la gouvernance et la responsabilité internationale.

L'année dernière, les groupes et réseaux de la société civile à travers le monde ont été en contact et ont travaillé inlassablement pour la mise en œuvre de ce programme. Grâce à un engagement critique, mais constructif, avec les gouvernements sur le terrain, au niveau local, national, régional et mondial, quelques changements positifs au niveau du discours, des politiques et des pratiques ont vu le jour. Néanmoins, pour un grand nombre des 232 millions de migrants dans le monde, ainsi que pour leurs familles, les abus, les défis et les barrières demeurent encore des problèmes communs.

Le réseau MADE a commandé cette première édition du rapport Mouvement pour évaluer les progrès réalisés dans chacun des huit objectifs soulignés dans le Plan d'action de 5 ans en 8 points de la société civile. Sur la base d'entretiens, d'analyse documentaire et d'une enquête mondiale réalisée auprès de 350 organisations de la société civile, le rapport dépeint une image à la fois d'amélioration et de stagnation, décrit les actions entreprises par la société civile et propose des manières d'avancer dans l'application du Plan.



MADE

Réseau migration et développement
de la société civile